

# Réfugié en son propre pays

Enquête collective sur les personnes  
déplacées internes à Ouagadougou  
(Burkina Faso)

Par :

Alice Degorce, Ludovic O. Kibora, Maud Saint-Lary,  
Irisa Zidnaba, Pietro Fornasetti, Issouf Bonsa, Yacouba Cissao,  
Roger Bindré Dayamba, Siaka Gnessi, Miédome Kam  
et Aude Nikiema

Préface de Sten Hagberg



UPPSALA  
UNIVERSITET

Uppsala 2024

Uppsala Papers in Africa Studies

9

Editor: Sten Hagberg

Cet ouvrage a été réalisé dans le cadre du projet Relinsert « L'insertion par le religieux des migrants au Burkina Faso » (2018-2022) financé par l'ANR (ANR Relinsert, n°ANR-17-CE41-0002-01).

Il a été publié grâce au soutien financier de Forum for Africa Studies l'Université d'Uppsala et de l'Institut des Mondes Africains (IMAF, UMR 8171 CNRS -243 IRD-AMU-EHESS-EPHE-Université Paris 1).



© The authors and Uppsala University 2024

Cover photo: Entretien collectif avec des femmes de Pazani

ISBN 978-91-506-3054-1

<http://urn.kb.se/resolve?urn=urn:nbn:se:uu:diva-526523>

Distribution: Forum for Africa Studies,  
Dept. of Cultural Anthropology and Ethnology, Uppsala University,  
Box 631, SE-751 26 Uppsala, Sweden

Production: UUP Book Production, Uppsala University  
Printed in Sweden by By Wind, Ödeshög 2024

# Sommaire

|  |    |
|--|----|
| Table des illustrations .....  | 7  |
| Remerciements .....  | 9  |
| Liste des sigles et acronymes .....  | 11 |
| Avant-Propos .....   | 13 |
| Préface .....  | 15 |
| Introduction : une enquête collective en situation de conflit .....  | 19 |
| Le conflit dans la « zone des trois frontières » et le déplacement<br>de son épicentre au Burkina Faso ..... | 21 |
| La méthodologie de l'enquête collective .....  | 25 |
| La préparation de l'enquête .....  | 26 |
| Les lieux de l'enquête .....   | 28 |
| Mise en œuvre de l'enquête, difficultés et enseignements de<br>la méthode ECRIS .....                        | 30 |
| Chapitre 1. La catégorie de « personne déplacée interne » au<br>Burkina Faso .....                           | 33 |
| Des mobilités sous contrainte au Burkina Faso : repères<br>historiques et lexicaux .....                     | 34 |
| <i>Zoteba</i> : retour sur une catégorie émique .....  | 36 |
| « Personne déplacée interne » (PDI) : une catégorie venue d'en haut ...                                      | 39 |
| La non reconnaissance officielle des déplacés à Ouagadougou .....  | 42 |
| Chapitre 2. Les mobilités forcées mises en chiffres et en cartes .....                                       | 45 |
| La fabrique des chiffres sur les déplacés de Ouagadougou : un<br>jeu de dupes ? .....                        | 45 |
| Cartographie institutionnelle et visualisation des enjeux<br>territoriaux .....                              | 52 |
| Un outil indispensable pour l'action publique .....  | 52 |
| Spatialisation des déplacements forcés à l'échelle du pays .....   | 52 |
| Les déplacés à Ouagadougou : une cartographie des mobilités .....  | 56 |

|  |     |
|--|-----|
| Chapitre 3. Départ forcé et recherche d'un refuge à Ouagadougou .....      | 61  |
| Les récits du départ .....   | 61  |
| Une logique d'urgence .....  | 62  |
| Les hommes d'abord, les femmes et les enfants après .....                  | 63  |
| Le choix de Ouagadougou : une quête de sécurité dans la capitale ...       | 65  |
| L'activation des solidarités locales pour organiser                        |     |
| l'arrivée à Ouagadougou .....  | 66  |
| L'arrivée en rangs « groupés » .....                                       | 66  |
| L'arrivée en « rangs dispersés » .....                                     | 69  |
| Une destinée d'invisibles .....  | 71  |
| Chapitre 4. Les déplacés face aux défis de l'expansion urbaine .....       | 73  |
| L'expansion de Ouagadougou et ses zones démunies .....                     | 74  |
| La précarité de la vie quotidienne dans les périphéries de la capitale ... | 78  |
| La monétarisation des besoins primaires .....                              | 78  |
| La quête d'un emploi journalier .....                                      | 78  |
| Tensions de voisinage : l'accès à l'eau et aux ressources .....            | 80  |
| La déscolarisation des enfants .....                                       | 81  |
| Expérience migratoire et capacité à s'approprier la ville .....            | 82  |
| Les sociabilités religieuses mises à mal .....                             | 83  |
| Dynamiques associatives des déplacés de Ouagadougou .....                  | 84  |
| Des associations de déplacés face au déni de reconnaissance .....          | 84  |
| L'ambivalence des autorités locales .....                                  | 86  |
| Chapitre 5. Logement et foncier : affronter deux contraintes               |     |
| urbaines majeures .....  | 89  |
| La quête du logement : deux modèles résidentiels sous contrainte ...       | 89  |
| Regroupés en un sous-quartier de déplacés : le cas de Pazani-              |     |
| Kirakoya .....   | 90  |
| Dispersés dans un quartier : le cas de Kamboinsé .....                     | 92  |
| Les acteurs de l'insertion foncière .....                                  | 94  |
| Les premiers arrivés : intermédiaires, logeurs et tuteurs .....            | 94  |
| Un exemple de recomposition du statut de tuteur .....                      | 95  |
| Conclusion .....   | 99  |
| Bibliographie .....  | 103 |

# Table des illustrations

|  |    |
|--|----|
| Carte 1 : Localisation des incidents armés attribués à des mouvements djihadistes entre 2014 et 2019 .....                   | 23 |
| Carte 2 : Zones d'action des principaux groupes armés djihadistes (décembre 2022) .....                                      | 23 |
| Carte 3 : Sites de l'enquête : quartiers d'installation des déplacés dans les périphéries nord et ouest de Ouagadougou ..... | 28 |
| Carte 4 : Situation des personnes déplacées internes en juin 2019 .....  | 47 |
| Carte 5 : Chiffres constants des déplacés de la région Centre entre le 30 juin 2021 et le 31 mars 2022 (Conasur) .....       | 47 |
| Carte 6 : Les déplacés de la région Centre au lendemain du coup d'État du 24 janvier 2022 .....                              | 50 |
| Carte 7 : Situation des personnes déplacées internes au 31 décembre 2022 .....   | 51 |
| Carte 8 : La pression démographique sur les centres urbains (mai 2022) .....   | 55 |
| Carte 9 : Localités de départ, de transit et d'arrivée des personnes déplacées concernées par l'enquête .....                | 57 |
| Carte 10 : Étapes et destinations de familles enquêtées .....  | 59 |
| Carte 11 : Répartition de l'offre de soins en 2021 à Ouagadougou .....   | 77 |
| <br>   |    |
| Document 1 : L'évolution du nombre de déplacés dans la région Centre en avril 2022 .....                                     | 49 |
| Document 2 : Tableau de bord général sur l'enregistrement des déplacés internes au Burkina Faso du 31 mars 2022 .....        | 53 |



# Remerciements

Nos remerciements s'adressent en premier lieu aux déplacés et aux habitants des quartiers dans lesquels nous avons menés ces enquêtes, ainsi qu'aux autres personnes rencontrées. Toutes et tous nous ont reçus, ont partagé leur histoire souvent douloureuse avec nous, témoignant ainsi de leur confiance à notre égard.

Les premières ébauches de cet ouvrage ont été présentées dans différents ateliers et séminaires. Nous remercions ici particulièrement les participants et participantes des journées de clôture du programme Relinsert, qui se sont tenues en mai 2022 à Aix-en-Provence, et notamment Florence Boyer et Anne Attané, qui ont discuté et enrichi par leurs remarques nos premiers résultats.

Enfin, nous remercions Sten Hagberg, grâce à qui ce livre est édité à l'Université d'Uppsala et dont les remarques constructives sur le manuscrit nous ont permis d'aller encore plus loin dans nos réflexions sur le déplacement forcé.





# Liste des sigles et acronymes

|             |  |
|-------------|--|
| CCCM/GSAT : | Global Camp Coordination and Camp Management/Gestion des sites d'accueil temporaires   |
| CICR :      | Comité international de la Croix-Rouge   |
| CONASUR :   | Conseil National de secours d'Urgence et de Réhabilitation   |
| FDS :       | Forces de Défense et de Sécurité   |
| HANI :      | Hommes armés non identifiés  |
| HCR :       | Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés  |
| MPSR :      | Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration  |
| NRC :       | Conseil norvégien pour les réfugiés  |
| OCHA :      | Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs) |
| OIM :       | Organisation internationale pour les migrations  |
| ONG :       | Organisation non gouvernementale   |
| PDI :       | Personnes déplacées Internes   |
| SAT :       | sites d'accueil temporaires  |
| SIG :       | Système d'information géographique   |
| UNHCR :     | Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (voir aussi HCR)   |
| VDP :       | Volontaires pour la Défense de la Patrie   |
| ZAD :       | Zones d'accueil de déplacés  |



# Avant-Propos

Ce livre est le fruit d'une enquête collective sur les personnes déplacées internes installées dans la capitale du Burkina Faso, Ouagadougou, qui s'est déroulée du 18 octobre au 19 novembre 2021<sup>1</sup>. Cette enquête a été conjointement conduite par des chercheurs de l'Institut des sciences des sociétés (INSS) au Burkina Faso et de l'Institut des mondes africains (IMAF) en France. Elle a été menée à la fin d'un programme de recherche intitulé « L'insertion par le religieux des migrants au Burkina Faso » (ANR Relinsert) qui avait démarré en mars 2018, alors que le contexte social et politique du Burkina Faso était déjà en pleine évolution.

Au cours des années qui ont suivi l'insurrection populaire de 2014 ayant renversé le régime de Blaise Compaoré, le pays a en effet subi des transformations politiques majeures. A partir de 2015, il a été touché par les attaques de groupes terroristes se revendiquant parfois du djihad islamique (Hagberg et al. 2017, 2019 ; Diallo et Degorce 2019). Ces attaques n'ont pas cessé de s'intensifier au Nord, à l'Est du pays et plus récemment, dans les régions de l'Ouest, notamment dans la Boucle du Mouhoun. Dès 2018, des milliers de personnes ont commencé à fuir leurs villages et à se diriger vers des zones jugées plus sécurisées. Le nombre de déplacés internes est ainsi passé de 87 000 en janvier 2019 à 2 062 534 personnes en mars 2023.

A partir de 2019, l'arrivée en nombre de ressortissants du Nord du pays à Ouagadougou a été médiatisée par la presse nationale et internationale<sup>2</sup>. Le phénomène n'a cessé de s'accroître et les déplacés ont rencontré des difficultés majeures pour être reconnus et enregistrés comme tels dans la commune de Ouagadougou. Cette situation, couplée à la perte de repères de nouveaux arrivants, rend leur insertion dans la capitale plus difficile et leur impose une économie de survie. Face à ce phénomène migratoire inédit dans le pays, l'équipe du projet a décidé de documenter cette réalité dans les derniers mois du programme.

Cette enquête collective avait un caractère exploratoire. Il s'agissait en effet de dresser un état des lieux de la situation des déplacés internes à Ouagadougou afin de poser les bases d'une nouvelle recherche et de dégager des pistes pour un programme ultérieur plus approfondi. En ceci, l'objectif recherché était de

---

<sup>1</sup> Ce travail de terrain a été complété par quelques entretiens en avril et mai 2022.

<sup>2</sup> Parmi les nombreux articles de presse et reportages sur les déplacés installés à Ouagadougou, on peut citer : Lefaso.net 23/06/2019, Le Monde 20/06/2020, Burkina24 11/07/2019.

saisir dans un temps et un espace limités les principales problématiques sociales entourant l'arrivée et l'insertion des déplacés internes dans la ville de Ouagadougou<sup>3</sup>. De ce fait, certains aspects liés au déplacement forcé ne sont pas abordés ici, notamment ceux qui entourent les camps gérés par le HCR et les différentes ONG actives sur le terrain. Guidés par notre terrain localisé à Ouagadougou, nous n'avons pas non plus enquêté auprès des déplacés enregistrés par les services sociaux, et donc officiellement reconnus, comme la lecture des pages qui suivent le montrera au lecteur. Enfin, la situation à laquelle se réfère cette étude est celle qui avait cours au moment de notre enquête fin 2021, situation qui évolue encore actuellement.

Grâce au travail collectif et à la mutualisation des données produites, les résultats ont néanmoins été d'une grande richesse. Nous avons ainsi recueilli les récits (souvent traumatiques) de fuite de nos interlocuteurs, leurs parcours migratoires ainsi que leurs stratégies d'insertion économique et sociale dans la capitale. Il nous est apparu nécessaire de publier nos résultats, afin de documenter une situation évoluant rapidement, mais aussi pour se faire l'écho de la voix des personnes enquêtées, qu'il s'agisse des personnes déplacées internes ou des accueillants. En s'appuyant sur leurs récits et expériences, cette enquête se veut une contribution à la documentation de la situation alarmante de la zone sahélienne.

---

<sup>3</sup> Alors que le projet Relinsert portait sur la place des pratiques religieuses dans l'insertion des migrants au Burkina Faso, la religion n'a pas été centrale dans les questions de recherche qui ont guidé cette enquête collective. Sans être évacué, cet aspect a été replacé au même niveau que les autres facteurs ou réseaux potentiels d'insertion des personnes déplacées internes afin d'évaluer s'il émergerait ou non au cours des enquêtes.

# Préface

*Sten Hagberg*

Les récits souvent traumatiques de fuite de « déplacés », leurs parcours migratoires et leurs stratégies d'insertion économique et sociale à Ouagadougou constituent le corpus central de cet ouvrage « Réfugié dans son propre pays ». Il s'est agi de publier les résultats de recherche pour documenter une situation évoluant rapidement. L'ouvrage analyse les voix de personnes déplacées internes (PDI) et de personnes hôtes ou d'accueillants. C'est dans un contexte de bouleversements politiques et sociaux au Burkina Faso que la recherche a été conduite par une équipe composée principalement d'anthropologues et de géographes. L'ouvrage est ainsi alors à la fois une documentation et une analyse collective du Burkina Faso des années 2020.

En effet, depuis les cinq ou six dernières années, on assiste à un accroissement du nombre de déplacés quittant leur village sous la contrainte, suite à des attaques d'une extrême violence. Même si les deux coups d'État de 2022 qui ont emmené le Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration (MPSR) au pouvoir et plus particulièrement le pouvoir du « MPSR2 » sous le capitaine Ibrahim Traoré, mettent l'accent sur le retour de déplacés chez eux, leur situation dans les villes burkinabè reste une préoccupation majeure. L'analyse critique des statistiques sur le nombre de déplacés constitue aussi une contribution importante de l'ouvrage – plusieurs sources parlent de deux millions de PDI – c'est pourquoi l'approche « par le bas » est fondamentale pour découvrir les gens derrière les chiffres. En mooré, les déplacés sont appelés *zoteba* (ou *zotba*) du verbe *zoe* (« courir », « s'enfuir » ou « fuir »). Le terme *zoe* peut aussi être traduit en français par « craindre, avoir peur de quelque chose ou de quelqu'un ».

Sur le plan méthodologique, voire même éthique, la publication de « Réfugié dans son propre pays » marque un esprit collaboratif de chercheurs engagés à plus d'un titre. Dans un premier temps, ce sont des chercheurs burkinabè et français qui ont décidé de faire une enquête collective sur un « non-dit » au Burkina Faso actuel, celui de déplacés installés à Ouagadougou. Tandis que les chiffres officiels produits par les autorités burkinabè ont longtemps donné un peu plus de mille personnes déplacées internes (PDI) dans la capitale, l'observation du terrain ouagalais indiquait bien évidemment le contraire. En effet, de nombreuses personnes et familles ont dû abandonner leurs maisons et champs à cause de l'insécurité pour se retrouver à Ouagadougou. En même temps, il est vrai que le plus grand nombre de déplacés sont dans les centres urbains plus proches, dans les capitales provinciales et régionales.

Dans un deuxième temps, c'est à la fin d'un projet de recherche que ces chercheurs ont décidé de se focaliser sur les déplacés de Ouagadougou afin de produire des données importantes au-delà des questions de recherche formulées avant que le financement du projet n'ait été accordé. Ce genre d'« improvisation » dans des projets de recherche bien structurés peut, au mieux, être très bénéfique. Du moins, c'est le cas de cette enquête collective qui touche à tous les aspects sensibles de la questions, comme celui de la définition et de la description de : fuyards, arrivants, PDI, étrangers, etc. Les mots utilisés pour désigner ces personnes qui ont dû tout abandonner en disent long sur les perceptions de la population d'accueil de celles-ci.

Dans un troisième temps, la démarche collaborative tire son inspiration de la méthode d'Enquête Collective Rapide d'Identification des conflits et des groupes Stratégiques (ECRIS), développée par Thomas Bierschenk et Jean-Pierre Olivier de Sardan, d'une part, et des travaux plus récents conduits par notre équipe du Laboratoire d'Anthropologie Comparative, Engagée et Transnationale (LACET) (Bierschenk et Olivier de Sardan 1994, 1997 ; Hagberg 2020 ; Hagberg et al. 2019). En effet, trois chercheurs du LACET ont participé à ces travaux de terrain du LACET : Ludovic Kibora, Yacouba Cissao et Siaka Gnessi. Ce sont aussi ces regards-croisés entre équipes de recherche qui constituent des terrains fertiles de développements méthodologiques de l'anthropologie ouest-africaine.

Dans un quatrième temps, mener la recherche de terrain lorsque le pays – le Burkina Faso en l'occurrence – est confronté à une insécurité jamais égalée nécessite une collaboration à plusieurs niveaux. A vrai dire, il est nécessaire de se mettre ensemble et de joindre les efforts, car il est extrêmement compliqué d'envisager la recherche de terrain dans de pareilles situations. C'est pourquoi, paradoxalement, le contexte d'insécurité au Sahel a contribué à transformer la manière de faire la recherche de terrain, avec un accent particulier sur l'approche collaborative, suscitant une décolonisation de la discipline elle-même (Hagberg 2020). Il y a déjà une décennie, nous avons vu venir ce changement de paradigme : « Ainsi, l'enquête n'est plus l'affaire d'un seul anthropologue mais devient l'affaire d'une équipe ; l'approche est différente mais l'anthropologie demeure centrale dans ce nouveau contexte de recherche » (Hagberg et Körling 2015 : 150).

Dans un cinquième temps, il s'agit d'une collaboration transnationale, car au-delà de l'équipe de projet forte de trois femmes et huit hommes, la publication de cet ouvrage dans la série Uppsala Papers in Africa Studies est le résultat des années de collaboration avec différents membres de l'équipe. Effectivement, le Forum for Africa Studies de l'Université d'Uppsala (Suède) évolue en parfaite collaboration avec des collègues burkinabè et français. Le Forum soutient ainsi des équipes de recherche qui opèrent comme nous, avec un souci d'engagement ferme pour la science et pour la société. Une vieille université au nord de l'Europe, qui fut fondée en 1477, est ainsi en plein essor pour une recherche engagée pour la société en Afrique et ailleurs. Et bien entendu, nos publications sont toujours d'un vrai accès libre : toujours, partout et pour tout le monde !

Dans un sixième temps, il convient de souligner que la collaboration que nous prônons n'est pas l'exclusion des travaux individuels. L'enquête collective qui a abouti à l'ouvrage « Réfugié dans son propre pays » fait partie d'un effort particulier d'analyser collectivement les propos et observations de terrain afin de constituer un socle commun de futures réflexions et analyses individuelles ou en tandem. Ainsi la collaboration est formatrice, en forgeant des chercheurs seniors et juniors dans une recherche engagée visant à mieux comprendre les enjeux fondamentaux auxquels est confrontée la société burkinabè actuelle.

## Références

- Bierschenk, T. et J.-P. Olivier de Sardan 1994. ECRIS : Enquête Collective Rapide d'Identification des Conflits et des Groupes Stratégiques... *Bulletin de l'APAD* 7, Mis en ligne le 3/12/2007, Consulté le 24/2/2024. URL : <https://journals.openedition.org/apad/2173>
- Hagberg, S. 2019. « Ethnography in/of the red zone: Challenges, frustrations, and Engagements ». *Mande Studies* 21 : 13–32.
- Hagberg, S. « Le travail en équipe en zone rouge: Opportunités méthodologiques et épistemologiques des recherches de terrain au Burkina Faso et au Mali ». *Études maliennes* 89 : 72–83.
- Hagberg, S. et G. Körling. 2015. « Terrains inaccessibles : Faire de l'anthropologie dans la tourmente politique malienne ». *Civilisations* 64 : 141–152.
- Hagberg, S., L.O. Kibora, S. Barry, Y. Cissao, S. Gnessi, A. Kaboré, B. Koné et M. Zongo. 2019. *Sécurité par le bas : Perceptions et perspectives citoyennes des défis de sécurité au Burkina Faso*. Uppsala Papers in Africa Studies 5. Uppsala : Uppsala University.





# Introduction : une enquête collective en situation de conflit

*« Dites-moi. Vos langues sont-elles si assassines ? Aujourd'hui tu dis : les PDI<sup>4</sup>. Demain tu diras les déplacé.e.s. Hier tu as dit : les déplacé.e.s internes. Pis. Tu dis souvent. Vous dites parfois : Les fuyards. Oui maintenant. Tu dis ça. Les fuyards. Tu dis : les fuyards. Les fuyards arrivent. Les fuyards sont arrivés. Préparez vos charités saillantes, videz vos greniers et rassemblez vos vêtements élimés. Vous dites : Les enfants des fuyards. Les femmes des fuyards. Les maris des fuyards. Le frère, la sœur des fuyards... le regard des fuyards. Eh oui ! Sous nos yeux tu falsifies notre histoire. Sous nos yeux, tu te permets de tronquer notre histoire.*

*Fuyards ? Tu es sérieux là ? Je suis un fuyard ? Nous sommes des fuyards ? Moi ? Eux ? Non. Non. Non. Je te dis que. Je vous dis que je ne suis pas fuyard. On m'a chassé.e., pourchassé.e, pillé.e, incendié ma maison et mes greniers, violé ma sœur et/ou ma femme, égorgé mon frère et/ou mon père, emporté mon bétail, souillé ma terre, obscurci mes cieux, piétiné mes rêves »*

*(Tu dis PDI, Aristide Tarnadga, texte mis en scène au festival des Récréâtrales 2022, Ouagadougou, 29 octobre-05 novembre 2022).*

Cet extrait du texte « Tu dis PDI » d'Aristide Tarnadga, auteur, dramaturge et metteur en scène burkinabè, raconte la violence des mots réducteurs qui « tronquent », qui « charcutent », qui « effacent ». Il appelle à la vigilance humaine face à la banalisation sournoise d'une réalité brutale que l'on lit aussi régulièrement dans les statistiques : 81 964 personnes enregistrées comme déplacées internes (PDI) début 2019, 560 033 fin 2019, 1 174 993 fin 2020, 2 062 534 en mars 2023<sup>5</sup>. Dans un Burkina Faso peuplé de 21,5 millions d'habitants, près d'une personne sur dix est officiellement catégorisée comme déplacée.

La prose d'Aristide Tarnadga nous interpelle aussi en tant que scientifiques. Elle exprime cette éternelle tension à laquelle les sciences sociales sont toujours confrontées : tension entre les mots, les catégories réductrices mais dont on a besoin, et la réalité sociale, violente, humaine, nécessairement complexe que l'on s'attèle à décrire. Inéluctablement donc, cet ouvrage dit « PDI ». Il dit « déplacés ». Il dit « personne déplacée interne ». Et dans ce besoin de classer, de catégoriser,

<sup>4</sup> PDI : personnes déplacées internes.

<sup>5</sup> Statistique gouvernementale des 31 janvier 2019, 31 décembre 2019, 2020, 2021 et 2023 (UNHCR : <https://data.unhcr.org/fr/situations/sahelcrisis/location/8650> consulté le 08/04/2024 ; Conasur : <https://us17.campaign-archive.com/?u=20cd04cea20ffa7c925dadfbc&id=2a2c14f2b5> consulté le 08/04/2024).

de nommer, il a recours à la « langue assassine ». Mais il veut aussi restituer des fragments de ces vies singulières, de ces expériences vécues, celles des déplacés internes installés à Ouagadougou bien qu'ils ne soient pas officiellement reconnus comme tels au moment de nos enquêtes.

Le Burkina Faso est traversé par une « crise sécuritaire » profonde qui a débuté en 2015 et n'a cessé de s'intensifier depuis. Les attaques terroristes ont pour cibles les Forces de Défense et de Sécurité (FDS), les Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP), les Koglweogo (groupes d'autodéfense) et les populations civiles. Elles conjuguent des assassinats et enlèvements de jeunes hommes destinés à être embrigadés, mais aussi de responsables politiques, religieux et administratifs à l'échelon local. La multiplication de ces exactions au Nord et à l'Est, puis progressivement dans l'ensemble du pays, a contraint de nombreuses personnes à fuir leur village, le plus souvent dans une urgence extrême. Les régions entièrement contrôlées par les djihadistes ont été les plus touchées. L'effectif de ces populations déplacées, désignées par l'expression « Personnes Déplacées Internes » (PDI), n'a cessé d'augmenter jusqu'à aujourd'hui, avec près de 2 millions d'individus (janvier 2023). La fermeture d'environ 6 000 écoles (soit 25 % des écoles du pays, données d'octobre 2023 de l'Unicef citées par RFI 03.10.2023) du fait de menaces de groupes djihadistes sur les enseignants des écoles publiques, perçues comme un instrument idéologique de l'Occident, a conduit, selon un lent processus, à la déscolarisation d'environ un million d'élèves (Le Monde 24/11/2022) qui donne l'amer sentiment collectif de toute une génération en passe d'être sacrifiée.

C'est dans ce contexte de bouleversements politiques et sociaux profonds que nous avons conduit l'enquête collective dont les résultats sont présentés dans cet ouvrage. Cette situation n'a pas été sans implications sur son déroulement, à la fois en termes d'accès au terrain et aux populations concernées, mais aussi pour notre méthodologie. Nous le verrons, étudier les conditions de vie des déplacés à Ouagadougou a aussi consisté à saisir les enjeux de leur quête de reconnaissance et les effets sociaux et économiques de leur absence de statut. Une question a ainsi traversé de part en part notre recherche : quelles sont les conditions de départ, d'arrivée et d'insertion des personnes déplacées internes installées à Ouagadougou ? Nous nous sommes demandé dans quelle mesure, les conditions de départ pouvaient impacter leur arrivée et leur insertion à Ouagadougou. Quels ont été les parcours qui les ont menés à Ouagadougou ? Ont-ils bénéficié de solidarités intrafamiliales, de solidarité de quartier ou encore, de réseaux religieux pour s'y installer ? Comment parviennent-ils à subvenir à leurs besoins quotidiens sachant qu'ils sont rendus invisibles par les pouvoirs publics et qu'ils s'implantent sur des territoires déjà exsangues en termes d'emplois, d'équipements publics et de terres cultivables ? Afin de comprendre ces déplacements forcés, il nous semble nécessaire de revenir dans un premier temps sur le conflit dans la zone des trois frontières et son extension progressive sur le territoire burkinabè.

## Le conflit dans la « zone des trois frontières » et le déplacement de son épïcentre au Burkina Faso

La zone dite « des trois frontières » se situe aux confins du Mali, du Niger et du Burkina Faso. Elle est considérée, depuis 2012, comme l'épïcentre du conflit terroriste qui a touché progressivement les autres régions de la zone sahélienne de l'Afrique de l'Ouest et qui commence désormais à s'étendre dans les pays côtiers frontaliers, notamment la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin.

Alors que dans la première décennie des années 2000, le Mali, le Niger mais aussi la Mauritanie, avaient déjà été la cible d'attaques terroristes et d'enlèvements, le Burkina Faso était resté épargné par les groupes djihadistes alors à l'œuvre dans la région, notamment Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) et le Mouvement pour l'Unité et le Jihâd en Afrique de l'Ouest (MUJAO), créé au début des années 2010. Avec la chute de Mouammar Khadafi en octobre 2011 et le déclenchement de la guerre au Mali au début de l'année 2012, les groupes armés djihadistes de la région se renforcent et étendent leur aire d'influence (Diallo 2021). Selon certaines analyses, ces groupes s'appuient sur des divisions profondes qui caractérisent les sociétés de cette région et offrent un « terrain plus fertile à l'émergence d'entrepreneurs djihadistes » (Ibrahim 2019)<sup>6</sup>. De plus, l'intervention militaire française, avec les opérations Serval (janvier 2013) puis Barkhane (août 2014), vient s'insérer dans ce contexte, contribuant à le complexifier (Pérouse de Montclos 2020). Quoiqu'il en soit, le conflit armé qui se noue au Mali impacte dès 2012 le Burkina Faso à travers la présence de réfugiés maliens accueillis dans des camps érigés à Bobo-Dioulasso et Ouagadougou (Soukouna 2020, 2022) mais aussi dans le Nord du pays, aux alentours de Djibo. En 2015, les premières attaques terroristes sur le sol burkinabè ont été considérées comme étant le fait de groupes armés basés dans les pays voisins.

Le mot « guerre », est désormais employé pour désigner la situation au Burkina Faso, pendant longtemps qualifiée de « crise » (« crise au Sahel », « crise dans la zone des trois frontières », « crise sécuritaire »). Or, cette « crise » n'est pas seulement sécuritaire. Elle est à la fois économique, sociale et politique, et s'est installée durant une période bouleversée par de multiples événements politiques et sociaux. Les 30 et 31 octobre 2014, une insurrection populaire a eu raison du régime de Blaise Compaoré après 27 ans au pouvoir. Un gouvernement de transition a été formé. Son mandat a été marqué par un putsch en septembre 2015 qui n'a duré que quelques semaines, face à la résistance populaire et à celle d'une partie de l'armée. Après l'élection du Président Roch Marc Christian Kaboré à la fin de l'année 2015 (réélu en 2020), le pays s'est enlisé dans une crise multiforme (sécuritaire, économique, politique). Le coup d'État du 24 janvier 2022 qui a donné naissance au MPSR<sup>7</sup> a alors été perçu par une large partie de la popula-

<sup>6</sup> Pour un historique de l'insurrection dans la région, on se reportera au numéro de la revue *Hérodote, Géopolitique du Sahel et du Sahara* (Grégoire 2019).

<sup>7</sup> Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration.

tion comme une ultime solution face à un État burkinabè caractérisé par son immobilisme et à un nombre grandissant d'exactions dans les zones de conflit. Cet espoir n'aura duré que quelques mois, la politique du MPSR, mené par le lieutenant-colonel Paul-Henri Sandaogo Damiba, s'étant vite retrouvée sous le feu des critiques. Un nouveau coup d'État mené le 30 septembre 2022 porte alors au pouvoir le capitaine Ibrahim Traoré et le MPSR 2. Cette instabilité politique depuis 2015 est donc allée de pair avec l'implantation progressive des groupes armés terroristes qui ont de plus en plus un « visage endogène » et commettent des exactions pour la plupart non revendiquées.

Le premier acte terroriste que connaît le pays est l'enlèvement d'un employé roumain de la mine de Tambao en avril 2015. Un gendarme et un agent de sécurité de la mine sont alors également blessés. Cet épisode revendiqué par AQMI<sup>8</sup> marquait la première incursion des groupes djihadistes sur le territoire burkinabè. En octobre 2015, la gendarmerie de Samarogouan (province du Kéné Dougou) est attaquée par une dizaine d'hommes armés. Un assaillant et trois gendarmes sont tués. La même année, en novembre, un fourgon de la mine d'or d'Inata est pris d'assaut. Le 15 janvier 2016, trois actions violentes simultanées sont organisées : le poste de gendarmerie de Tin-Akoff (province de l'Oudalan) est attaqué ; à Djibo, un médecin australien, le Dr Elliott, et son épouse sont enlevés<sup>9</sup> ; et à Ouagadougou, un attentat vise l'hôtel Splendid et le restaurant le Capuccino. La capitale burkinabè sera par la suite touchée par deux autres attentats, en août 2017 puis en mars 2018, ce dernier visant l'État-major des armées et l'ambassade de France. Depuis 2016, le nombre de victimes d'attaques de plus en plus violentes sur toute l'étendue du pays n'a cessé de croître (ODDH 2020 : 24–25). Ce funeste constat coïncide avec l'émergence en 2016 du premier groupe djihadiste burkinabè, *Ansarul islam*, alors même que le phénomène était encore considéré par l'opinion publique comme « extérieur », au pays. Fondé par le prédicateur Malam Dicko, qui avait séjourné en prison à Bamako avec l'islamiste malien Amadou Koufa à la tête de la *katiba* Macina, le groupe *Ansarul islam* fonde ses revendications sur des conflits locaux et des fractures internes à la société peule, auxquelles il associe des principes du djihad armé (International Crisis Group 2017).

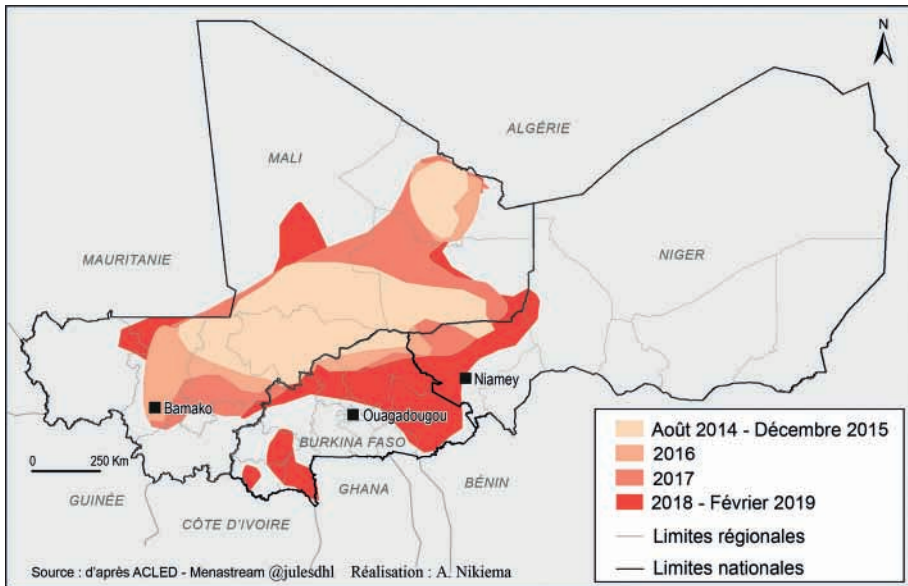
D'un point de vue géographique, les premières attaques contenues dans le Nord du pays ont progressivement touché l'Est du pays dans la seconde moitié de l'année 2018, où certaines zones, notamment les régions forestières et minières, deviennent incontrôlables (Carte 1). La carte 1 montre bien à la fois l'augmentation des attaques dans toute la zone des trois frontières, mais aussi leur déploiement sur le territoire burkinabè à partir de 2017.

Plusieurs groupes armés sont donc désormais présents au Burkina Faso, parmi lesquels l'État islamique au Grand Sahara (l'EIGS) et le Groupe de soutien à l'is-

---

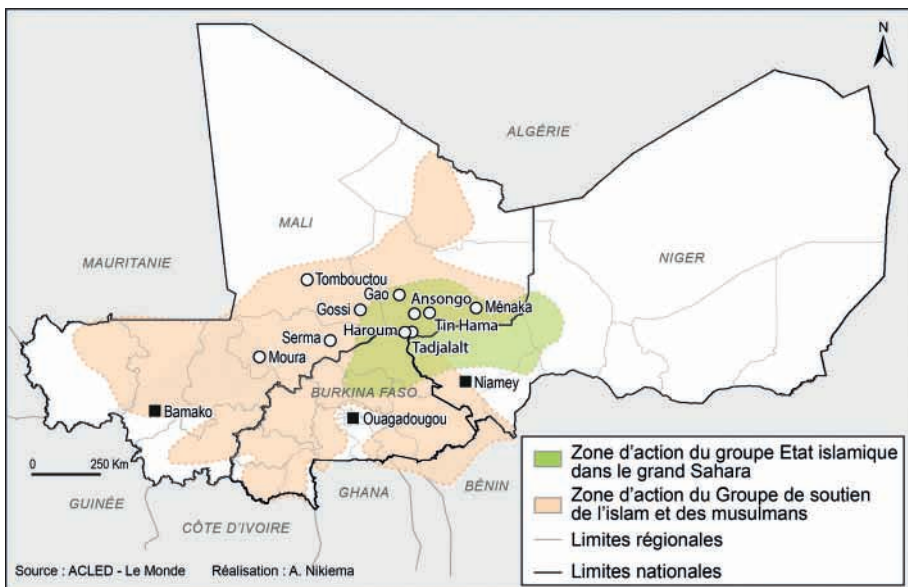
<sup>8</sup> AQMI : Al-Qaïda au Maghreb islamique.

<sup>9</sup> Le docteur Kenneth Elliott a été libéré le 19 mai 2023 après 7 ans de captivité. Sa femme avait été relâchée le mois suivant la prise d'otage.



Carte 1 : Localisation des incidents armés attribués à des mouvements djihadistes entre 2014 et 2019.

lam et aux musulmans (GSIM ou JNIM), créé en mars 2017 et qui regroupe notamment AQMI et le groupe Al-Mourabitoune. La carte 2 montre l'étendue des zones d'action de ces deux groupes de 2014 à 2019, et leurs zones géographiques communes, en l'occurrence la zone des trois frontières.



Carte 2 : Zones d'action des principaux groupes armés djihadistes (décembre 2022).

Les attaques menées par les groupes armés djihadistes continuent à se multiplier d'années en années et à se répandre sur le territoire national. De plus en plus, on parle de « HANI » (Hommes armés non identifiés), notamment dans les médias (Courrier international 06/12/2021), cette appellation traduisant le flou autour de ces groupes armés tantôt associés au djihad islamiste, tantôt à des réseaux terroristes ou de grands banditismes. Face à eux, des groupes d'autodéfense déjà présents de longue date dans les campagnes se déploient, en premier lieu les *dozo*, des chasseurs-guérisseurs traditionnellement chargés de protéger les villageois, plus présents dans l'Ouest du pays et en second lieu, les Koglweogo, « gardiens de la brousse » en langue mooré, eux-aussi chargés au départ de protéger les villageois des vols de bétail et du banditisme. A ceux-là s'ajoutent les Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP), créés en 2020 sous le régime de Roch Marc Christian Kaboré<sup>10</sup>. Ceux-ci ont fait l'objet d'un recrutement massif à la fin de l'année 2022<sup>11</sup>, sous le MPSR 2.

Les exactions des groupes djihadistes exacerbent les tensions locales et intercommunautaires. Des cycles de vengeance sur fonds d'enjeux locaux de pouvoirs se mettent en place dans certaines localités. Ainsi, le drame de Yirgou en janvier 2019, est déclenché par une attaque de présumés djihadistes, dans laquelle six personnes, dont le chef de village et son fils, ont été assassinées dans ce village du centre-nord du Burkina Faso. Les groupes d'auto-défense Koglweogo mènent en retour des représailles, faisant un bilan officiel de 72 morts alors que le collectif contre l'impunité et la stigmatisation des communautés recense, quant à lui, 210 victimes en majorité peules (VOA, 4 février 2019). Nous reviendrons plus loin sur la nécessité de considérer les statistiques officielles avec un regard critique (nombre d'attaques, nombre de morts, nombre de déplacés).

Tout en multipliant les attaques contre les gendarmes et les policiers, ainsi que les enlèvements tant de nationaux que d'étrangers, les terroristes s'en prennent aux civils, organisant des blocus de localités entières (par exemple Djibo, Titao et Sebba en 2022) et des massacres à grande échelle comme dans les villages de Solhan où environ 160 personnes auraient trouvé la mort en juin 2021 (TV5 Monde 05/06/2021) et de Seytenga en juin 2022, qui a fait 86 morts selon le gouvernement et 16 000 déplacés (ONU Info 17/06/2022).

Les statistiques officielles sur les déplacés internes au Burkina Faso révèlent une augmentation extrêmement rapide depuis 2019. Ainsi, leur nombre s'élevait à 848 000 personnes touchées en avril 2020, puis à 1 253 000 en mai 2021, pour atteindre plus de 2 millions de personnes fin mars 2023 (Conasur 31/03/2023). L'examen de ces données région par région montre par ailleurs que celles d'où partent les déplacés internes sont aussi celles où ils sont accueillis dans leur majorité. La complexification d'une insécurité qui mêle intention djihadiste, exactions

---

<sup>10</sup> Assemblée Nationale (2020). Loi N°002-2020/AN portant institution de volontaires pour la défense de la patrie, Assemblée Nationale, Ouagadougou, Burkina Faso.

<sup>11</sup> 90 000 volontaires pour un appel initial visant 50 000 recrues (Jeune Afrique, 25/11/2022).

opportunistes et grand banditisme, vide de nombreux villages et communes rurales au profit de villes plus sécurisées. Ainsi, de manière assez systématique, depuis plusieurs années s'opère un processus de dépeuplement des campagnes vidées de leurs habitants fuyant souvent sous les menaces d'individus armés à moto, pour s'installer dans les villes proches, que ce soit sur des sites dédiés ou non.

Cette augmentation constante et fulgurante des chiffres sur l'ensemble du territoire national tranche avec les statistiques concernant la région du Centre (Ouagadougou). Ainsi, le chiffre officiel de 1051 personnes déplacées internes accueillies dans cette région (Conasur, 2022) est resté étonnamment stable du 14 février 2019 au 30 mars 2022<sup>12</sup>, alors même que les déplacés n'ont cessé d'affluer au cours de ces trois années. Le corollaire est leur exclusion des dispositifs d'aide d'urgence, car ces derniers exigeant un « enregistrement ». Nous reviendrons plus loin sur les enjeux de la visibilité des déplacés à Ouagadougou et de la « politique du chiffre » qui y est associée.

Au-delà de ce que donnent à penser les chiffres, les déplacés internes s'insèrent néanmoins dans les périphéries de la ville, dans les quartiers non-lotisés ou en cours de lotissement. Ils forment parfois des sous-quartiers entiers de « *zoteba*<sup>13</sup> », selon l'appellation utilisée pour les désigner dans la langue mooré, celle qui est principalement parlée dans la capitale. Dans le quartier Pazani de la périphérie nord-ouest de Ouagadougou, où ils sont nombreux à s'être installés, plusieurs sous-quartiers de déplacés peuvent être distingués : « Pazani-centre », « Pazani-Kirakoya ». La ville compte ainsi de nombreux autres quartiers (Tanghin, Nioko I et II, etc.) hébergeant des familles entières de déplacés qui n'entrent pas dans les décomptes officiels.

## La méthodologie de l'enquête collective

Afin d'aborder ce terrain « sensible » (cf. ci-après), notre équipe était pluridisciplinaire, constituée de socio-anthropologues et de géographes. Les données produites collectivement ont été essentiellement qualitatives, inspirées de la méthode dite ECRIS (enquête collective rapide d'identification des conflits et des groupes stratégiques), dont les bases sont désormais connues (Bierschenk et Olivier de Sardan 1994) et avaient déjà été éprouvées par plusieurs membres de l'équipe<sup>14</sup>. L'approche ECRIS se fonde sur trois concepts : le conflit, l'arène et

---

<sup>12</sup> Un document publié sur le site de l'UNHCR, intitulé « personnes relevant de la compétence du HCR », de juin 2022 indique que le nombre de déplacés pour la région centre est passé de 1051 à 6761 déplacés internes entre mars et avril 2022 (UNHCR Juin 2022).

<sup>13</sup> En mooré : « personne qui a fui », « fuyards »

<sup>14</sup> Plusieurs membres du projet avaient déjà mené ce type d'enquête : Ludovic O. Kibora, Yacouba Cissao et Siaka Gnessi dans le cadre du programme Le Burkina Faso vu par le bas (Hagberg et al. 2017, 2019, 2021). Irissa Zidnaba avait pour sa part l'expérience des enquêtes collectives quantitatives et l'avait déjà mise en pratique dans



les groupes stratégiques. Les auteurs partent du constat que les conflits renvoient aux expressions des intérêts différents entre groupes sociaux liés à leurs statuts qui sont construits et entretenus culturellement par des règles et conventions (jeunes, hommes, femmes, notables, etc.). Ils précisent que les conflits peuvent aussi traduire les effets des stratégies personnelles « plus ou moins liées à des réseaux et organisées en alliances », d'où l'analyse stratégique préconisée. La notion « d'arène », pour eux, renferme l'espace physique ou abstrait de confrontations d'acteurs sociaux autour d'enjeux communs. Concernant, le groupe stratégique, il désigne les agrégats sociaux qui défendent des intérêts communs par le biais de l'action sociale et politique.

Cette méthode a été adaptée pour tenir compte du contexte difficile lié à l'insécurité, aux attaques terroristes et au caractère sensible d'une étude sur les personnes déplacées internes à Ouagadougou. Une documentation (articles scientifiques, rapports, articles de journaux) a également été rassemblée et mise en commun.

### *La préparation de l'enquête*

Le protocole de recherche a été pensé, rédigé et réalisé de façon collective. Cette démarche s'est déployée en plusieurs phases : entre juillet et octobre 2021 nous avons tenu une première réunion par visioconférence et partagé des informations via un groupe WhatsApp créé pour communiquer entre nous ; du 18 au 22 octobre 2021, nous avons tenu un atelier de travail intensif à Ouagadougou, dont l'objectif principal était de formuler une série de constats de départ et de pistes de recherche, ainsi que de préparer notre méthodologie et notre travail de terrain. Parmi ces constats ont figuré non seulement l'évolution des statistiques sur les personnes déplacées internes dans le pays, indiquant une croissance extrêmement rapide, mais aussi la stagnation des chiffres officiels les concernant à Ouagadougou. Les enjeux de reconnaissance du statut de déplacés internes dans la capitale et la construction de cette catégorie, nous ont, dès lors, semblés des points centraux à aborder.

Un autre aspect important concernait évidemment le contexte de violence qui avait contraint les populations au départ. Un certain nombre de questions ont été formulées, entre autres, sur les définitions conceptuelles et institutionnelles de « personnes déplacées internes (PDI) » ; les différences entre déplacés et migrants internes ; les circonstances et les parcours migratoires des déplacés internes ; les motifs de départ et le choix de Ouagadougou comme destination ; la vie quotidienne et les stratégies d'adaptation à la vie urbaine (voisinage, déplacements, circulation, etc.) ; l'accompagnement « par le haut » des déplacés (institutions, administrations, structures caritatives) ; l'invisibilité des déplacés dans les statistiques concernant la ville de Ouagadougou. Nous avons fait l'hypothèse que les

---

ses recherches pour le projet ANR Relinsert (Zidnaba 2021). Enfin Maud Saint-Lary avait déjà coordonné deux enquêtes collectives avec des étudiants de l'EHESS (2008 et 2009).

déplacés seraient des témoins de l'implantation progressive des djihadistes dans leur région, permettant de saisir comment elle s'opérait, et peut-être des logiques locales singulières. En réalité, leurs récits du départ ont surtout mis en évidence la violence extrême qui les a poussés à fuir.

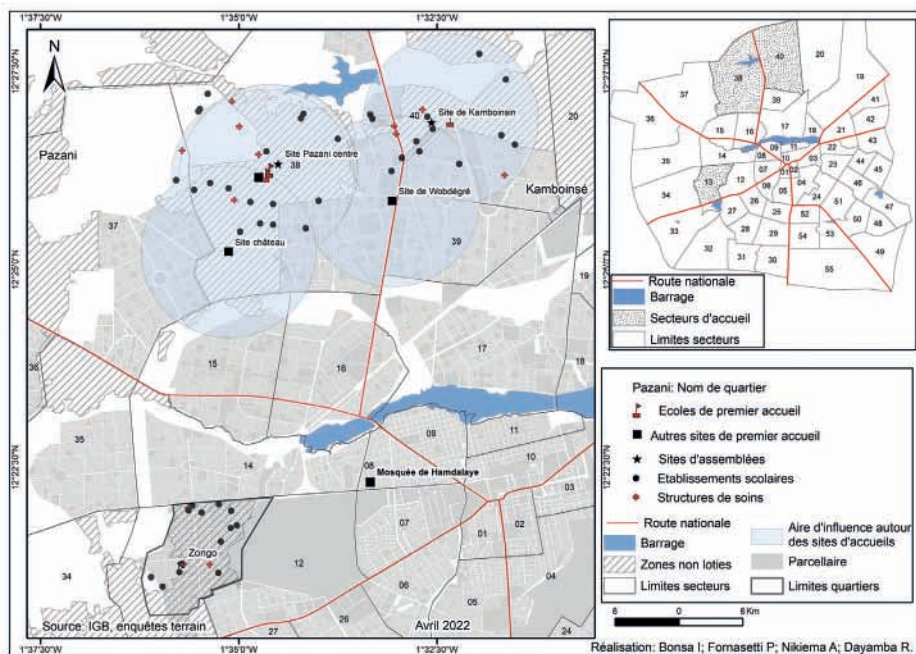
Les réunions préparatoires ont permis d'élaborer un protocole d'enquête adapté à ce terrain qualifié de « sensible » (Bouillon, Frésia et Talliot 2005). Il fallait tenir compte du climat de méfiance et de suspicion inhérent au contexte sécuritaire d'une société éprouvée par le terrorisme et les politiques de lutte anti-terroriste (Petitdemange 2021). Il nous fallait également anticiper les difficultés liées à la situation des déplacés, particulièrement vulnérables. La charge émotionnelle ressentie par tous les membres de l'équipe lors des entretiens avec les déplacés nous a fait mesurer la vulnérabilité extrême et les traumatismes qui les touchent. De plus, face à la volonté politique de les invisibiliser, nous devons nous attendre à être identifiés comme de potentiels bailleurs de fonds ou tout au moins, comme des médiateurs pouvant appuyer les déplacés auprès des pouvoirs publics dans leur quête de reconnaissance.

Sans prétendre à l'exhaustivité, nous avons cherché à diversifier les sites d'enquêtes. Des quartiers d'accueil, Pazani et Kamboinsé, ont été identifiés à l'issue d'un entretien informel effectué avec un des représentants des déplacés, qu'un membre de l'équipe avait déjà rencontré dans le cadre d'une autre enquête. Cet entretien a permis de recueillir des informations utiles, son expérience personnelle et collective et d'être par la suite en relation avec plusieurs déplacés installés dans le quartier Pazani. D'autres sites d'enquêtes ont été sélectionnés grâce aux réseaux des membres de l'équipe (Château, Nioko 2, Hamdallaye et Zongo).

Les informations recueillies durant cette phase préparatoire ont permis d'une part d'introduire des lettres d'autorisation d'enquête auprès des autorités administratives et d'autre part de finaliser les outils de collecte, notamment les guides d'entretiens. Dans le cadre de ce travail, c'est la méthode qualitative qui a été privilégiée dans le but d'amorcer une ethnographie des sites d'étude grâce à des entretiens individuels et collectifs mais aussi en y menant une observation flottante (Pettonet 1982), une méthode d'observation dans la ville qui consiste à « rester disponible » pour saisir ce que celle-ci donne à voir, au gré des rencontres fortuites, des situations prises sur le vif et des discussions informelles.

Conformément à la méthode ECRIS, quatre petits groupes de deux ou trois personnes ont été constitués pour mener la collecte des données dans les différents sites retenus. Cette démarche anthropologique a été combinée à une approche géographique qui avait pour objectif de cartographier et de décrire les espaces de vie des déplacés à Ouagadougou, à travers leurs déplacements depuis le village de départ jusqu'à la capitale, en relevant notamment, les lieux des étapes, les conditions et les moyens de transport. Les entretiens et observations ont permis de saisir les pratiques spatiales et l'insertion urbaine des déplacés dans l'immensité d'une ville qu'ils connaissent peu, voire pas du tout. Les équipes ont ainsi été réparties sur des sites d'enquêtes dans différents quartiers de la ville de Ouagadougou.

## Les lieux de l'enquête



Carte 3 : Sites de l'enquête : quartiers d'installation des déplacés dans les périphéries nord et ouest de Ouagadougou.

Les quartiers de la périphérie nord de Ouagadougou : Pazani, Kamboinsé, Château et Wobdegre

Situés au nord de Ouagadougou, de part et d'autre de la route nationale 22 (voie de Kongoussi), les quartiers de Pazani, Kamboinsé, Château et Wobdegre (carte 3) présentent des caractéristiques similaires. Ils se situent sur la voie en terre joignant la route goudronnée menant à la ville de Kongoussi (une centaine de kilomètre au Nord-ouest de Ouagadougou) et le quartier de Yagma à l'Ouest. Les déplacés qui y résident ont fui, pour la majorité d'entre eux, des villages du Soum. Le Soum est la province qui fait frontière avec celle du Bam dont Kongoussi est le chef-lieu.

Localisé dans une périphérie en pleine construction et caractérisé par des habitations denses ou isolées et dispersées dans des espaces non aménagés, Pazani Centre est un des premiers quartiers de la capitale ayant accueilli des déplacés. Le terme « Centre » désigne le nœud central, le noyau, c'est-à-dire le premier point d'attache du réseau de déplacés installés dans cette zone. Les déplacés de Pazani Kirakoya (du nom de la famille implantée dans ce quartier) sont arrivés après ceux de Pazani Centre, mais les deux groupes s'associent lors des négociations avec les autorités locales, dans leurs demandes de reconnaissance, dans la gestion et le partage des vivres et des dons reçus. Ces déplacés appartiennent en grande

partie à des communautés moose (mossi), fulse et maranse, sont tous locuteurs du mooré, et originaires de villages de la province du Soum.

Dans ce paysage très faiblement boisé, caractéristique des quartiers périphériques de la capitale, le manque d'arbres oblige les habitants à s'accommoder du soleil plombant. Cette précision aurait pu être omise dans le fil de l'écriture mais quelques jours passés aux côtés des habitants de ces quartiers suffisent à saisir combien l'environnement et les conditions climatiques participent de la dureté de leur quotidien. Les routes de ce quartier ne sont pas bitumées et certains tronçons sont difficilement praticables, surtout en saison pluvieuse. Des ateliers de confection de briques en ciment, de soudure, des quincailleries et des petites boutiques sont présents de part et d'autre de l'axe principal qui permet de pénétrer dans le quartier.

A 2 km du goudron et à environ 150 mètres de la route en terre, se trouve un grand hangar au toit de tôles. C'est le lieu de rencontre des déplacés qui habitent à Pazani. Les principales habitations sont des maisonnettes rectangulaires en ciment ou en banco (briques de terre crue) avec une toiture en tôles. Certains déplacés sont hébergés par des habitants du quartier et d'autres sont en location. L'approvisionnement en eau s'effectue aux forages, gratuits ou payants. Ainsi à Pazani Kirakoya, la pompe étant en panne, il faut se rendre au robinet où l'eau est vendue à 10 francs CFA le bidon de 20 litres. Chaque jour, vers 17 heures, une file de femmes, de jeunes filles et d'enfants se forme sous le soleil avec leur charrette à bidons jaunes, pour la corvée d'eau.

Kamboinsé est un vaste quartier périphérique situé à l'extrémité nord de la commune de Ouagadougou et limitrophe de Pazani. Seule une petite partie du quartier a été lotie, après 2009 (Boyer et Delaunay 2017 : 68). Les déplacés que nous y avons rencontrés, habitent dans l'une des nombreuses zones non-loties du quartier, qui s'étale à l'est de la route menant à Kongoussi. Ici, les bâtisses paraissent récentes et elles sont plutôt abouties : les petites maisons sont construites « en dur », les murs de briques de ciment sont crépis, les portes, fenêtres et portails sont peints, des petits hangars sont également présents parfois. Le processus d'urbanisation paraît ainsi légèrement plus ancien et structuré qu'à Pazani. Au cœur de cette zone résidentielle, dans un petit square entouré par des cours, sous un arbre et à côté d'un tas de briques, nous avons rencontré des hommes et des femmes déplacés. C'est le lieu de réunion de l'association *Tel taaba* des déplacés de l'arrondissement 9 de Ouagadougou.

Château et Wobdegre sont des quartiers essentiellement non-lotis. Château tient son nom du château d'eau autour duquel s'organise le quartier, avec son marché quotidien à son pied et des habitations denses délimitées par des voies étroites où l'on circule difficilement en voiture. L'arrivée de déplacés internes dans ce quartier a contribué à modifier son environnement physique par l'occupation d'espaces vides, dont le sable composant le sol ne peut plus être exploité à des fins économiques en raison de la densification des constructions. A Wobdegre, le site où nous avons enquêté se résume à la cour d'une famille dont le chef de ménage a été particulièrement actif en matière d'accueil des personnes déplacées internes.

## Nioko II, Zongo et Hamdalaye : à l'Est, l'Ouest et au centre de Ouagadougou

Nioko II et Zongo, sont situés sur les marges est et ouest de Ouagadougou. Nous y avons observé la présence de vastes espaces vides, d'habitations très modestes et précaires, mais aussi de grandes parcelles bien construites et protégées par des murs d'enceinte. La juxtaposition d'éléments aussi contrastés révèle que ces quartiers se caractérisent par des processus de transformation rapide de leur structure démographique et sociale, visibles à travers l'habitat et les réseaux commerciaux notamment.

Nioko II se situe à l'est de la ville sur la route de Kaya. La famille que nous avons rencontrée réside dans une cour isolée, située en bordure d'un espace arboré. Le quartier de Zongo, se situe quant à lui à l'ouest de la ville. Zongo est un quartier entièrement non-loti, délimité au nord par les rails de l'ex-RAN (Régie des chemins de fer Abidjan-Niger), à l'est par le camp militaire Sangoulé Lamizana et au sud par la N 1.

En revanche, Hamdallaye<sup>15</sup> est un ancien quartier. Il se situe dans les quartiers centraux, parmi les plus anciennement lotis de la capitale. Il est connu pour avoir été l'un des principaux lieux d'implantation au Burkina Faso d'une importante confrérie musulmane soufie, la Tidjaniya Hamawiyya. Il accueille une part importante de la communauté peule de Ouagadougou. Le lieu où s'est déroulée notre enquête se situe à proximité de la principale mosquée du quartier.

### *Mise en œuvre de l'enquête, difficultés et enseignements de la méthode ECRIS*

L'enquête de terrain a été menée dans les différents quartiers cités plus haut pendant trois semaines après les journées préparatoires. Durant cette période, un certain nombre d'entretiens ont été transcrits à partir de la traduction en français enregistrée sur place et faite par un membre de l'équipe également interprète. Une transcription à partir du mooré a ensuite été effectuée de façon précise dans les trois mois qui ont suivi l'enquête collective.

Au total, 47 entretiens (individuels et collectifs) ont été conduits. Les entretiens supposés être individuels ont souvent eu une dimension collective, du fait de la situation d'interlocution en extérieur et en présence d'autres personnes. Ces entretiens ont souvent gardé un aspect formel, car relativement courts (entre 20 minutes et une heure) et généralement difficiles à mener compte tenu du haut niveau de vulnérabilité des déplacés. Les personnes ciblées ont été essentiellement des déplacés, hommes et femmes, leurs voisins non déplacés, des personnels des écoles ayant accueilli et/ou scolarisé un grand nombre d'enfants déplacés en cours d'année, des acteurs associatifs, chefs traditionnels, des responsables religieux (imams, catéchistes) et des représentants d'organisations internationales et d'ONG.

---

<sup>15</sup> Ce nom qui signifie « Louange à Dieu » en arabe, est un quartier qui existe dans presque toutes les grandes villes d'Afrique de l'Ouest.

Des entretiens complémentaires ont été effectués en avril et mai 2022 par des étudiants ayant obtenu un master de recherche dans le cadre du projet, à la fois en lien avec leurs travaux de recherche et dans la lignée de l'enquête collective, afin de compléter leurs données. En juillet 2022, un entretien a également pu être mené au Conasur (Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation). Par ailleurs, des échanges réguliers ont eu lieu avec des personnes du quartier Pazani.

La collecte des données de terrain a été complétée par l'analyse de nombreuses sources en ligne qui se rapportaient aux déplacés : presse nationale et internationale, rapports d'ONG et d'organisations internationales, comptage et recensements des déplacés diffusés par internet et sur les réseaux sociaux. Une veille et une actualisation de ces données en ligne a ainsi été menée durant la phase d'écriture de cet ouvrage de fin 2019 à début 2023.

Une réunion de bilan s'est tenue à mi-parcours, puis d'autres en visioconférence dans les mois qui ont suivi, après le retour en France d'une partie de l'équipe, afin de rédiger une charte collective cadrant l'usage des données produites collectivement et d'organiser l'écriture à plusieurs mains. Les premiers extraits de ce rapport ont été présentés et discutés à Aix-en-Provence en mai 2022, lors des journées de clôture de l'ANR Relinsert, qui ont rassemblé tous les participants au projet et des invités extérieurs.

Au terme de cette enquête collective, deux enseignements clés peuvent être tirés au regard des résultats obtenus : la promotion de la recherche pluri ou interdisciplinaire et la formation pédagogique.

Selon Bationo, la recherche interdisciplinaire :

*« constitue un outil méthodologique pertinent en sciences sociales pour croiser les regards entre savoirs ancrés et savoirs dits rationnels ou scientifiques. L'interdisciplinarité demeure une méthode de travail en équipe pluridisciplinaire pour co-construire et résoudre un problème social complexe, un problème digne d'intérêt pour aboutir à des résultats communs. »* (Bationo 2021 : en ligne).

En effet, après avoir travaillé de manière individuelle dans le programme Relinsert, la méthode d'enquête collective sur les déplacés a impliqué pour les membres du projet de construire et définir ensemble, géographes, anthropologues et sociologues, les problématiques de la recherche, et le dispositif d'enquête. Cette démarche de collecte a permis aux membres de mutualiser leurs connaissances et approches disciplinaires.

L'approche pluridisciplinaire a également été une expérience inédite et un cadre de formation pédagogique et pratique, notamment pour nos trois étudiants, un doctorant en géographie et deux socio-anthropologues qui ont pris part à l'ensemble du processus. Dans un contexte où les sorties de terrain et les stages pour les étudiants en master de recherche sont de plus en plus difficiles à mettre en œuvre en raison de l'accroissement de leur nombre et surtout de l'insuffisance des ressources allouées, la participation à cette démarche ECRIS

a permis de renforcer les compétences des jeunes chercheurs. De plus ce travail d'équipe a eu le mérite de permettre de partager collectivement les impressions liées à ce terrain sensible, chargé émotionnellement où le chercheur est tenté de prendre parti au regard des violences ou traumatismes vécus par certains informateurs.

Quelques limites sont toutefois à souligner, en grande partie liées au fait que l'enquête ait été contrainte dans le temps et dans l'espace. Si ces aspects liés à son caractère exploratoire ont été assumés comme un parti pris dès le départ, dans la mesure où cette enquête collective était considérée comme une façon d'interroger une nouvelle question de recherche avant d'envisager éventuellement le démarrage d'une étude plus approfondie, ils sont à souligner. La sensibilité du sujet et son évolution très rapide font que des observations à plus long terme demeurent nécessaires, d'une part pour suivre les changements politiques et sociaux qui entourent la question des déplacés, et d'autre part, pour pouvoir accéder au mieux à leurs discours et à leurs expériences. Limitée à Ouagadougou, l'enquête n'a de plus pu couvrir que quelques quartiers de la capitale. Un terrain sur le plus long terme aurait sans doute permis d'élargir les lieux d'enquête, et notamment, d'atteindre plus de personnes « éparpillées » dans la ville, car logées en urgence chez des proches ou de la famille par exemple. Enfin, l'équipe comptait peu de femmes enquêtrices, et certains entretiens menés avec des femmes déplacées ont sans doute souffert d'un biais concernant le genre. Les violences basées sur le genre subies par les femmes lors des attaques n'ont par exemple pas été abordées, alors qu'elles sont connues.

# Chapitre 1. La catégorie de « personne déplacée interne » au Burkina Faso

*« Même si c'est à un enfant que vous demandez, si on dit le coin des déplacés tout le monde sait, même en mooré, on peut dire zoetba [fuyards] »* (Entretien avec un habitant non déplacé, quartier Pazani, octobre 2021).

*« Les déplacés internes sont des personnes contraintes de fuir à l'intérieur de leur propre pays, notamment en raison de conflits, de violences, de violations des droits humains ou de catastrophes. Ils représentent l'un des plus grands groupes de personnes déplacées. »* Site internet de UNHCR, décembre 2022<sup>16</sup>

En débutant cette recherche, notre objectif était de mener des enquêtes de terrain parmi les personnes qui avaient fui leurs villages, du fait du conflit dans le nord du pays, et qui venaient s'établir pour une durée plus ou moins longue à Ouagadougou. Aux yeux des représentants d'ONG et des journalistes, ces nouveaux arrivants regroupés dans les quartiers périphériques de la capitale répondent à la catégorie de « Personnes Déplacées Internes » (PDI). Une première difficulté s'imposait à nous : comment appréhender et nommer un phénomène à la fois massif et rendu invisible à Ouagadougou ? Quelle utilisation allions-nous faire de ce vocabulaire et de cette catégorisation ?

En outre, il nous est vite apparu que les contours de cette catégorie sont difficiles à délimiter. A partir de quel moment peut-on considérer qu'une personne est « déplacée interne » ? Faut-il nécessairement avoir fui une attaque pour être considéré comme tel ? Comment différencier un « migrant interne » d'un « déplacé interne » ? Comme le décrivent bien Lucie Lepoutre et Gwendoline Malogne-Fer : « *Les catégories constituent en premier lieu une « épreuve » de l'enquête* » (Lepoutre et Malogne-Fer 2022 : 14), en particulier dans le champ de l'étude des migrations et des mobilités.

Notre enquête s'est en effet déroulée entre catégories institutionnelles et locales, nous obligeant à les définir et à en préciser les terminologies. Non satisfaits par le sigle « PDI » habituellement employé sur le terrain à Ouagadougou, nous avons ainsi décidé de ne pas le retenir dans cet ouvrage. Ne pas utiliser « PDI » vise ainsi à faire un pas de côté vis-à-vis du vocabulaire institutionnel et comptable qui confère un statut à ceux qui sont reconnus et invisibilise ceux qui en sont dépourvus. En créant cette catégorie, sont en effet exclus ceux qui ne sont

<sup>16</sup> En ligne : <https://www.unhcr.org/dach/ch-fr/en-bref/qui-nous-aidons/deplaces-internes>, consulté le 16/12/2022.



pas enregistrés en tant que tels. Nous parlons ainsi dans cet écrit de « déplacés » ou de « déplacés internes », ces expressions nous paraissant mieux rappeler la mobilité sous contrainte, forcée du fait de la violence, qu'ont vécu les personnes que nous avons rencontrées. Cependant, une mise en perspective de la catégorie de « personne déplacée interne » et de ses usages dans le contexte actuel du Burkina Faso constitue un préliminaire incontournable, d'autant que le pays a déjà connu par le passé des épisodes d'accueil en urgence de populations dont les mobilités ont été effectuées sous la contrainte, donnant lieu à de multiples appellations.

## Des mobilités sous contrainte au Burkina Faso : repères historiques et lexicaux

Conçu par le colonisateur français comme un « bassin de main d'œuvre » pour l'économie de plantation côtière, puis ayant connu durant la période post-coloniale d'importantes vagues de départs en migration, essentiellement pour le travail, vers la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso reste aujourd'hui un pays où les migrations et circulations transnationales structurent la vie économique et sociale. Pour autant, tout mouvement migratoire (sortant comme entrant) n'y est pas nécessairement représenté de manière positive. Les migrations entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire sont ainsi celles qui ont sans doute donné lieu aux terminologies les plus connues, employées tant pour désigner ceux qui sont partis que ceux qui sont revenus, avec des champs lexicaux différents selon les événements socio-politiques associés aux contextes de leurs mobilités.

En 2002–2003, en raison du conflit en Côte d'Ivoire, de très nombreux migrants de nationalité ou d'origine burkinabè sont rentrés en urgence au Burkina Faso (Courtin, Fournet et Solano 2010 ; Zongo 2003). Certains ont alors été rapatriés, dans le cadre de « l'opération *Ba-yiri* » mise en place par l'État burkinabè, alors que d'autres sont rentrés « en catastrophe », par leurs propres moyens<sup>17</sup>. L'opération *Ba-yiri* (terme qui signifie littéralement la « maison paternelle » en langue mooré et qui désigne le village d'origine, ou par extension, « la patrie ») visait alors à encadrer ces entrées sur le territoire national, tout en les affichant comme des retours : les migrants étant représentés comme des nationaux venant retrouver leur pays « paternel ». Or, nombreux étaient ceux qui étaient nés ou qui avaient été socialisés en Côte d'Ivoire et n'avaient gardé que des faibles liens avec la communauté nationale burkinabè (Bredeloup 2006, 2009). Dans le langage courant, ces migrants étaient alors qualifiés de « rapatriés » ou par d'autres termes, souvent péjoratifs :

---

<sup>17</sup> Organisée de septembre 2002 à janvier 2003, l'opération *Ba-yiri* aurait permis le retour d'environ 8 000 burkinabè, tandis qu'on estime à environ 200 000 personnes le nombre de Burkinabè rentrés de Côte d'Ivoire du fait du conflit en septembre 2004 (Zongo 2003).

« Dans la presse, avant d'être rebaptisés 'rapatriés', les migrants qui rentrent au pays pour échapper aux exactions sont nommés 'fuyards' ou encore 'revenants', termes peu flatteurs et révélateurs de la place qui leur est assignée dans la société burkinabè » (Bredeloup 2006 : 187)<sup>18</sup>

Le terme « rapatriés » fait ainsi explicitement allusion à la situation des Burkinabè rentrés dans l'urgence pendant la crise ivoirienne, alors que pour nommer d'autres migrants ayant rejoint leur Burkina natal, d'autres termes sont utilisés. « Refoulés » désigne par exemple les Burkinabè rentrés de la Libye en guerre, après la chute de Mohammar Kadafi en 2011 (Bredeloup 2020). Plusieurs autres appellations ont par ailleurs été assignées aux migrants de retour de Côte d'Ivoire ou à leurs descendants. En mooré, *Kaaos weego* et *Paa weego* font référence à une situation d'éloignement où la brousse est assimilée au pays de migration, ainsi, *Kaaos weego*, « celui qui a duré en brousse » est celui qui est resté longtemps en migration, et *Paa weego* « celui qui est resté en brousse », n'est pas revenu (Degorce 2016).

L'appellation « diaspo », issue de « diaspora », a beaucoup été utilisée à partir de la fin des années 1990 et des années 2000, notamment sur le campus de l'Université de Ouagadougou, et est souvent associée à l'idée d'une situation de perte d'identité, voire d'une forme d'acculturation, qui toucherait notamment les enfants de migrants nés en Côte d'Ivoire. Par opposition, les « diaspos » appelaient les Burkinabè nés au Burkina Faso et n'ayant pas connu la Côte d'Ivoire les « *Tenga* », autre terme aux consonances peu flatteuses dans ce contexte, car pointant un supposé manque d'ouverture et de connaissance du monde (Degorce 2016 ; Kibora 2008).

Plus récemment, dans les contextes urbains de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, de nouveaux termes, en français, ont servi à qualifier des mobilités sous contraintes. Le 1<sup>er</sup> septembre 2009, des pluies diluviennes ont fait plus de 40 morts à Ouagadougou, détruit 40 000 habitations et fait environ 200 000 sinistrés (Lefaso.net 02/09/2016, Mediaterrre 30/09/2010). À la suite de ces inondations, le terme « sinistré » en français a été employé pour désigner les personnes concernées, dont certaines ont plus tard été relogées dans le quartier périphérique de Yagma. « Sinistrés » continue à être employé pour désigner les personnes touchées par les inondations en saison des pluies, comme ce fut par exemple le cas en 2016<sup>19</sup> après de nouvelles intempéries<sup>20</sup>.

<sup>18</sup> L'auteure cite en référence l'article d'un quotidien burkinabè paru en avril 2003.

<sup>19</sup> Le 27 juillet 2016, le Conasur appelait par exemple les populations à se faire enregistrer : [http://www.conasur.gov.bf/index.php?option=com\\_content&view=article&id=76:evaluation-rapide&catid=37:actuconasur](http://www.conasur.gov.bf/index.php?option=com_content&view=article&id=76:evaluation-rapide&catid=37:actuconasur) consulté le 22/03/2024.

<sup>20</sup> Au Niger par exemple, la catégorie « personne déplacée interne » est souvent utilisée pour parler des personnes touchées par les inondations, la définition institutionnelle du déplacement interne comprenant en effet les mobilités forcées du fait de catastrophes naturelles (voir ci-après).

Un autre terme récurrent faisant référence aux mobilités contraintes intra-urbaines, ou en direction de quartiers périphériques des grandes villes est celui de « déguerpis ». Les « déguerpis » sont des populations des quartiers centraux, souvent anciens, et dont les parcelles sont réquisitionnées dans le cadre de grands projets urbains. A Ouagadougou, un exemple bien connu est celui de la Zone d'aménagement commerciale et administrative (ZACA). Dans cette zone située au cœur de la ville, les habitants des quartiers concernés<sup>21</sup> ont été déplacés en 2003 et beaucoup ont été réinstallés au Sud de la ville dans un quartier éloigné dénommé la « Trame d'accueil » (Audet Gosselin 2008). Jesper Bjarnesen cite également l'exemple de « déguerpis » du quartier Sarfalao de Bobo-Dioulasso en 2000, suite à l'octroi de terrains déjà habités à l'ONG SOS Villages d'Enfants par la municipalité (Bjarnesen 2013 : 97–99). Dans les cas comme ceux de la ZACA ou de Sarfalao, des négociations sont généralement entreprises pour le dédommagement ou le relogement des habitants. Comme les « déplacés », ceux-ci doivent être reconnus et enregistrés dans ce nouveau statut afin de bénéficier d'aides. Comme eux également, ils sont confrontés à la pression foncière et à des difficultés d'accès aux services publics dans les quartiers souvent situés en périphérie de la capitale où ils se réinstallent. Des petits commerçants établis de façon illégale en bordure de route ou sur un terrain peuvent aussi être « déguerpis », mais généralement sans prise en charge ou mise en place d'un accompagnement particulier.

Dans l'ensemble, ce vocabulaire montre l'importance de se pencher sur les termes employés dans les différents contextes de crise. L'histoire du Burkina Faso est marquée par des épisodes de mobilités sous contrainte, qui s'accompagnent d'une profusion de dénominations et d'un vocabulaire souvent stigmatisant. Dans le cas des déplacés de la crise qui secoue actuellement le Burkina Faso, de nouveaux termes ont également émergé.

### *Zoteba* : retour sur une catégorie émique<sup>22</sup>

Sur le terrain, le terme employé de façon récurrente en mooré pour désigner les déplacés internes est « *zoteba* » (ou « *zotba* »). Il dérive du verbe « *zoe* » qui signifie « courir », « s'enfuir » ou « fuir ». Selon les contextes, *zoe* peut aussi être traduit en français par « craindre, avoir peur de quelque chose ou de quelqu'un ». Bien que connoté négativement, le terme est très répandu et parfois utilisé spontanément par les déplacés eux-mêmes :

---

<sup>21</sup> Il s'agit des quartiers Zangouettin, Tiedpalogo, Peuloghin, d'une partie de Koulouba et de Kamsoghin, ainsi que du Camp fonctionnaire (Audet Gosselin 2008 : 6).

<sup>22</sup> Sur l'usage des catégories « émiques » (locales) et « étic » (scientifiques), nous nous référons à l'analyse de Jean-Pierre Olivier de Sardan (1998) et à sa discussion du concept à partir des travaux du linguiste Kenneth L. Pike (1954) et de l'anthropologue Marvin Harris (1976).

« *Certains nous appellent les zoteba, d'autres disent les déplacés* » (Entretien avec Abdoulaye<sup>23</sup>, aide-maçon, déplacé, 39 ans, quartier de Pazani Kirakoya, octobre 2021)

« *Les déplacés, c'est zoteba : ils ont couru [pour] venir ici* » (Entretien avec le chef du quartier de Pazani, novembre 2021).

« *Si tu n'es pas chez toi, c'est obligé qu'on t'appelle zoteba. Ce n'est pas un problème* » (Entretien collectif avec des femmes déplacées, quartier de Kamboinsé, octobre 2021).

« *Et lorsque nos enfants sortent pour ramasser du sable, les gens ont des propos du genre : « Eh vous, les zoteba ! Si vous ne faites pas attention vous allez continuer devant<sup>24</sup> ! » Et pourtant, ce n'est pas parce que nous avons fait quelque chose qu'on nous a chassé de chez nous, c'est à cause de l'insécurité* » (Entretien avec Alimata, déplacée, 26 ans, quartier de Pazani-Kirokoya, Ouagadougou, octobre 2021).

L'idée de fuite que renferme le terme *zoteba* prend dans certaines circonstances une connotation péjorative comme le montre le propos d'Alimata. Le terme fait alors écho aux observations de Sylvie Bredeloup à propos des « rapatriés » au début des années 2000 qualifiés par la presse de « fuyards » (cf. ci-avant, Bredeloup 2006).

Pour mieux comprendre le champ sémantique recouvert par le terme « fuyards », il faut remonter un peu plus loin dans l'histoire, lorsque l'administration coloniale faisait entrer un terme a priori purement militaire, celui de « déserteurs », dans le vocabulaire migratoire burkinabè (Marchal 1999). L'administration française, en constatant une situation de peuplement plus dense sur le « plateau mossi », a mis en œuvre tout le long de la première moitié du XXe siècle une série de mesures visant à faire de la Haute-Volta un « bassin de main d'œuvre » : pour les chantiers et armées coloniales d'abord ; pour l'économie de plantation côtière ensuite (Balac 1997 ; Boutillier et al. 1977 ; Zongo 2003). Le démembrement de la colonie en 1932 a été l'une de ces mesures. Les recensements, l'impôt de capitation, le recrutement forcé de manœuvres et tirailleurs, en sont d'autres exemples. Ces dispositifs ont engendré des mouvements migratoires de fuite des territoires de la Haute-Volta, largement documentés par les administrateurs eux-mêmes, ainsi que par les chercheurs (Lahuec et Marchal 1979 ; Marchal 1982, 1999)<sup>25</sup>. L'administration qualifiait alors de « déserteurs » les citoyens fuyant leur cercle de résidence afin de trouver refuge en des zones où le contrôle administratif était moins sévère. Ces zones se situaient alors dans des espaces de brousse dépeuplées et peu connues par l'administration, ou alors au-delà des frontières de la colonie (en Gold Coast notamment). Ces mobilités ont été

<sup>23</sup> Les prénoms sont fictifs, afin de préserver l'anonymat des enquêtés.

<sup>24</sup> Sous-entendu : « vous allez continuer à fuir ».

<sup>25</sup> Dans ces travaux, « fuyards » est employé systématiquement pour substituer le terme utilisé par l'administration : « déserteurs ».

étudiées, tout d'abord, comme des migrations économiques (Rouch 1946) mais d'autres recherches en ont montré les raisons éminemment politiques (Asiwaju 1976). Si l'on ne peut donc assimiler directement les deux termes, « fuyard » et « déserteur », on peut néanmoins remarquer qu'ils ont deux choses en commun : ils représentent la mobilité comme une fuite... et la fuite comme une faute.

Dans nos entretiens en langue fulfulde (peul), deux termes ont également été rapportés pour désigner les déplacés : « *doggube* », « ceux qui ont fui », et « *riiwabe* » « ceux qui ont été bannis ou chassés », la distinction entre les deux termes reposant sur une menace émise de manière explicite par les groupes terroristes ou non. Selon cet homme, locuteur fulfulde :

*« 'Doggube', ce sont ceux qui ont fui. Si tu veux aussi, tu peux dire 'riiwabe', ce sont ceux qu'on a banni ou qu'on a chassé. 'Riiwabe', ça, on les a chassés alors que 'doggube', il y en a qui ont eu peur d'eux-mêmes, sans être menacé directement. Les 'riiwabe', c'est aussi ceux à qui les terroristes ont donné un ultimatum ; trois jours, une semaine »* (discussion informelle, quartier Hamdallaye, octobre 2021).

La langue fulfulde fait une distinction entre le fait d'avoir fui et d'être chassé. Le terme « *riiwabe* » (« ceux qu'on a chassés ») introduit un degré de contrainte fort renvoyant à une absence de choix, une menace directe et explicite pouvant également être un ultimatum. En revanche, si le terme « *doggube* » intègre aussi la notion de contrainte, celle-ci demeure moindre, laissant supposer qu'il y a une initiative prise sous l'effet d'un sentiment de peur (qui constitue aussi une forme de menace). Ici la contrainte relève de la subjectivité (avoir « peur d'eux-mêmes », ressentir la peur), associée au fait de ne pas être menacé explicitement. Ainsi la langue fulfulde introduit-elle une subtilité en lien avec le degré de contrainte<sup>26</sup>.

Enfin, un autre terme émerge en mooré sur le terrain, celui de « *watba* », littéralement « ceux qui viennent », les « arrivants ». Ce terme est parfois repris comme contre-catégorie. *Watba* est ainsi devenu le titre d'un film sur les déplacés internes à Ouahigouya (Vink 2022, Semfilms production). L'extrait d'entretien cité par un membre de l'équipe de tournage sur son blog illustre les enjeux autour de cette appellation, pour une reconnaissance de leur statut : « *Tōnd ka zoetba, tōnd yaa watba* » (nous ne sommes pas des fuyards, nous sommes des arrivants). Il explique ainsi les enjeux associés à ces termes :

*« Le concept 'arrivants' crée dans l'esprit des populations hôtes le sentiment d'accueillir leurs frères et sœurs venus d'autres contrées comme s'ils revenaient chez eux. Pour les PDI, ce concept les amène à ne pas se considérer comme des fuyards, des déplacés, des étrangers dans leurs propres pays ; mais des gens qui reviennent chez eux, sur cette terre de Ouahigouya et du Burkina Faso qui leur appartient à tous ! »* (Ouali 2022 : en ligne).

<sup>26</sup> Un autre terme, ne faisant a priori pas référence à la notion de déplacé est « *uminaabe* ». Celui-ci provient de la racine « *um* », « se lever » et correspond à « celui qu'on a aidé à se lever pour partir ». Dans ce cas, l'absence totale de contrainte ne permet pas de l'associer à la notion de déplacé.

La langue fulfulde a également un mot équivalent à *watba*. À Dori, le terme à connotation positive de *hodube*, que l'on peut traduire par « ceux qui sont venus s'installer, s'établir de manière temporaire », a ainsi été relevé, la racine *kod* (au singulier *hod*) étant la même que celle qui fait référence à la transhumance (*egga-hoda*)<sup>27</sup>.

Plusieurs catégories émergent donc dans les langues locales, les plus couramment utilisées renvoyant cependant directement à l'idée de fuite, sous le sens souvent peu valorisant de « fuyard ». Le terme « fuyard » fait pour sa part écho à une histoire locale des mobilités contraintes, et implicitement des conflits locaux<sup>28</sup>. Dans le langage courant, ces catégories émiques (et leurs contre-catégories émergentes, comme celle de *watba* en mooré ou de *hodube* en fulfulde) se superposent aux catégories internationales et institutionnelles.

Catégoriser les personnes dans l'espace public en les associant à des événements traumatiques, que cela mène ou non à la reconnaissance formelle d'un statut juridique, n'a toutefois pas que des implications négatives. Cela ouvre aussi à des possibilités d'aides de diverses sortes : aide au relogement, aide alimentaire, prise en charge de la part d'ONG. Ces processus de catégorisation renvoient alors à des enjeux politiques de gestion des crises, tant à l'échelle locale, qu'étatique ou internationale.

## « Personne déplacée interne » (PDI) : une catégorie venue d'en haut

Les personnes déplacées internes sont selon les « Principes directeurs sur le déplacement interne » publiés par l'UNHCR en 1998 :

*« des personnes ou des groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violation des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État »* (UNHCR 1998).

La convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) entrée en vigueur en 2012 et ratifiée par 25 pays, dont le Burkina Faso, offre quant à elle un cadre juridique visant à protéger les personnes déplacées. Les personnes déplacées internes sont distinguées des réfugiés, qui franchissent une frontière internationale. A partir de

<sup>27</sup> Nous remercions Asséta Diallo, linguiste à l'Institut des Sciences des Sociétés, pour son précieux apport et son aide concernant les terminologies en fulfulde.

<sup>28</sup> Dans d'autres contextes, notamment européens, la « fuite » des réfugiés est au contraire mise en regard des autres formes de migrations et d'une certaine manière valorisée, comme une justification de leur accueil et en leur associant une forme de vulnérabilité (Cambrézy 2007 : Streiff-Fénart 2020).

2012, le Burkina Faso a principalement accueilli des réfugiés en provenance du Mali (Bardelli 2018 ; Soukouna 2019, 2020, 2022). Depuis plusieurs années, des Burkinabè se sont réfugiés dans les pays voisins en raison du conflit, notamment au Niger ou en Côte d'Ivoire<sup>29</sup>.

Dans l'extrait d'entretien qui suit, notre interlocuteur, employé dans une institution internationale, rappelle le contexte dans lequel l'appellation « déplacés internes » a été introduite au Burkina Faso, en 2015, au moment des premières attaques djihadistes dans le nord du pays :

*« Au Burkina Faso, les premiers déplacés internes ont été enregistrés en 2015 en raison du conflit. Au Niger, certains ont été enregistrés aussi pour motif de catastrophe<sup>30</sup> mais ici c'est le conflit qui commence en 2015 avec la menace djihadiste qui débute d'abord à la frontière du Mali puis progresse plus à l'intérieur. Les premières régions touchées ont été le Sahel, le Yagha, le Seno et l'Oudalan. Ces régions-là produisent aujourd'hui environ 500 000 déplacés internes et ce sont aussi ces régions qui accueillent le plus. »* (Employé d'une institution internationale, Ouagadougou, novembre 2021).

Le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (Conasur) a la responsabilité de l'enregistrement et du profilage des déplacés internes, en partenariat avec le HCR. Avec cette structure étatique, le Burkina Faso fait certainement figure d'exception dans la sous-région. Le Conasur compte des démembrements aux niveaux régionaux, départementaux et communaux, où ses agents sont déployés sur le terrain avec des tablettes pour enregistrer les flux d'arrivées. Le dénombrement des déplacés est ainsi mené à partir d'entretiens avec les chefs de ménage, en présence de tous les membres de la famille concernés par le recensement. Un questionnaire élaboré avec les ministères sectoriels (éducation, santé, agriculture, ...) et comptant plus de cent questions est administré pour permettre l'enregistrement. Cette procédure concerne aussi les déplacés logés chez des particuliers :

*« Il faut dire que dans un premier temps, les gens viennent en famille d'accueil, ce qui fonctionne, c'est l'hospitalité, certains trouvent un terrain, une location. Pour ce qui est d'être enregistré, c'est la Conasur qui va vers eux. C'est facile d'avoir l'information qu'il y a des déplacés, puisqu'avec les autorités locales, les chefs de quartiers, on sait facilement. »* (Employé d'une institution internationale, Ouagadougou, novembre 2021).

Jusqu'en juillet 2022, au moment de notre dernière collecte de données, l'enregistrement des déplacés internes par le Conasur était effectué dans les 9 régions (sur 13) considérées comme accueillant le plus de déplacés internes (Entretien Conasur, juillet 2022). Ainsi les chiffres concernant les quatre régions où l'enre-

<sup>29</sup> Voir notamment sur le site du HCR : <https://news.un.org/fr/story/2021/07/1100532>

<sup>30</sup> Notre interlocuteur fait ici référence aux sinistrés des inondations qui ont touché le Niger et entraîné des déplacements de populations, notamment lors de la saison des pluies de 2021.

gistroment a été mis en place plus tardivement (Centre, Centre-Ouest, Centre-Sud et Sud-Ouest) n'ont pas été collectés avant 2022 et n'ont pas été publiés par le Conasur avant le 31 décembre 2022 (Conasur 31/12/2022). On note cependant dans une publication datant de juin 2022 sur le site internet du HCR des chiffres qui s'appuient sur un comptage des mois de mars et d'avril 2022 et qui prennent en compte toutes les régions du pays, mettant notamment en évidence une augmentation de près de 6000 personnes entre les deux comptages, ces chiffres révélant sans doute un moment-clé dans les changements entourant l'enregistrement des personnes déplacées internes (UNHCR 2022). Ces décalages dans la publication des chiffres et le fait que toutes les régions du pays n'aient pas pu être prises en compte les premières années du conflit pointent les contraintes matérielles que suppose le fait de déployer des équipes dans des zones où le phénomène reste marginal. Ils posent aussi le problème de la reconnaissance officielle des déplacés, notamment dans la région Centre où se situe Ouagadougou.

Un responsable d'ONG pointe cette question, en la mettant en lien avec la mise en place de structures d'accueil des déplacés :

*« Ici au Burkina Faso, si on regarde en profondeur, le gouvernement ne veut pas de PDI à Ouaga et ils ne veulent pas parler de 'camps'. Ils parlent de 'sites d'accueil temporaires' pour dire que le phénomène ne va pas perdurer dans le temps. D'un autre côté, ils font aussi le constat de cette réalité qui nécessite de réfléchir à des solutions durables, ce qui veut dire penser aussi en termes d'insertion »* (Entretien avec un responsable d'ONG, Ouagadougou, octobre 2021).

En conséquence, ce que l'on appelle « sites » de déplacés internes à Ouagadougou ne sont ni des camps, ni des espaces repérables par des installations et dispositifs d'aide d'urgence à l'instar des « tentes du HCR » comme le pays en compte ailleurs. Cet extrait d'entretien pointe la problématique même de cette étude, portant sur des « personnes déplacées internes » dont la présence à Ouagadougou est démographiquement importante, médiatisée, et qui parallèlement à cela, souffrent d'une non-reconnaissance de leur statut dans la capitale. Cette ambiguïté est ainsi expliquée par notre interlocuteur :

*« Le problème, c'est l'opérationnalisation. Par exemple, la question de la gestion des terres se pose parce que si ces personnes viennent s'installer quelque part, elles vont avoir besoin de terres à exploiter, il y a des risques en termes de cohésion sociale. Et cela soulève le problème de l'accès aux services sociaux. »* (Entretien avec un responsable d'ONG, Ouagadougou, octobre 2021).

La question de l'accès au foncier, aux terres agricoles, la gestion des ressources comme l'eau, et l'accès aux services publics essentiels comme l'éducation ou la santé, sont autant de points cruciaux, souvent sources de tension, qui concernent également les populations dites « hôtes ».

Il s'agit de problématiques récurrentes, qui se sont posées par le passé avec beaucoup de similitudes à propos des « rapatriés » de 2002–2003 ou des « sinis-



trés » de 2009 dans leurs quartiers ou villages de réinstallation. Dans ses travaux sur les réfugiés maliens à Bobo-Dioulasso et à Ouagadougou, Sadio Soukouna mentionne à ce titre les tensions entre les réfugiés et les populations hôtes, qui ont notamment conduit à la relocalisation des camps des villes vers des zones rurales en 2015 (Sakouna 2019 : 147).

## La non reconnaissance officielle des déplacés à Ouagadougou

La reconnaissance du statut des déplacés installés à Ouagadougou est donc un sujet sensible. Dans les semaines qui ont précédé notre enquête, une ONG, le conseil norvégien pour les réfugiés (NRC), avait été temporairement suspendue suite à des communiqués de presse soulignant les difficultés d'enregistrement des populations fuyant les zones de conflit pour s'installer dans la capitale (LeFaso.net 22/10/2021, Le Monde 21/09/2021).

Cette situation a donné lieu à de nombreux débats au sein de notre équipe sur la marche à suivre pour accéder aux sites d'accueil ou d'installation de déplacés internes à Ouagadougou, tout en respectant le cadre défini par les autorités. Nous avons choisi d'introduire une demande de facilitation au Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale et de l'Action. Les camps de déplacés n'étant cependant pas reconnus à Ouagadougou et étant considérés comme inexistantes dans la capitale, le ministère n'a cependant pu donner suite à notre demande<sup>31</sup>. Ainsi, ces questions administratives ont, dans une certaine mesure, participé à la production de données de terrain.

Lors de nos entretiens, nombreux sont ceux qui, déboutés de tout droit à bénéficier d'une aide, contrairement aux autres déplacés installés dans le reste du pays, ont affirmé spontanément leur sentiment d'injustice face à cette non reconnaissance :

*« Je ne suis pas d'accord, on ne comprend pas l'attitude du gouvernement, on ne comprend pas pourquoi ici on n'a pas d'aide, parce que nous sommes tous des Burkinabè »* (Entretien avec Boureima, déplacé, quartier de Pazani, octobre 2021).

*« Nous voulons qu'ils se réveillent pour voir si nous ne pourrions pas repartir, qu'ils nous hébergent, nous donnent de la nourriture et aident nos enfants pour qu'ils aillent à l'école pour que nous aussi nous ayons de l'espoir parce que nous ne sommes plus bien et la vie des enfants aussi est détruite. »* (Entretien collectif avec des hommes déplacés, quartier de Wobdegre, octobre 2021).

Ces deux extraits illustrent en quelques mots des aspects récurrents mentionnés par les déplacés lors de notre enquête qui expriment un véritable sentiment

---

<sup>31</sup> Si des camps avaient existé à Ouagadougou, ils auraient été sous la responsabilité des agents de ce ministère auxquels il aurait fallu montrer une accréditation avant d'y accéder, comme c'est le cas dans les camps situés en dehors de la capitale.

d'abandon en comparaison avec tous les déplacés pris en charge sur le territoire. L'expression « nous sommes tous des Burkinabè », récurrente dans les discours, indique un sentiment profond d'inégalité de traitement, vécue comme une injustice et un abandon de l'État. Celui-ci est perçu comme n'étant pas à la hauteur des bouleversements subis par les déplacés. Les deux extraits cités plus haut font référence à l'absence de prise en charge de leurs besoins primaires : un toit, des vivres et la prise en charge de la scolarité des enfants de déplacés censés être accueillis dans les écoles publiques. Telles sont les aides qui peuvent être fournies aux déplacés enregistrés et reconnus officiellement. Comme l'écrivent Lucie Lepoutre et Gwendoline Malogne-Fer à propos des réfugiés et demandeurs d'asile internationaux :

*« Les expériences vécues par les migrants sont extrêmement variées et les inégalités en matière d'accès aux droits sociaux produites par les catégorisations génèrent des situations de précarité qui affectent le sentiment d'intégration locale et l'image de soi »* (Lepoutre et Malogne-Fer 2022 : 19).

Ici, le parcours de reconnaissance du statut de personne déplacée interne permet d'octroyer des droits à ceux qui sont enregistrés mais a pour conséquence d'exclure ceux qui ne le sont pas. Cette catégorisation, nous le verrons, induit de véritables difficultés en matière d'accès aux services publics dans la ville et d'insertion dans la capitale Ouagadougou, tout en affectant le quotidien et l'image de soi.

La catégorie de « personne déplacée interne » nous est donc apparue relativement difficile à délimiter et à appréhender dans un contexte urbain où ces populations en provenance des zones de conflits étaient officiellement, et donc administrativement, invisibles malgré leur nombre conséquent. Interroger ces difficultés permet de montrer l'ambiguïté associée à leur statut dans la capitale, ainsi que les enjeux sociaux et politiques relatifs à cette catégorisation. Ce paradoxe autour de la catégorisation des déplacés internes auquel nous avons immédiatement été confrontés sur le terrain n'est cependant pas nouveau dans la littérature sur les migrations, comme le rappellent Bjarnesen et Turner à propos des migrations de travail, qui ont aussi largement marqué l'histoire migratoire burkinabè :

*« The dynamics of invisibilization in relation to migration are not a new phenomenon. New and old forms of labour migration provide corporations with an affordable and unaccountable workforce, whose invisibility as labourers is reproduced by vested interests in keeping migrants undocumented or illegal: outside the order of workers' rights and other forms of legal and administrative recognition. Whether formally categorized as refugees or not, migrants thereby experience varying degrees of vulnerability and insecurity in relation to their mobilities.<sup>32</sup> »* (Bjarnesen et Turner 2021 : 2).

---

<sup>32</sup> « Les dynamiques d'invisibilisation liées à la migration ne sont pas des phénomènes nouveaux. Les formes nouvelles et anciennes des migrations de travail fournissent aux

Ici aussi, la vulnérabilité et l'insécurité chronique produites par l'invibilisation sont rappelées par les auteurs, qui mettent cependant en avant dans leur ouvrage la façon dont visibilité et invisibilité des migrants sont généralement liées (Bjarnesen et Turner 2021). La catégorie de personne déplacée interne est ainsi intimement liée à la production statistique et cartographique désormais abondante dans les zones de conflits, et qui concourt à produire une visibilité que l'on pourrait qualifier ici de quantitative.

---

entreprises une main-d'œuvre abordable et dont ils ne rendent pas compte, dont l'invisibilité en tant que travailleurs est reproduite par l'intérêt particulier qu'il y a à les maintenir en tant que migrants sans papiers ou illégaux : en dehors des cadres légaux du droit du travail et de toutes formes de reconnaissance légale et administrative. Qu'ils soient officiellement considérés comme des réfugiés ou non, les migrants font ainsi l'expérience de divers degrés de vulnérabilité et d'insécurité en ce qui concerne leurs mobilités. » (Bjarnesen et Turner 2021 : 2, notre traduction)

## Chapitre 2. Les mobilités forcées mises en chiffres et en cartes

*« Depuis quelques années déjà, la cartographie et les systèmes d'information géographique (SIG) ont fait leur entrée dans l'activité des organisations humanitaires car la géomatique leur permet de localiser mieux, ou plus vite, les lieux où il faut agir, et d'améliorer l'efficacité de leurs interventions » (Loyer 2012 : 91).*

La catégorisation des personnes déplacées internes et leur enregistrement en tant que telles concourent à la production de données, notamment quantitatives et cartographiques. Depuis 2019, le secrétariat permanent du Conasur recense et enregistre donc les personnes déplacées internes dans leurs localités d'accueil et publie les données sur le portail de l'UNHCR. Chaque mois, un état des lieux de leurs situations démographique et spatiale est ainsi produit à travers des rapports d'information avec des cartes et des données chiffrées. Ces productions statistiques et cartographiques mettent en évidence l'intensité des flux des déplacés internes, l'ampleur de l'insécurité et l'extension des territoires touchés.

### La fabrique des chiffres sur les déplacés de Ouagadougou : un jeu de dupes ?

La production des statistiques et des cartes concernant les décomptes officiels sur le nombre d'attaques, de morts, de déplacés ou leurs communications constitue un véritable enjeu politique pour les autorités qui, d'une part, ont besoin de rendre compte à l'échelle nationale et internationale d'une réalité objectivée par des données statistiques (ou supposées l'être), et d'autre part, doivent montrer les performances et actions mises en œuvre pour juguler la crise. La fabrique de ces chiffres mérite donc une attention particulière et force le regard critique. A propos des statistiques publiques, Catherine Fallon précise que :

*« la production de données chiffrées qui accompagnent au quotidien l'action publique n'est plus le fait des seuls statisticiens et l'indicateur qui accompagne l'action publique pour éventuellement en évaluer la performance n'est pas nécessairement le fruit d'un travail scientifique de mise en équivalence. La qualité des chiffres en est directement affectée, que ce soit la grossièreté des calculs, l'imprécision des indicateurs, ou « la mobilisation d'agrégats totalement incontrôlables sur le plan statistique » (Boullier, 2009 : 43). Les données ne sont plus l'exclusive des statisticiens au service de l'État : aujourd'hui, les données sont produites et analysées par des sociétés d'étude privées, des fondations et des think tanks, qui finissent par contrôler l'action publique via la struc-*

*ture même de l'architecture informationnelle (Lascoumes et Lorrain, 2007). Ce qui différencie ces nouvelles approches d'évaluation, de démarches de qualité et de mesures de performances de la dernière décennie, c'est la position des chiffres qui en viennent à structurer le processus décisionnel au lieu d'en être de simples auxiliaires, colonisant le raisonnement politique par les catégories du management » (Fallon 2014 : 127).*

L'examen des données produites et accessibles sur Internet sur le nombre de déplacés internes indique que les premières statistiques sont issues de profilages et de recensements effectués par des organisations internationales suite à des événements localisés. La démarche a ainsi une visée opérationnelle, directement liée à une intervention humanitaire dans une zone ciblée. On peut citer par exemple des déplacements de populations qui ont fait suite à des menaces d'hommes armés non identifiés visant des personnes installées près d'un site aurifère dans la région de Déou en octobre 2018 (OIM 2018), ou encore au massacre de Yirgou dans la nuit du 1<sup>er</sup> ou 2 janvier 2019 (OCHA 2019).

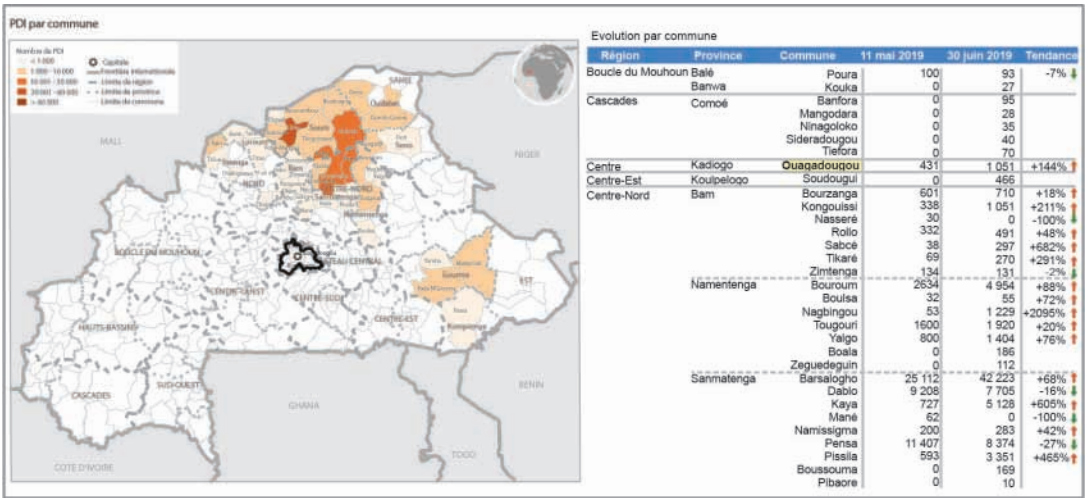
C'est à notre connaissance à partir du 11 mai 2019, qu'un décompte mensuel des personnes enregistrées comme déplacées internes est mis en place dans le pays par le Conasur, en collaboration avec l'UNHCR, l'OCHA et l'OIM (UNHCR 2019). La démarche de recensement se poursuivra en partenariat avec l'UNHCR, et ce décompte sera publié et diffusé chaque mois, avec certaines périodes de suspension des publications des « tableaux de bord » du Conasur (entre avril et août 2022 notamment).

Le simple fait que les données sur le nombre de déplacés soient produites et communiquées mensuellement par une structure publique comme le Conasur, et publiées également sur le site de l'UNHCR, montre bien la dualité de ces enjeux qui s'expriment tant à l'échelle nationale qu'internationale. Il s'agit bien de ce que Michel Agier nomme le « gouvernement humanitaire » (Agier 2008).

A Ouagadougou, le dénombrement des déplacés internes mérite une attention particulière. L'analyse de l'évolution mensuelle des chiffres des déplacés internes accueillis à Ouagadougou met en évidence un traitement statistique spécifique. En effet, le 11 mai 2019, 431 personnes déplacées internes sont officiellement enregistrées dans la ville de Ouagadougou. A la date du 30 juin 2019, cet effectif est passé à 1051 personnes comme l'indiquent les données de Ouagadougou accompagnant la carte 4<sup>33</sup>.

---

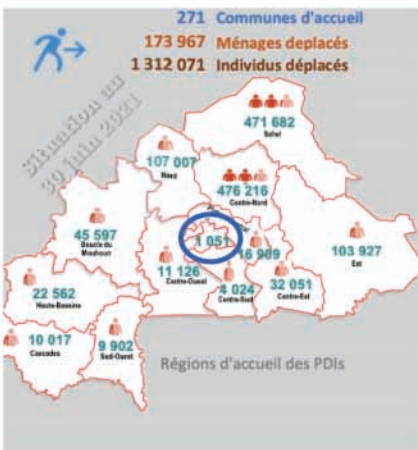
<sup>33</sup> Ce document indique les données au 30 juin 2019, et mentionne celles du 11 mai 2019 à titre de comparaison.



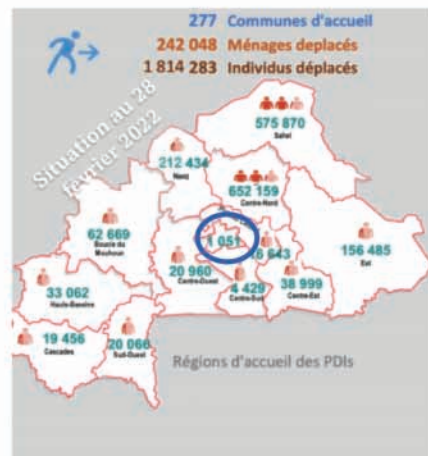
Carte 4 : Situation des personnes déplacées internes en juin 2019.

Source : aperçu de « Burkina Faso. Situation des déplacés internes », 30 juin 2019 (<https://data.unhcr.org/fr/documents/details/70401>).

Ce chiffre de 1051 personnes déplacées internes à Ouagadougou restera inchangé pendant trois ans (de juin 2019 à mars 2022) comme le montrent les deux autres cartes produites par le Conasur (carte 5) faisant apparaître ce même chiffre aux dates du 30 juin 2021 et du 30 mars 2022.



Source : image extraite de « enregistrement des personnes déplacées internes du Burkina Faso, 30 juin 2021



Source : image extraite de « enregistrement des personnes déplacées internes du Burkina Faso, 28 février 2022

Carte 5 : Chiffres constants des déplacés de la région Centre entre le 30 juin 2021 et le 31 mars 2022 (Conasur).

Source : <https://data.unhcr.org/en/country/bfa>

Alors que dans les autres localités du pays, le nombre de déplacés enregistrés n'a cessé de croître, à Ouagadougou, un traitement statistique particulier leur est réservé. Pourtant, même si les déplacés privilégient le plus souvent une localité proche de la leur pour s'y réfugier, la réalité a montré de manière récurrente l'afflux de personnes cherchant refuge dans la capitale suite aux attaques. Nous émettons l'hypothèse que cette période de juin 2019 marque un tournant dans le traitement statistique des déplacés à Ouagadougou. Elle correspond de surcroît à l'arrivée médiatisée de déplacés en provenance de la région du Soum dans le quartier Pazani de Ouagadougou et à leur installation dans l'urgence dans des écoles.

La méthodologie du décompte pour cette période reste cependant confuse, ce chiffre de 1051 personnes étant en contradiction avec ceux diffusés par les médias à la même période, pour qui il est question de 1500 déplacés arrivant à Ouagadougou (Le Monde 20/06/2019). La presse relaie notamment les propos de la ministre en charge des questions humanitaires et de la solidarité nationale, déclarant que Ouagadougou « n'a pas les commodités nécessaires pour les abriter » (Burkina24 11/07/2019 ; Lefaso.net 23/06/2019). Dans le même temps, ces déplacés de Pazani, avec lesquels nous avons travaillé et dont l'arrivée en convoi a largement été relayée par la presse, n'ont cessé de nous rapporter qu'ils n'ont jamais été enregistrés comme déplacés internes. Ce chiffre de 1051 personnes ne les prend donc a priori pas en compte et reste inchangé jusqu'au 31 mars 2022.

L'absence d'évolution des statistiques durant cette période paraît traduire la suspension ou le refus d'enregistrement des personnes déplacées. Elle semble s'inscrire dans une politique plus globale de non accueil en ville des déplacés et des réfugiés : « La politique d'asile au Burkina Faso privilégie 'l'encampement' ; le 'droit à la ville' n'est réservé qu'à une minorité de réfugiés » (Soukouna 2019 : 144). Cette remarque, formulée à partir d'observations concernant les réfugiés maliens, paraît s'appliquer ici, concourant à l'invisibilisation statistique et politique des déplacés internes de 2019 à 2022.

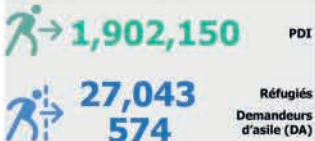
Or, l'absence d'enregistrement officiel est synonyme d'absence de reconnaissance, et donc de prise en charge administrative. Il s'agit d'un choix politique qui a évolué à partir du mois d'avril 2022, période à laquelle le nombre de déplacés enregistrés dans la région Centre passe à 6761 comme le montre la publication ci-dessous de l'UNHCR, datée du mois de juin 2022 (comptes en avril 2022).

En outre, il est intéressant de constater qu'au cours de cette longue période de stabilité du nombre de déplacés internes à Ouagadougou, le chiffre a brièvement été revu à la baisse en janvier 2022, dans la semaine qui a suivi le coup d'État<sup>34</sup> (du 24 janvier 2022). Les statistiques concernant les déplacés à Ouagadougou sont en effet passés de 1051 à 100 (carte 6), mais cet affichage aura été en réalité très bref. Dès le mois de février 2022, le chiffre de 1051 est de nouveau mis en avant. Aussi court soit-il, ce changement illustre combien l'affichage des données

---

<sup>34</sup> Le Lieutenant-Colonel Paul-Henri Sandaogo Damiba contraint le 24 janvier 2022 le Président élu Roch Marc Christian Kaboré à la démission.

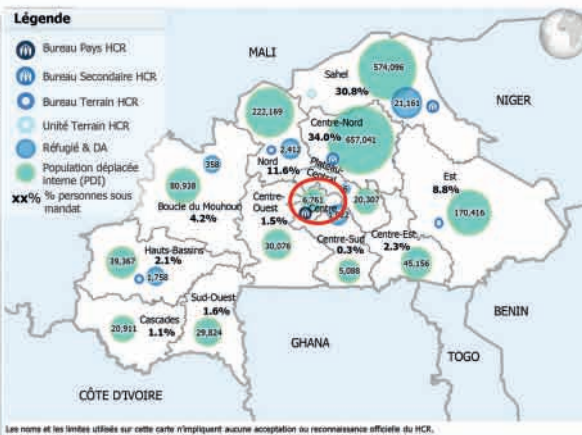
**STATISTIQUES PoC**



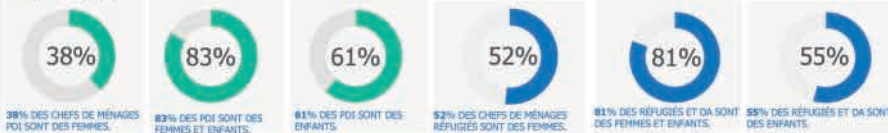
**CONTEXTE OPERATIONNELLE**

Le contexte humanitaire au Burkina Faso reste toujours affecté par une dégradation continue de la situation sécuritaire entraînant des déplacements massifs de population. Selon le Plan de Réponse Humanitaire – HRP 2022, 3,5 millions de personnes présentent des besoins humanitaires aigus. Les mouvements de population sont continus et se poursuivent tous les mois depuis le début de l'année, notamment dans les régions du Centre-Nord, de l'Est, du Nord, et du Sahel. Le nombre de PDI est passé de 1 741 655 à 1 902 150, entre le 31 Mars et le 31 mai 2022, soit une augmentation de 9%. Le HCR continue d'apporter protection et assistance à plus de 27 000 réfugiés, en quasi-totalité des maliens, dont 78% vivent parmi les communautés hôtes dans la région du Sahel, en collaboration avec le Gouvernement Burkinabè qui continue à pratiquer une politique d'asile généreuse.

**CARTOGRAPHIE PoC**



**CHIFFRES CLÉS**



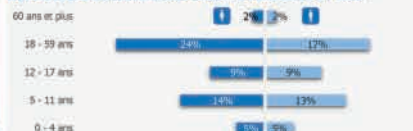
**PDI ET RÉFUGIÉS & DEMANDEURS D'ASILE PAR RÉGION**

| RÉGION            | PDI              |                  |               | RÉFUGIÉ       |               |              |
|-------------------|------------------|------------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
|                   | Mar-22           | Mai-22           | Ecart         | Feb-22        | Mar-22        | Ecart        |
| Boucle du Mouhoun | 77,001           | 80,938           | 3,937         | -             | 358           | -            |
| Cascades          | 20,291           | 20,911           | 620           | -             | -             | -            |
| Centre            | 1,051            | 6,761            | 5,710         | 1,922         | 1,922         | -            |
| Centre-Est        | 43,383           | 45,156           | 1,773         | -             | -             | -            |
| Centre-Nord       | 655,891          | 657,041          | 1,150         | -             | -             | -            |
| Centre-Ouest      | 20,960           | 30,076           | 9,116         | -             | -             | -            |
| Centre-Sud        | 4,429            | 5,088            | 659           | -             | -             | -            |
| Est               | 162,699          | 170,416          | 7,717         | -             | -             | -            |
| Hauts-Bassins     | 38,095           | 39,367           | 1,272         | 1,235         | 1,758         | 523          |
| Nord              | 218,695          | 222,169          | 3,474         | 887           | 2,412         | 1,525        |
| Plateau Central   | 19,134           | 20,307           | 1,173         | 6             | 6             | -            |
| Sahel             | 568,598          | 574,096          | 5,498         | 21,189        | 21,161        | -28          |
| Sud-Ouest         | 20,066           | 29,824           | 9,758         | -             | -             | -            |
| <b>TOTAL</b>      | <b>4,858,393</b> | <b>4,902,150</b> | <b>43,757</b> | <b>25,239</b> | <b>27,617</b> | <b>2,020</b> |

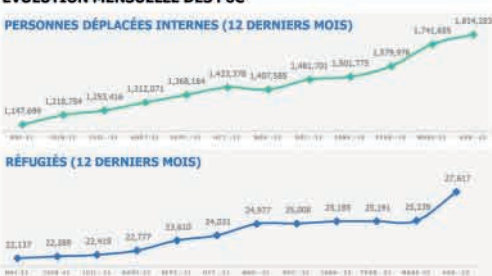
**PDI PAR SEXE ET AGE**



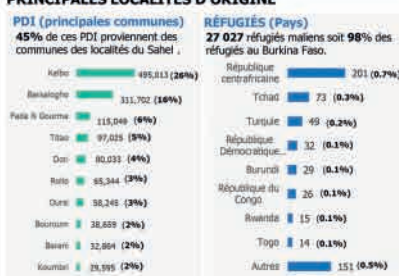
**RÉFUGIÉS & DEMANDEURS D'ASILE PAR SEXE ET AGE**



**ÉVOLUTION MENSUELLE DES PoC**

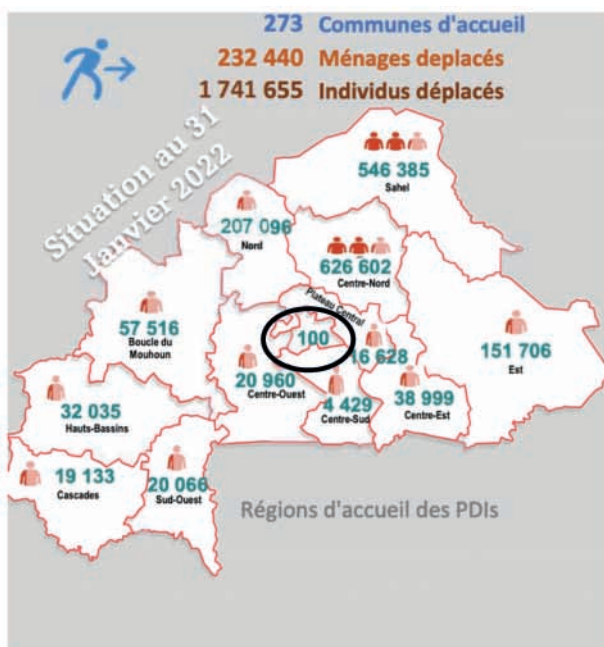


**PRINCIPALES LOCALITÉS D'ORIGINE**



Document 1 : L'évolution du nombre de déplacés dans la région Centre en avril 2022.  
Source : « Personnes relevant de la compétence du HCR », données UNHCR, Conasur, juin 2022, <https://data.unhcr.org/en/documents/details/93937>





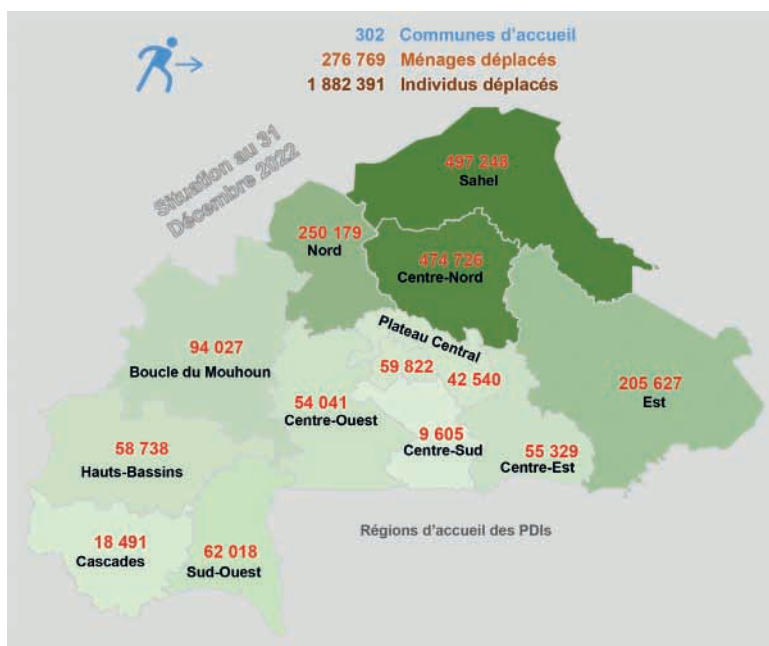
Carte 6 : Les déplacés de la région Centre au lendemain du coup d'État du 24 janvier 2022. Source : « Tableau de bord. Enregistrement des personnes déplacées internes, janvier 2022 » <https://data.unhcr.org/fr/documents/details/91168>

sur les déplacés enregistrés à Ouagadougou est un enjeu sensible pour les pouvoirs publics.

Au 30 avril 2022, le Conasur estime les déplacés à 2 089 individus dans la commune de Ouagadougou et à 6 761 pour la région du Centre (carte du document 1) qui compte les localités proches de Ouagadougou (Komsilga, Koubri, Pabré, Saaba, Tanghin-Dassouri) (Conasur 30/04/2022), toutes étant considérées comme appartenant à ce que les plans d'aménagement urbain appellent le « Grand Ouaga ». Cette évolution récente marque un changement de politique quant au processus de reconnaissance des déplacés installés dans la capitale, amorcé sous le régime du MPSR<sup>35</sup>.

A l'échelle nationale, on note qu'entre le 30 avril et le 30 septembre 2022, le Conasur ne communique pas de « rapport de situation » mensuel sur le nombre de déplacés dans chaque province. De plus, l'institution aurait été mandatée par son ministère pour effectuer un « toilettage » des données : « *L'équipe technique d'épuration des données, composée de techniciens du Secrétariat permanent du Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (SP/Conasur) et du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), est parvenue à la*

<sup>35</sup> Paradoxalement, cette non reconnaissance officielle des déplacés à Ouagadougou avait cours sous un régime démocratiquement élu, et les militaires parvenus au pouvoir suite à un putsch ont cherché à y remédier.



Carte 7 : Situation des personnes déplacées internes au 31 décembre 2022.

Source : tableau de bord sur l'enregistrement des personnes déplacées internes au Burkina Faso du 31 décembre 2022 (Conasur).

*consolidation des données* » (aOuaga.com 09/09/2022). Ainsi le nombre de déplacés internes à l'échelle nationale est officiellement passé de 1 902 150 à 1 520 012 au 30 avril 2022 (Conasur 30/04/2022). A partir du 30 septembre 2022, les données concernant les déplacés à l'échelle nationale mais aussi à Ouagadougou sont de nouveau publiées sur le site internet du Conasur, avec le chiffre de 4 652 personnes déplacées internes concernant la capitale (Conasur 30/09/2022). Il est ensuite reporté dans le décompte du 31 octobre (Conasur 30/10/2022). Le recensement du 31 décembre 2022 marque une rupture significative puisque le chiffre de la ville de Ouagadougou est alors de 36 426 personnes déplacées internes (59 822 personnes pour la région Centre, cf. carte 7 et Conasur 31/12/2022). Comme nous l'avons précisé, ces chiffres publiés fin 2022, toujours sur le site du Conasur, prennent pour la première fois en compte les déplacés de toutes les régions du pays, contrairement aux précédents qui en excluaient quatre, dont la région Centre (cf. Chapitre 1). Le nombre de déplacés à l'échelle nationale repasse alors à 1 882 391 personnes. Ceci illustre la volonté politique de la part du MPSR2 d'enregistrer officiellement les déplacés sur la totalité du territoire national. Toutefois, la publication de données concernant les déplacés internes sur tout le territoire s'est arrêtée au 31 mars 2023, avec le chiffre national de 2 063 534 personnes (Conasur 31/03/2023).

Les données statistiques sur le nombre de déplacés internes dans le pays révèlent le traitement singulier sur Ouagadougou au regard de la production sta-

tistique nationale. Le jeu des statistiques sur les déplacés installés dans la capitale indique que la perspective d'un afflux massif de déplacés à Ouagadougou inquiète les autorités qui cherchent à juguler un tel phénomène. Pour les autorités, les enjeux de reconnaissance officielle sont importants : de l'enregistrement des déplacés découle leur prise en charge, et donc potentiellement un « appel d'air » pouvant générer des migrations massives vers la capitale, susceptibles d'entraîner des tensions sociales importantes.

## Cartographie institutionnelle et visualisation des enjeux territoriaux

### *Un outil indispensable pour l'action publique*

Dans la lignée des enjeux de gouvernance qui viennent d'être discutés, la complexification et la spécialisation de l'action humanitaire ont entraîné le besoin d'intégrer de nouveaux outils technologiques et de gestion, non seulement statistiques mais également cartographiques (Mardini 2012). Dès les années 1990, les ONG, comme le Comité International de la Croix-Rouge (CICR), ont adopté les Systèmes d'information géographique (SIG) (Mardini 2012). La carte s'est rapidement imposée comme un outil de fine connaissance des situations. Elle permet également d'avoir une vision claire des actions envisageables, dont les objets représentés répondent aux besoins d'action. Localiser c'est pouvoir agir plus efficacement. En effet, la carte n'est pas une simple représentation d'un événement dans un espace donné, elle a également un pouvoir, celui de mettre en évidence des phénomènes peu visibles (Bonsec 2012).

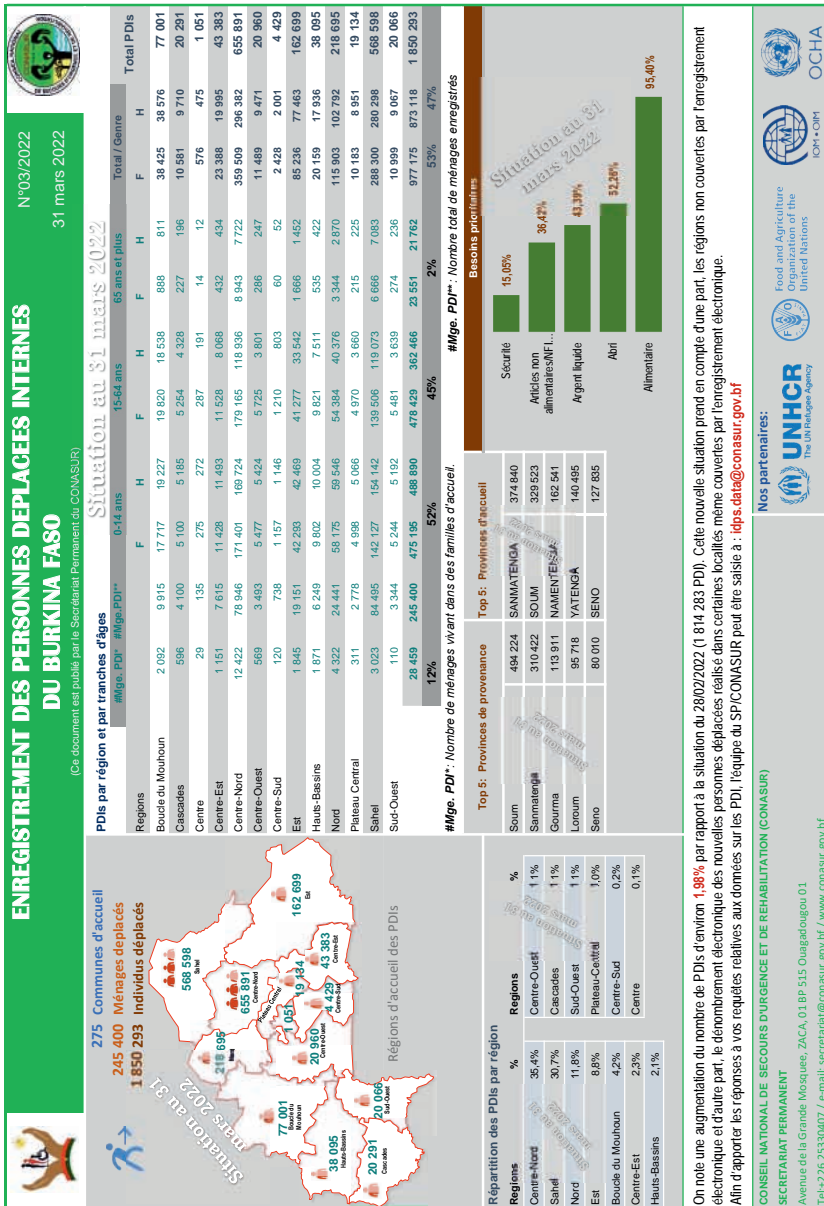
La situation du Burkina Faso fait ainsi l'objet d'une cartographie abondante destinée à mieux comprendre l'ampleur de la crise par la cartographie des zones de combat (Acled<sup>36</sup>), des déplacements humains (UNHCR, Reliefweb) et l'impact sur les conditions de vie (Groupe de coordination opérationnelle de réponse rapide GCORR). Par ailleurs, « *la cartographie de crise n'est plus seulement initiée par des activistes individuels ; elle l'est aussi de plus en plus par des services gouvernementaux et des organismes interétatiques* » (Calvety et Giroux 2012 : en ligne). En effet, outre les données disponibles sur les sites des Nations-Unies, l'État burkinabè, par le biais du Conasur, produit lui aussi, comme on l'a vu, une cartographie abondante.

### *Spatialisation des déplacements forcés à l'échelle du pays*

A l'exception des régions Centre-Sud, Centre-Ouest, Sud-Ouest et du Centre (où se situe la commune de Ouagadougou) où les données chiffrées sont, jusqu'en décembre 2022, en inadéquation avec la réalité observée, les données produites

---

<sup>36</sup> L'organisation Acled (Armed Conflict Location & Event Data) est par exemple spécialisée dans la cartographie des zones de crise : <https://acleddata.com/tag/burkina-faso/>



On note une augmentation du nombre de PDI's de environ **1,98%** par rapport à la situation du 28/02/2022 (1 814 283 PDI). Cette nouvelle situation prend en compte d'une part, les régions non couvertes par l'enregistrement électronique et d'autre part, le dénombrement électronique des nouvelles personnes déplacées résidant dans certaines localités même couvertes par l'enregistrement électronique.

Afin d'apporter les réponses à vos requêtes relatives aux données sur les PDI, l'équipe du SP/COMASUR peut être saisie à : [ids.data@comasur.gov.bf](mailto:ids.data@comasur.gov.bf)

**CONSEIL NATIONAL DE SECOURS D'URGENCE ET DE REHABILITATION (COMASUR)**  
SECRETARIAT PERMANENT  
Avenue de la Grande Mosquée, ZACA, 01 BP 515 Ouagadougou 01  
Tel:+226 25330407 / e-mail: [secretariat@comasur.gov.bf](mailto:secretariat@comasur.gov.bf) / [www.comasur.gov.bf](http://www.comasur.gov.bf)



**UNHCR**  
The UN Refugee Agency

**FAO**  
Food and Agriculture Organization of the United Nations

**OCHA**  
IOM + OCHA

Document 2 : Tableau de bord général sur l'enregistrement des déplacés internes au Burkina Faso du 31 mars 2022.

Source : Conasur, <https://data.unhcr.org>

concernant le reste du pays offrent une vision plus fiable des déplacements forcés et de leur évolution. Or, il apparaît que toutes les régions du Burkina Faso ne sont pas touchées avec la même acuité par l'insécurité et les déplacements de populations (Document 2). Ce sont au moment de nos enquêtes le Nord, le Sahel, l'Est et le Centre-Nord qui enregistrent les plus forts effectifs de déplacés internes.

L'accueil institutionnel des déplacés internes se fait de différentes manières. Les documents disponibles (OCHA 2022) reprennent l'appellation de « sites d'accueil temporaires » (SAT) et détaillent ce qui est entendu derrière cette appellation :

- des sites aménagés : les sites peuvent être des camps, dont un certain nombre a accueilli il y a quelques années des réfugiés maliens ;
- des sites spontanés : des ménages vivant dans des sites non planifiés ;
- des centres collectifs : des ménages vivant dans des bâtiments existants qui sont désignés comme centres d'hébergement pour les personnes déplacées (les écoles sont souvent des sites investis pendant les congés scolaires de façon spontanée) (UNHCR 2020) ;
- des Zones d'accueil de déplacés (ZAD) : il s'agit de zones constituées d'un ou plusieurs secteurs ou quartiers de commune, avec une plus grande concentration de déplacés ; ou constituées d'un ou de plusieurs sites d'accueil temporaires de petites capacités, où des activités de gestion de site sont mises en place.

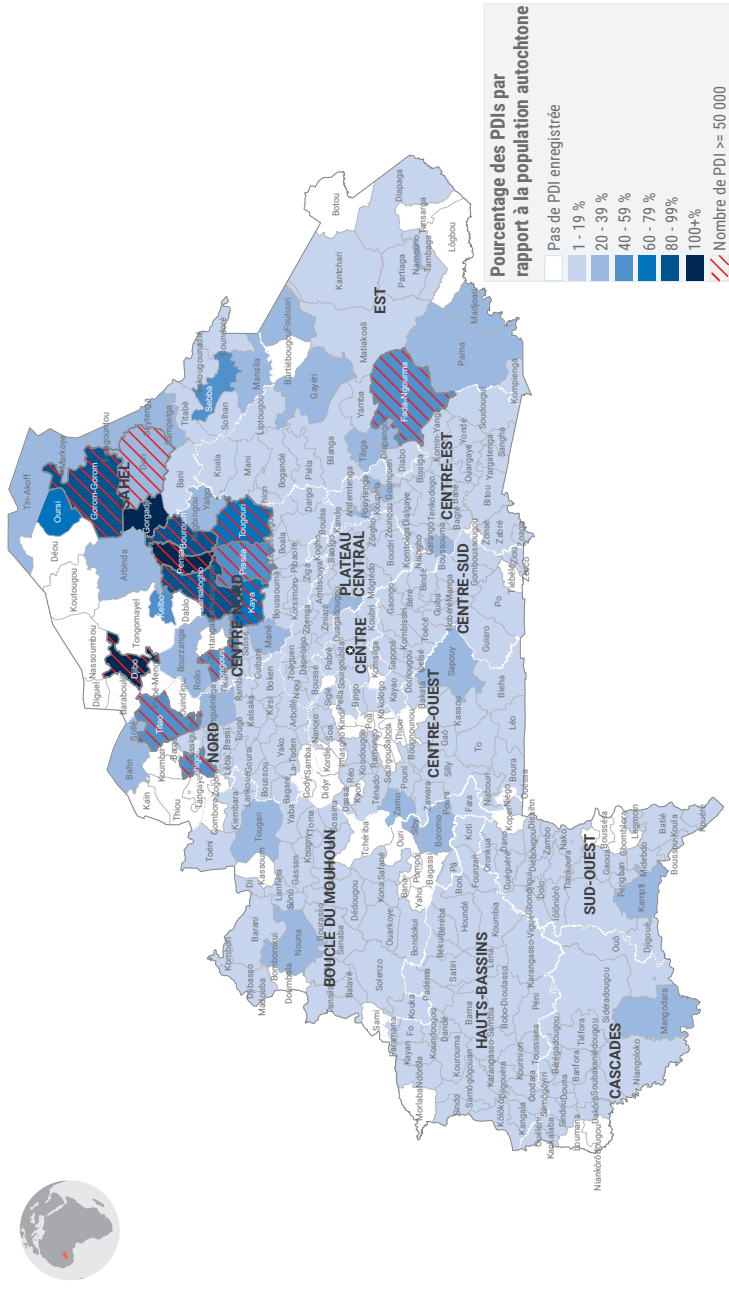
A ces différents types d'accueil sur sites s'ajoutent les personnes hébergées chez des familles hôtes et dont le statut de « personne déplacée interne » a fait l'objet d'un enregistrement.

Selon les données du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies, deux phénomènes peuvent être observés<sup>37</sup>. Le premier est que les régions de départ sont également les régions d'accueil. Ainsi les régions du Nord et du Centre-Nord sont celles qui, du fait des attaques répétées, produisent des chiffres sans cesse croissants de déplacés, et sont également celles qui les accueillent. Ceci s'observe avec plus d'acuité concernant les provinces du Sanmatenga et du Soum. Le deuxième constat est que les villes constituent les principaux refuges des déplacés. Ainsi, Kaya, Kongoussi, Djibo, Dori et Ouahigouya sont des villes du nord du pays accueillant un nombre de déplacés particulièrement important. En 2021, selon les données du Conasur sur l'enregistrement individuel des personnes déplacées, vingt-cinq communes urbaines, soit 9 % des communes d'accueil hébergent plus de 53 % des personnes nouvellement déplacées (UNHCR-Conasur 2022). En d'autres termes, plus de la moitié des déplacés s'installe dans et aux abords des villes, et pas seulement dans les camps Onusiens.

En 2022, une autre carte (carte 8) montre que le ratio entre populations « autochtones » et déplacées s'intensifie sur tout le territoire et en particulier dans les villes secondaires. Ainsi, sur les 13 localités accueillant plus de 50 000 personnes déplacées internes, 8 sont des chefs-lieux de province et/ou de région.

---

<sup>37</sup> Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies a notamment publié des cartes sur lesquelles s'appuie ce paragraphe, publiées sur son site internet : <https://reliefweb.int/map/burkina-faso/burkina-faso-gcorr-communes-d-origine-des-pdi-avril-2022> ; <https://reliefweb.int/map/burkina-faso/burkina-faso-gcorr-communes-d-accueil-des-pdi-avril-2022> (consulté le 23/03/2024).



Les désignations et les limites administratives utilisées sur ce produit n'impliquent pas une reconnaissance officielle par l'Organisation des Nations Unies.  
 Date de création : 10 juin 2022 Date de validation des données : 30 avril 2022 Sources : SP/CONASUR Contact : ocha-burkinafaso@un.org www.unocha.org www.naefweb.int

Carte 8 : La pression démographique sur les centres urbains (mai 2022)  
 Source : OCHA/ Conasur.<sup>38</sup>

<sup>38</sup> En ligne : <https://reliefweb.int/report/burkina-faso/burkina-faso-situation-des-personnes-deplacees-internes-pdi-31-mai-2022>

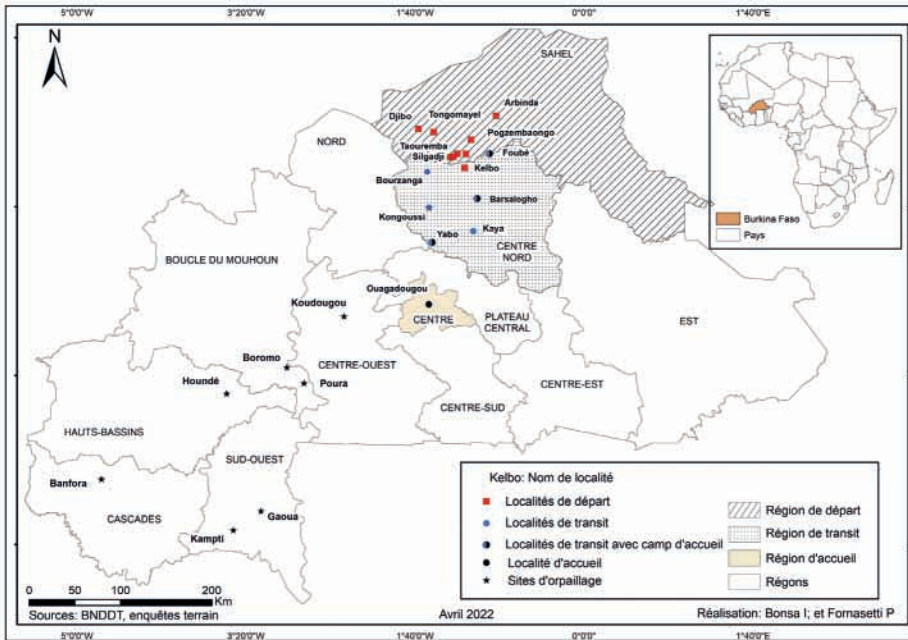
Or, selon l'UNHCR, les conséquences attendues pour les centres urbains sont d'importance, puisque l'accroissement démographique dans les zones urbaines entraîne une augmentation de la pression sur les infrastructures, des difficultés d'accès à la terre à la fois pour la construction d'abris et la réalisation d'activités agricoles ou pastorales (avec des tensions communautaires). *In fine*, on est face à des risques de dégradation de la cohésion sociale, et une hausse de la précarité de l'ensemble des « communautés hôtes » et déplacées (pour reprendre le vocabulaire onusien). Nous l'avons vu, les modalités d'installation des déplacés ne se réduisent pas aux sites de l'UNHCR. Elles sont multiples et touchent plus globalement les villes, dont les populations sont elles-mêmes déjà sous pression, notamment dans les quartiers périphériques.

La cartographie abondante sur la situation sécuritaire au Burkina Faso témoigne donc des enjeux multiformes que décrivent potentiellement les cartes. Toutefois, l'échelle d'observation ne permet pas de comprendre toutes les implications liées aux mobilités forcées, particulièrement dans un contexte comme celui de la capitale où les statistiques ne prennent pas en compte les déplacés. Aussi, lorsqu'elle est contrainte, la mobilité devient source de vulnérabilité. Il convient donc d'observer à une échelle plus fine, celle des ménages notamment, les conditions dans lesquelles ces déplacements se sont effectués et les inégalités ont été observées.

## Les déplacés à Ouagadougou : une cartographie des mobilités

Les départs forcés depuis les zones de conflits peuvent se faire en plusieurs étapes, les lieux de transit et la destination finale étant des espaces urbains. La mise en carte des mobilités des personnes déplacées internes proposée ci-après s'appuie sur le traitement des entretiens menés dans la ville de Ouagadougou, avec une prise en considération du genre et des quartiers d'accueil. Il ressort des entretiens que les personnes déplacées internes qui occupent les sites où nous avons enquêté sont majoritairement originaires de la région du Sahel, notamment de la province du Soum. Les localités de transit sont principalement situées dans la région du Centre-Nord. Cette mobilité en plusieurs étapes a pour destination finale la ville de Ouagadougou (Carte 9).

En mars 2022, l'UNHCR dénombrait à l'échelle de la région du Sahel 568 598 personnes déplacées internes. Les itinéraires suivis pour échapper aux tueries sont variables. Ils sont liés non pas à la distance, mais aux opportunités qui se présentent aux personnes, les axes à risques étant évités. Dans la précipitation, les personnes déplacées affirment avoir tout laissé derrière elles. Dans leur parcours, le temps passé dans les localités de transit (les villes situées dans la région du Centre-Nord) est décrit comme étant court, le temps d'un repos pour certains ou de trouver un moyen de transport pour atteindre la capitale pour les autres. La durée de cette étape dans les localités de transit varie de deux à sept jours selon les interviewés. Cette précision est importante dans la mesure où ces localités dites de transit pour



Carte 9 : Localités de départ, de transit et d'arrivée des personnes déplacées concernées par l'enquête.

Source : Base nationale de données topographiques (BNTD), enquêtes de terrain.

les déplacés installés à Ouagadougou, sont aussi pour d'autres déplacés (qui n'ont pas atteint Ouagadougou) des localités d'installation.

Ainsi, le choix de la capitale pour échapper aux différentes menaces terroristes peut surprendre au premier abord, du fait de l'existence de camps de déplacés dans les localités de transit notamment à Foubé ou à Kelbo, proches des villages attaqués. La peur et l'absence d'une sécurité conséquente dans ces camps en milieu rural au moment de nos enquêtes incitent de nombreuses personnes à poursuivre leur chemin vers les villes de Kaya, puis Ouagadougou la capitale. Pour elles, les centres urbains, notamment la capitale, apparaissent comme des endroits pouvant répondre à leur besoin de se sentir sécurisées. La capitale offre de nombreuses opportunités de prise en charge. Or, certains ont pu témoigner que quelques temps après leur arrivée dans la capitale, les autorités les ont invités à retourner sur un site aménagé spécifiquement pour les accueillir à Foubé ou Kelbo. Cette incitation a été perçue comme un désaveu des autorités vis-à-vis de leur situation :

« La première semaine de notre arrivée, il y avait l'action sociale qui accompagnait les gens. Quelques temps après, le gouvernement a décrété qu'il fallait ramener tous les gens à Foubé [...]. Pour nous, s'ils peuvent trouver un autre site, c'est d'accord mais si c'est Foubé là on ne va pas accepter » (Représentant des déplacés de Pazani, octobre 2021).



Certains affirment avoir accepté de rejoindre le camp de Foubé une première fois. Mais les conditions de vie difficiles les ont convaincus de revenir à la capitale. Les données tendent à illustrer les difficultés croissantes vécues sur les sites d'accueil officiels des déplacés, des camps décidés par l'État qui offrent de moins en moins une image de refuge, contrairement à la capitale et sa périphérie. Comme l'indique Michel Agier, la stratégie de mise à l'écart des personnes vulnérables à travers le regroupement dans les camps reflète « *l'absence d'une alternative politique à un niveau qui serait autre que national ou régional* » (Agier 2016 : 27).

En outre, les déplacements vers la ville de Ouagadougou ont concerné principalement les personnes vulnérables notamment les femmes, les enfants et les personnes âgées. Les hommes ont été les premiers à fuir bien avant le reste de leur famille, souvent de façon individuelle. En effet, dès le début de la crise, ceux-ci ont été la cible des « hommes armés non identifiés » (HANI). Progressivement, la menace s'est étendue à toute la population. Toutefois, le départ précoce des hommes a permis de préparer l'arrivée du reste de la famille sur le lieu de destination.

Pour certains hommes, la ville de Ouagadougou n'a été qu'une étape sur l'itinéraire du déplacement. En effet, ils ont poursuivi leur chemin vers les sites d'orpaillage situés notamment dans les régions du Sud-Ouest et des Hauts-Bassins (carte 11), voire hors du pays. Dans un contexte urbain marqué par un accès difficile à l'emploi, ces sites d'orpaillage deviennent des endroits privilégiés pour les jeunes hommes qui, pour la plupart, ne sont pas ou peu scolarisés. Les régions ciblées par ces derniers sont très attractives, particulièrement celle de Houndé, où l'activité minière s'est développée au cours des dernières années avec la mine industrielle Houndé Gold que côtoient les mines artisanales. La ville de Gaoua et ses environs sont d'autres destinations aurifères privilégiées en raison du lien historique très ancien avec l'activité.

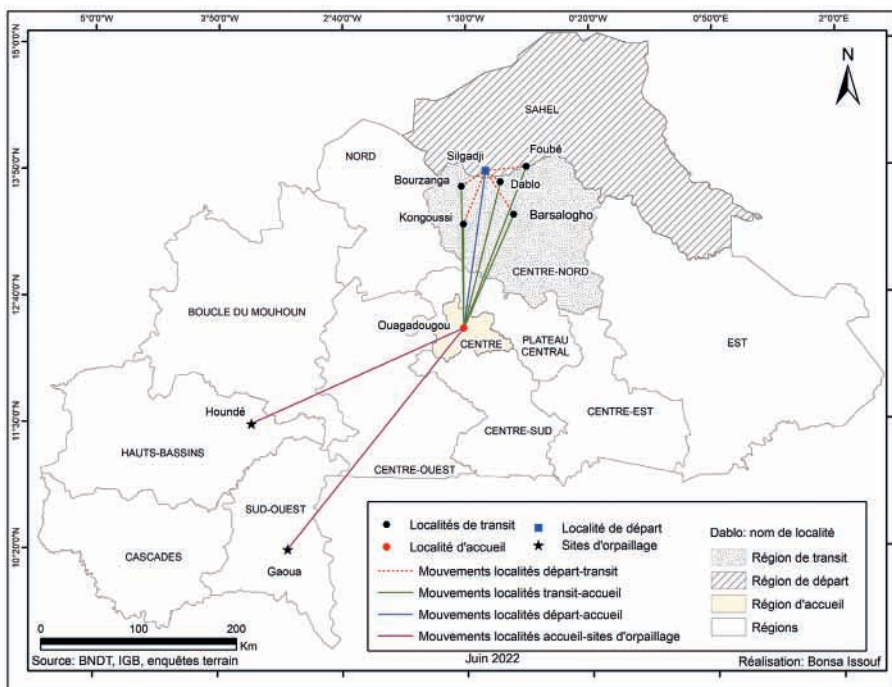
Les mouvements des déplacés à destination de la ville de Ouagadougou se sont constitués en plusieurs vagues. Selon les cas, les arrivées peuvent être groupées. Le transport se fait alors dans des « véhicules 10 tonnes »<sup>39</sup>, ou de façon individuelle. Sauf quelques exceptions, les premières étapes de ces trajets ont été effectuées à pied ou en charrettes.

*« Quand nous sommes sortis de chez nous, arrivés à Kongoussi, certains ont eu un véhicule de transport pour rentrer à Ouagadougou mais d'autres ont continué avec les charrettes, c'est ceux qui étaient à véhicule qui sont allés dans l'école Massa et ainsi, ceux qui étaient en charrette sont venus les rejoindre »* (Entretien collectif avec des femmes déplacées, quartier de Kamboinsé, novembre 2021).

La carte 10 s'appuie sur des entretiens menés auprès de personnes déplacées ayant fui la localité de Silgadji dans le Soum, suite à une attaque ayant fait de nombreuses victimes. Cette carte montre plusieurs itinéraires empruntés avec des étapes dans des localités de transit. Les choix des déplacés en de telles cir-

---

<sup>39</sup> Camion généralement utilisé pour le transport de marchandises et de bétail.



Carte 10 : Étapes et destinations de familles enquêtées.

Sources : BNDT, IGB, Enquêtes de terrain.

constances sont guidés par la disponibilité des moyens de déplacement sur place (charrettes à âne, tricycles, autres véhicules) et des ressources financières pour payer le transport. Les propos ci-dessous sont illustratifs :

*« On est parti à 6 heures de Pogzembraogo (proche de Silgadji) et on est arrivé à 21 h à Bourzanga en charrette et à pied, on courait, on marchait, il n'y avait pas d'eau à boire, mais ce n'était pas notre préoccupation. Et à partir de Bourzanga, on a gagné un véhicule pour aller à Kongoussi et ensuite ici à Ouagadougou »* (Mariam, déplacée, 54 ans, quartier de Pazani, octobre 2021).

Il ressort de ces propos que l'accès aux transports en commun reste problématique dans les zones de départ. Ainsi, pour fuir la zone, les populations sont obligées de faire des étapes et d'avancer vers leur destination finale au gré des opportunités qui se présentent. Une autre femme déplacée aborde les étapes de son périple en ces termes :

*« De Pogzembraogo, nous sommes allés à Dablo en taxi moto grâce à l'aide d'un frère de notre mari. Nous avons fait quatre jours là-bas. De là, on a entendu qu'il y avait un véhicule qui allait à Barsalogo. Et c'est de Barsalogo que nous sommes venus à Ouagadougou. »* (Alimata, déplacée, 26 ans, quartier de Pazani, octobre 2021).

Les zones « non-loties », généralement à la périphérie de la ville, sont les lieux d'accueil privilégiés des déplacés. Ce sont des quartiers « irréguliers » au regard des documents d'urbanisme (Jaglin 1995 ; Fournet et al. 2008). Ils s'opposent aux quartiers « réguliers » ou « lotis », qui correspondent à la ville « légale ».

Les quartiers Pazani, Zongo et Kamboinsé sont des villages que la croissance spatiale de la capitale a rattrapés. Certaines parties de ces quartiers sont loties et d'autres pas. Le choix de s'y implanter est le plus souvent en lien avec les axes d'entrée dans la ville depuis les localités de départ, à l'exception du quartier de Zongo situé à l'Ouest et qui accueille quelques déplacés venus du Nord. L'arrivée des personnes déplacées internes dans les quartiers non-loties et peu équipés pose le problème de l'insertion urbaine de ces populations notamment en termes de logements, de cohabitation avec les « populations hôtes » et d'accès aux équipements sociaux de base.

En somme, les villes jouent des rôles différents dans le parcours migratoire des personnes déplacées : lieux de travail, de repos ou d'organisation de la prochaine étape lors d'un transit. Elles constituent cependant de plus en plus des lieux d'implantation de longue durée. Si dans le cas de la plupart des migrations internes vers les centres urbains, les gens « se déplacent vers les villes dans l'espoir de trouver un accès plus facile à l'emploi, à l'éducation ou au logement et à d'autres services » (Litzkow et Forin 2021 : 15), pour les déplacés internes, ces motifs s'accompagnent d'un autre facteur essentiel : la quête de sécurité. Or, cette quête s'opère dans un contexte économique où les quartiers périphériques des grandes villes abritent des populations déjà vulnérables, disposant sur leur terroir d'équipements sommaires. Dans ce contexte, l'insertion sociale et économique de ces nouveaux arrivants s'avère plus difficile encore. En effet, en dehors de l'accueil dans les camps érigés par les ONG humanitaires, les villes constituent des alternatives pour les déplacés, mais qui sont déjà elles-mêmes sous pression et qui saturent rapidement. Les autorités communales sont dans l'incapacité d'offrir services et logements. Les déplacés doivent alors négocier avec les habitants eux-mêmes et profiter des soutiens sporadiques des personnes physiques et morales de « bonne volonté ».

## Chapitre 3. Départ forcé et recherche d'un refuge à Ouagadougou

*« Un jour les terroristes sont venus et ils nous ont encerclés dans le marché. Ils sont allés ramasser tous les gens qui étaient dans les concessions pour leur dire de venir dans le marché. Ils ont fait asseoir tout le monde. Tout le monde s'est assis et ils ont demandé les pièces d'identité. Ils ont libéré les femmes et les enfants. Après ils ont dit aux autres de se coucher au sol. Moi j'ai dit que je ne me couche pas, quoiqu'il arrive je préfère être témoin oculaire. Alors ils ont commencé à tirer sur les gens, sur tous ceux qui étaient couchés et ils ont tué le maximum de personnes. Puis ils se sont avancés vers nous. On était quelques personnes, dont moi, à refuser de se coucher. Quand ils sont arrivés à notre niveau, ils n'ont pas tiré, nous leur avons donné notre pièce d'identité. Ils m'ont demandé d'où je venais, j'ai répondu que j'étais du village de Silgadji [dans le Soum] et j'ai indiqué ma cour. Parmi tous ceux qui ont été pris en otage, c'est moi seul qui n'ai pas été tué. C'est ce qui a fait que j'ai fui avec ma famille. Mon propre grand frère qui était à côté de moi, lui aussi a été tué. Et ensuite pendant deux mois je n'arrivais pas à dormir, parce que je ne vois que des cadavres. C'est pour cela que l'on est tous venus ici, d'autres sont partis ailleurs. Et on s'est retrouvé ici avec plusieurs personnes du village, on est là en famille dans l'espoir que tout aille mieux et que notre condition s'améliore. » (Amadé, déplacé, 74 ans, quartier de Kamboinsé, octobre 2021).*

### Les récits du départ

Dans un article intitulé « Migrants malgré eux », Véronique Lassailly-Jacob place les « déterminants du départ » comme un critère important pour saisir toute la portée en termes de contraintes que contient le terme de « déplacés ». En effet, le déplacement forcé, suppose que : « *le mouvement en lui-même est vécu comme un traumatisme, car ses déterminants ne sont ni décidés, ni maîtrisés par ceux qui le subissent. Il peut entraîner appauvrissement, illégalité, bouleversement des structures familiales et marginalisation sociale* » (Lassailly-Jacob 1999 : 31). Les récits de départ sont bel et bien un point de compréhension essentiel pour saisir l'expérience du « déplacement » et le contexte d'arrivée à Ouagadougou.

L'analyse du récit ci-dessus, de ce vieillard rescapé d'une tuerie dans le Soum, permet de saisir les circonstances de départ de milliers de déplacés internes arrivés à Ouagadougou : la violence extrême et le traumatisme vécus qui ont conduit au départ, la menace de mort pesant sur les hommes et le caractère inéluctable du départ. Ces trois dimensions permettent de comprendre en quoi les contextes de

départ déterminent les défis d'accueil et d'insertion socio-économique dans les localités d'installation, notamment dans la ville de Ouagadougou.

### *Une logique d'urgence*

Parmi les personnes que nous avons rencontrées, nombreuses sont celles qui, à l'instar de ce vieil homme rescapé, ont témoigné de leurs conditions de départ suite à une attaque d'une extrême violence. Le caractère spontané des récits décrivant les incursions des hommes armés et la fuite, lors des entretiens collectifs ou individuels, a d'abord surpris les membres de notre équipe. Certains déplacés expriment leur traumatisme dans un langage corporel (implicite) mais parfois aussi de manière explicite, à l'instar de ce vieillard qui évoque ses cauchemars. Cette spontanéité révèle certainement un besoin de libérer une parole et de construire collectivement un témoignage que notre équipe était supposée pouvoir relayer. Raconter son expérience personnelle du désastre et en construire un récit collectif sont des mécanismes connus des sciences sociales, que ce soit en contexte de violence (Claverie, Jamin et Lenclud 1984) ou de catastrophe (Langumier et Revet 2011).

Les récits qui suivent ont un point commun : les habitants des régions touchées par ces attaques prennent la fuite en laissant tous leurs biens. Cette fuite se concrétise dans une urgence qui fait suite à trois formes de violence : des attaques directes dans leur village ; les attaques dans un village très proche (moins de 5 km) ; et enfin, des menaces de mort de la part des djihadistes, souvent accompagnées de la confiscation de leurs moyens de subsistance (bétail) et « appareils » (téléphones portables notamment). Il s'agit d'un contexte de violence généralisée, avec des attaques directes et indirectes, des menaces de morts et des enlèvements, qui rend l'environnement inhabitable. Ainsi, cet homme, désormais impliqué dans une association de déplacés internes du quartier Kamboinsé à Ouagadougou, l'exprime :

*« Les terroristes sont venus au dispensaire, comme [alors que] je travaillais au dépôt. Ils ont dit qu'ils n'avaient pas besoin des agents de santé ou des infirmiers, eux ils s'attaquent aux enseignants. Ils ont continué dans la cour de l'école pour leur dire de ne plus venir enseigner là-bas. Ils ont demandé aux enseignants de fermer les classes et de ne plus revenir à l'école. Ça a commencé comme ça et quelques jours après, il y a eu une tuerie à 3 km de Pogzembraogo, dans un village qui s'appelle Botodji. Alors que nous à Pogzembraogo, nous sommes à 3 km. Cela a suscité la peur et la débâcle et c'est à cette occasion là que je me suis organisé pour fuir et venir à Ouagadougou. Nous sommes venus à 30 personnes de la même famille, en grande famille. On a quitté le village pour venir à Ouagadougou. Il y en a certains qui sont restés à Kamboinsé et d'autres sont allés ailleurs » (Oumar, membre actif de l'association des déplacés de Kamboinsé, 41 ans, octobre 2021).*

On voit ainsi comment les fonctionnaires représentant l'État aux yeux des terroristes sont pris pour cible et, en particulier, les enseignants faisant « l'école du Blanc » (Le Monde 09/04/2017). Qu'il s'agisse de tueries, de menaces directes

ou dans un village à 3 km, tous ces cas de figures révèlent que les départs sont liés à une confrontation directe avec la violence et une sensation forte de menace. L'urgence et l'imminence du danger apparaissent comme les seuls moteurs pour se déplacer.

Cette logique quasi systématique du « sauve-qui-peut » nous a interrogés. Elle prédomine dans un contexte où l'on sait par ailleurs que la menace se rapproche progressivement. En effet, les villages se vident de leur population selon un processus qui consiste, pour les terroristes, à « gagner » petit à petit de nouveaux territoires, quitte à ce qu'ils soient vidés de leurs habitants. Face à ce danger grandissant, la réaction des habitants est systématiquement la même : prendre la fuite au dernier moment, en abandonnant tout, une fuite sans même emmener de l'eau, comme cela nous a souvent été rapporté... Comment comprendre cette logique systématique de l'urgence alors qu'il aurait été possible de préparer davantage le départ ?

Une première hypothèse serait celle d'un effet de zoom sur ce type de situation dès lors que l'on porte le regard sur les déplacés internes installés à Ouagadougou. Ils pourraient avoir eu le besoin de partir loin et dans l'urgence, car confrontés à des scènes de violence extrême.

Une autre explication est que l'urgence soit considérée comme seule manière légitime d'abandonner sa cour au village. Lors d'une conversation informelle, un informateur exprime par WhatsApp ses réticences à anticiper le départ d'une famille dont il est proche, installé dans un village non loin de Ouahigouya au Nord. Selon lui le départ c'est « *quand on sent que vraiment c'est le moment, chacun se cherche, part de son côté et il n'y a pas à blâmer quelqu'un quoi !* » (Youssef, commerçant, échanges par WhatsApp, 21 janvier 2022). L'abandon de la cour familiale est légitime si le danger est imminent, comme l'indique très clairement l'expression « *il n'y a pas à blâmer quelqu'un* ». L'urgence du départ conditionnerait les possibilités d'un retour.

Enfin, cette logique d'urgence relèverait également du fait de n'avoir nulle part où aller. Comment alors décider d'une destination refuge ? Comment partir ? Et avec quels moyens et matériels ? Ainsi l'extrême difficulté à se projeter dans une localité inconnue expliquerait que l'on cherche à rester chez soi le plus longtemps possible. Le choix de la destination refuge n'est pas secondaire, dans un contexte où la décision de départ en migration est généralement prise par les hommes. Leur absence rend les conditions de départ encore plus difficiles pour les femmes et les vieillards restés sur place. Comment envisager ce départ, se loger et subvenir à ses besoins dans un environnement inconnu ?

### *Les hommes d'abord, les femmes et les enfants après*

Un autre aspect du récit du vieillard rescapé est la menace qui pèse sur les hommes, plus encore que sur les femmes et les enfants, et qui conduit à des départs par vagues avec une séparation forcée des familles. Les hommes fuient les premiers, les femmes, les enfants et les vieillards, après. Le témoignage de cet imam de Pazani montre bien cette menace qui pèse sur les hommes et les jeunes hommes :

*« Le jour où on a quitté, on a beaucoup marché à pied parce que c'est seulement à Bourzanga qui est à 55 km qu'on a pu avoir un véhicule. C'est pour ça qu'on a quitté le village aux environs de 20h-23h. On a marché toute la nuit jusqu'au petit matin. Sinon, si tu te hasardes à sortir dans la journée, ils peuvent t'enlever. Nous avons des frères, des parents et des petits-fils qui ont été enlevés par les terroristes. Certains ont été tués. Et d'autres jusqu'aujourd'hui, on n'a plus eu de leurs nouvelles, c'est pourquoi nous avons quitté la nuit »* (Alidou, déplacé, quartier de Pazani, novembre 2021).

Le risque encouru face aux djihadistes pour les hommes justifie cette stratégie de fuite différenciée selon l'âge et le sexe :

*« S'il s'agit uniquement des femmes, il n'y pas de problème, ils ne les veulent pas. Ce sont les hommes qui ont suivi les femmes qui ne sont pas arrivés. Ils ont été tués en cours de route. »* (Entretien collectif avec des hommes déplacés de Wobdegre, Octobre 2021).

Lors d'un entretien collectif avec des femmes déplacées installées à Kamboinsé, l'une d'entre elles résume bien les conséquences de cette fuite des hommes :

*« Ce sont nos maris qui ont fui premièrement car ils voulaient plus les hommes que nous. C'était vraiment pitoyable, chacun courait pour sauver sa vie. Certaines femmes ont fait toute une année sans voir leurs maris. »* (Entretien collectif avec des femmes déplacées de Kamboinsé, Octobre 2021).

*« Ce sont les hommes qu'ils veulent tuer et non les femmes. Les femmes sont parties avec les charrettes et jusqu'à la voie pour avoir les véhicules. Certaines aussi ont reçu de l'argent par Orange money<sup>40</sup> pour pouvoir venir. »* (Entretien collectif avec des femmes déplacées de Kamboinsé, Octobre 2021).

Dans ces circonstances, on assiste de façon généralisée à une configuration villageoise où peu d'hommes sont restés sur place. Le contexte de guerre oblige les hommes à la dispersion forcée, ce qui diffère du modèle villageois courant de « dispersion de présence » (Dessertine 2021 : 218)<sup>41</sup>, où les hommes ont l'habitude d'effectuer des migrations saisonnières de travail mais reviennent régulièrement au village. Cette dispersion des hommes est contrainte et ne permet pas de retour. Dans ce contexte de tension, les femmes restent au village avec les enfants le plus longtemps possible, jusqu'à ce que la menace soit imminente. Elles subsistent alors pendant plusieurs mois avec de petits moyens et les transferts d'argent effectués par les époux. Cette fuite des hommes transforme les femmes en cheffes de famille et a des conséquences durables dans des sociétés générale-

<sup>40</sup> Système de paiement ou de transfert d'argent par les téléphones mobiles très prisé.

<sup>41</sup> Dans son travail à partir d'un village guinéen, Anna Dessertine (2021) décrit les structures familiales construites autour de cette « dispersion de présences » : des hommes qui sont nombreux à avoir migré, mais construisent tout de même la vie et l'économie familiale et villageoise.

ment très fortement hiérarchisées où l'homme est pourvoyeur de ressources, mais aussi garant de la sécurité de la famille (Hagberg et al. 2021).

Un autre modèle a pu émerger après le recrutement massif des VDP (Volontaires pour la défense de la patrie) en novembre 2022. Alors que les terroristes posent des ultimatums aux habitants de certaines localités, ces derniers décident de résister avec le soutien des VDP. Dans cette configuration, les femmes et les enfants quittent le village pour se mettre à l'abri tandis que les hommes restent les armes à la main.

## Le choix de Ouagadougou : une quête de sécurité dans la capitale

Le départ des femmes, des vieux et des enfants s'opère donc généralement dans l'urgence : chacun avec ce qu'il peut, souvent à pied et parfois avec une charrette dans laquelle sont « chargés » les enfants. Les bagages sont souvent abandonnés. C'est ainsi que s'effectue généralement le premier tronçon du voyage menant à la ville la plus proche, située à plusieurs dizaines de kilomètres. Au terme de cette première étape nos interlocuteurs ont souvent pu se reposer quelques jours afin de mieux organiser la suite de leurs déplacements. A partir de ce moment-là, les déplacés ont tendance à se disperser là où ils ont de la famille proche, là où ils peuvent saisir une opportunité d'hébergement temporaire.

Les premières villes moyennes, situées au sud de la zone de départ de nos interlocuteurs, Barsalogo (146 km au centre-est) et Kongoussi (114 kms au Nord-Ouest) notamment, fonctionnent donc un peu comme des échangeurs dans les parcours des personnes déplacées que nous avons rencontrées. Ceux venant de Barsalogo ont encore le choix entre les nombreuses villes moyennes (Boussouma, Korsimoro, Ziniaré) qu'ils traversent avant d'atteindre Ouagadougou. Ce qui n'est pas le cas pour ceux venant de Kongoussi. Le choix se fait notamment en fonction des possibilités de trouver un logement, même temporaire : dans les camps de déplacés, chez des membres de la famille élargie, chez une famille d'accueil dans la région environnante, ou alors partir plus loin. C'est cette dernière configuration qui caractérise les personnes que nous avons rencontrées.

Lors des entretiens, nous avons donc essayé de comprendre les raisons qui orientent ce choix vers Ouagadougou. Un homme âgé originaire de Silgadji, arrivé à Ouagadougou en 2019 et installé dans le quartier de Kamboinsé, nous rapporte un point de vue particulièrement significatif :

*« C'est pour plus de sécurité qu'on a choisi Ouaga. Et puis, comme Roch<sup>42</sup> est ici, on a dit qu'on va venir voir le Président [rires]. Et puis quand on vous attaque dans votre village, le choix premier est [d'aller] en ville, pour se soigner d'abord et pour chercher des accompagnements. Et puis, quand on fuit, il y a des villages où les gens sont partis*

---

<sup>42</sup> Roch Marc Christian Kaboré, président du Burkina Faso au moment de nos enquêtes.



*s'installer et ces villages mêmes ont été attaqués encore. Donc, il y a des gens qui ont dû se déplacer trois fois. Donc nous, en voyant ça, on pense que c'est mieux d'aller directement dans la capitale. Après, si la capitale est attaquée, ça devient autre chose. Nous on pense que ça amène plus de sécurité d'être à Ouaga que dans les petites localités » (Entretien collectif avec des hommes déplacés de Kamboinsé, Octobre 2021).*

Plusieurs personnes ont exprimé un point de vue proche de ce dernier :

*« Ce qui fait que nous sommes venus à Ouaga [est que] nous savons que, une fois que la peur te prend, tu cours vers là où tu peux avoir la paix. Nous, on ne sait pas quelles localités seront épargnées à part Ouagadougou. » (Entretien collectif avec des hommes déplacés de Wobdegre, Octobre 2021).*

Le choix de partir à Ouagadougou constitue donc avant tout une quête de sécurité, dans un contexte où nombreux sont ceux qui ont été contraints de fuir plusieurs fois, comme le suggère le premier extrait d'entretien. Le traumatisme et la peur incitent à partir loin, en dehors de la zone perçue comme dangereuse. Mais il s'agit également de partir vers la capitale, près des institutions étatiques, dans un territoire perçu comme mieux sécurisé. Plusieurs personnes ont exprimé cela par l'idée de partir « là où il y a le Président », ce qui renvoie à la fois à une quête de protection personnelle mais aussi à une quête de visibilité (comme si on voulait, par sa présence même, mettre « le Président » au courant de ses problèmes).

Pourtant, cette quête de sécurité les propulse dans une ville immense où ils n'ont, pour une partie d'entre eux, ni repère ni relation. Leur demande de protection a pour la plupart largement été déçue. Mais leur accueil s'est opéré malgré tout.

## L'activation des solidarités locales pour organiser l'arrivée à Ouagadougou

Avant que ne se construise le sentiment de déception face aux attentes de sécurisation et de protection projetées sur la ville par les personnes déplacées internes, il y a l'arrivée des populations déplacées dans la capitale. Comment ont-elles concrètement rejoint la ville de Ouagadougou ? Comment ont-elles trouvé un toit sous lequel passer les premières nuits ?

### *L'arrivée en rangs « groupés »*

Certains déplacés expliquent être venus de manière groupée, par gros convois, avec des camions de 10 tonnes qui transportaient plus de 100 personnes chacun : 186, dans l'un des cas étudiés. Ce chiffre est revenu dans plusieurs entretiens. Ils arrivent de nuit et, ne sachant où aller, le bus se gare devant une école. Les écoles ont constitué les premiers sites d'accueil des arrivées groupées.

« Quand ils sont arrivés c'est dans les écoles qu'il y avait de l'espace donc c'est là qu'ils ont déposé les enfants et leurs affaires » (Représentant des déplacés de Pazani, octobre 2021).

Les locaux de l'école sont alors occupés pour la nuit. Plusieurs convois ont opté pour cette manière de procéder, permettant aux déplacés d'avoir un toit et une première forme d'accueil mise en place par les directeurs des écoles, mais aussi par la population locale. Voici comment le directeur d'une école de Pazani raconte l'arrivée d'un convoi de déplacés dans le quartier :

« C'était pendant les vacances. Puisqu'il y a la plaque est là, avec le numéro, j'ai reçu un appel me demandant de venir à l'école. [...] Et je suis arrivé, je les ai vus avec des bagages. Ah ! Ils disent qu'ils sont arrivés mais ils n'ont pas où dormir. Je dis non, les classes ne peuvent pas être vides et puis on va laisser l'être humain dormir à la belle étoile. Ça ne peut pas être un problème. Donc moi j'ai ouvert les classes pour eux... on a des toilettes [aussi]. Mais quand même c'était dur pour ces frères et sœurs, nous-mêmes avec nos modestes moyens, on a pu donner un peu de riz, un peu de haricot et un peu d'huile. On n'avait pas beaucoup à donner mais on a quand même donné. » (Directeur d'école, Pazani, Ouagadougou, octobre 2021).

Des sites autres que les écoles ont accueilli les déplacés. Il s'agit par exemple de la demeure d'un habitant surnommé « Ladjji ». Ainsi, progressivement, les écoles ont été évacuées en raison de la reprise des activités scolaires. Si certaines personnes qui autrefois occupaient les écoles se sont dispersées par la suite, de manière générale, les zones de résidence des déplacés sont relativement concentrées autour des sites de premier accueil dans les écoles. En effet, les lieux d'habitation sont organisés dans un rayon de 1, 5 km autour des premiers sites d'accueil. Cette proximité entre les zones de résidence et les écoles d'accueil traduit une volonté de regroupement mais aussi une disponibilité de l'habitat à moindre coût (5000 francs CFA le loyer mensuel)<sup>43</sup>.

Si l'occupation des écoles semble s'être faite dans l'improvisation du moment, l'utilisation de camions pour le transport des personnes présuppose, quant à lui, une certaine logistique, des coûts et des contacts. Le témoignage du représentant des déplacés de Pazani l'indique clairement :

« Il y avait beaucoup d'attaques à ce moment-là. On s'est organisé avec un de Djibo. J'ai demandé à un ami à Sankar Yaaré [marché de Ouagadougou]. C'est lui qui m'a donné son véhicule [un camion de 10 tonnes] à 250 [mille francs CFA]. On est venu

<sup>43</sup> Selon le décret n°2006-655/PRES/PM/MTSS/MFB fixant les salaires minima inter-professionnels garantis, le salaire moyen mensuel est de 30 684 Francs CFA (en juillet 2022, des négociations pour revaloriser ce montant avaient débuté sans aboutir à un consensus). Par ailleurs, selon l'EMC-2018, le seuil de pauvreté est fixé à 164 955 Francs CFA par personne et par an (INSD, 2022, Enquête multisectorielle continue de 2018).

*ensemble, on s'est garés ensemble.* » (Représentant des déplacés de Pazani, octobre 2021).

Les propos de ce jeune homme montrent qu'après avoir fui leur village, certains déplacés s'organisent dès la première étape.

Le déplacement groupé se met donc en place grâce à des personnes internes au réseau des déplacés qui connaissent la ville, mettent à contribution leurs contacts et, dans l'urgence, s'improvisent un rôle de têtes de ponts<sup>44</sup>. Le représentant des déplacés de Pazani en est un exemple parfait. Lui-même déplacé, il avait en effet, avant l'arrivée du premier convoi, l'habitude de faire des allers-retours entre son village dans le Soum et Ouagadougou. Il avait donc quelques relations dans la capitale et, grâce à un commerçant qu'il connaissait dans le marché Sankar Yaaré de Ouagadougou, il a pu louer le camion et organiser le voyage de 186 femmes et enfants.

L'arrivée de ces personnes à Ouagadougou n'en est pas moins improvisée : « traumatisés », ils s'installent temporairement dans une école qui, de son point de vue, se situe « hors de la ville » (comme il le dit dans la suite de l'entretien cité ci-dessous). Il s'agit des quartiers périphériques de la commune de Ouagadougou depuis la route nationale qui vient du Nord :

*« Nous on ne savait pas où aller. On a vu que comme le mouvement c'est trop, on a décidé de rester hors de la ville, et on est arrivé à Pazani. On ne savait même pas que c'était des écoles, tellement on était traumatisé »* (Représentant des déplacés de Pazani, octobre 2021).

Plusieurs convois vont procéder de la sorte, dans le courant des mois de juillet et août 2019. Dans les jours qui suivent ces installations, des formes spontanées d'aide se mettent en place. Outre celles des directeurs des écoles, qui autorisent l'occupation des locaux, la population du quartier offre spontanément des dons en nourriture, en savon. Mais également, les services sociaux interviennent et apportent à cette toute première vague d'arrivants des denrées alimentaires. Cette marque d'accueil et de solidarité de la puissance publique à l'égard des populations déplacées sera de courte durée. Dans la semaine qui suit, les services sociaux proposeront à ce convoi de déplacés, un « accueil » dans le camp de Foubé, situé à 50 km de leur village, comme cela a été évoqué plus haut. La plupart refuseront catégoriquement cette offre et n'obtiendront donc jamais le statut officiel de « personne déplacée interne ». Quoiqu'il en soit, suite à cet épisode de désillusion, les personnes composant ce convoi ont su qu'elles devraient se débrouiller pour s'installer à Ouagadougou.

Cette modalité d'installation en ville en rangs groupés, en raison peut-être de sa plus grande visibilité dans l'espace public (les écoles) et de son caractère excep-

---

<sup>44</sup> En sociologie des migrations les « têtes de pont » désignent les « parents et amis pionniers dans la migration » (Mazzella 2021). Pour les géographes, cette notion « implique une idée de prise de possession et donc de contrôle politique » (Guyot 2012).

tionnel, suscite des réactions immédiates de solidarité, et des formes d'accueil, improvisées mais significatives. Comme nous le verrons plus loin, cette arrivée n'est pas sans conséquence sur le mode d'habiter qui s'en suit et notamment la constitution de quartiers de déplacés.

### *L'arrivée en « rangs dispersés »*

Parallèlement à ces arrivées groupées, d'autres moins massives, plus diluées dans le temps et dans l'espace, se mettent en place. Certains déplacés que nous avons rencontrés sont ainsi arrivés en « rangs dispersés ». Voici comment l'un d'entre eux nous présente la situation des déplacés de son quartier de résidence, Kamboinsé :

*« On est arrivé il y a trois ans, en 2019. Il n'y avait pas de programme, [là-bas] ça chauffe, chacun se cherche et donc la plupart d'entre nous sont venus sans prendre d'affaires. [...] C'est difficile de savoir qui a devancé qui, parce que c'est dans la peur et la précipitation que les gens sont partis. C'est en arrivant qu'on s'est vu. [On s'est dit] par exemple : « ah tu es là ! tu es arrivé quand ? ». On ne peut pas dire « telle famille a devancé telle famille », parce que chacun a pris la route sans informer l'autre et on s'est retrouvé ici par hasard. Personne ne peut dire qu'il a devancé l'autre dans le quartier, l'essentiel est qu'on s'est retrouvé, que certains en ont reconnu d'autres et qu'on s'est rendu compte qu'on était nombreux. Et c'est ce qui nous a permis de nous organiser et de créer une association pour défendre nos intérêts » (Entretien collectif avec les hommes déplacés de Kamboinsé, octobre 2021).*

À Kamboinsé, comme à Pazani, les hommes ont été les premiers à fuir le village. Mais, à la différence des déplacés de Pazani-Centre, ceux de Kamboinsé ne disposaient pas d'une personne faisant office de tête de pont maîtrisant la ville et en mesure d'organiser le voyage et l'insertion résidentielle des déplacés de manière groupée. Il s'ensuit que les femmes déplacées du quartier ont dû affronter un voyage particulièrement compliqué :

*« Nos maris ont été les premiers à fuir [...]. Quand nous nous avons voulu partir, c'était avec des charrettes et les enfants ont marché jusqu'à ce que les pieds soient enflés, puisque qu'on a marché comme ça... plus de 20 jours. [...] Parfois on s'installe sous les arbres pendant des jours, pour attendre nos maris, avant qu'on ne puisse nous trouver un local. [...] Nous sommes arrivées à Kongoussi, nous avons dormi là-bas, et ils sont venus attaquer encore, on s'est arrêtées [3 jours] à Bourzanga, ils sont venus attaquer là-bas. Nous avons continué à Kongoussi et encore ils sont venus attaquer encore. Donc maintenant [après 5 jours] on a décidé d'aller rejoindre le président à Ouagadougou. [...] Certains ont eu un véhicule de transport pour rentrer mais d'autres ont traversé avec les charrettes, c'est ceux qui étaient à véhicule qui sont allés dans l'école Massa et ainsi, ceux qui étaient en charrette sont venus les rejoindre » (Entretien collectif avec les femmes déplacées de Kamboinsé, octobre 2021).*

Ainsi, d'après ce dernier extrait, les déplacés de Kamboinsé sont arrivés en partie avec des véhicules. Mais d'autres, plus démunis, n'ont pas bénéficié de ce mode

de transport, les rejoignant en faisant la route de Kongoussi à Ouagadougou (101 km) en charrette. Or, nos interlocuteurs masculins de Kamboinsé, en opposant leur cas à celui des déplacés de Pazani, insistent sur l'idée qu'à Kamboinsé les arrivées se sont faites « en rangs dispersés » :

*« Le cas de Pazani est un peu particulier parce qu'ils ont quitté un même village et ils sont arrivés ensemble. [...] Ils sont arrivés tous à Pazani. Ils sont arrivés nombreux, du même village. Donc quand ils sont arrivés, ils ont occupé les écoles et ils étaient en grand nombre. Donc les autorités ont été alertées et elles étaient obligées de les accepter. Il fallait les gérer. C'est tout le contraire chez nous. On est arrivés en rangs dispersés. Quand on est arrivés on a fait une liste qu'on est venu déposer à la mairie pour leur dire, voilà on est des déplacés. En cas de besoin, voici la liste avec nos références. Ce qui fait que quand il y a quelque chose on nous appelle pour venir chercher. C'est la même mairie » (Entretien collectif avec les hommes déplacés de Kamboinsé, octobre 2021).*

En juxtaposant les deux récits des hommes et des femmes de Kamboinsé, on constate que les hommes insistent de manière plus accentuée sur le caractère « dispersé » de leur arrivée à Ouagadougou. Ils représentent le quartier de Kamboinsé comme opposé à Pazani, où tout le monde serait venu en bloc, depuis le même village et accueillis dès leur arrivée dans une école. D'après les femmes déplacées de Kamboinsé, cela n'est pas strictement le cas. Il n'en reste pas moins qu'il y a là deux modèles d'arrivée qui influencent les opportunités d'installation à plus long terme. Les matériaux de l'enquête révèlent en effet une pluralité de modes d'accès à la ville de Ouagadougou : aussi bien du point de vue des parcours entre le village de départ et le quartier d'installation en ville, que du point de vue des itinéraires résidentiels, depuis le premier abri en ville, et jusqu'à la cour dans laquelle se trouvaient nos interlocuteurs deux ans après leur arrivée.

Nous pouvons donc distinguer deux modèles d'accès à la ville. D'une part les parcours « groupés », organisés depuis la capitale par une personne en position de tête de pont impliquant des itinéraires composés d'un ou deux grands tronçons : le déplacement en urgence depuis le village jusqu'à la première ville et à partir de cette étape le voyage en convoi pour atteindre la capitale. D'autre part, le second type de parcours consiste à multiplier le nombre d'étapes, ce qui revient à réduire le coût de chaque tronçon du voyage. Ce dernier modèle conduit à la décomposition des itinéraires en petits trajets. Les déplacés de Kamboinsé auraient succédé à ceux de Pazani et se seraient greffés sur les parcours d'insertion, plus massifs et visibles, des gens arrivés en convois et ayant occupé une école pendant les premières nuits de leurs séjours à Ouagadougou. Nous faisons l'hypothèse que l'arrivée à Ouagadougou en rangs groupés aurait offert aux déplacés davantage de possibilités d'insertion à plus long terme dans la capitale. Toutefois, quelles que soient les modalités d'arrivée à Ouagadougou, la suite des trajectoires d'insertion des déplacés a été fortement influencée par la décision des autorités publiques de ne pas reconnaître leur statut de déplacés, dès lors que la capitale burkinabè est leur destination.

### *Une destinée d'invisibles*

Quelques semaines après l'arrivée des convois de déplacés dans les écoles, les autorités gouvernementales reviennent vers eux en leur demandant de repartir dans un camp dédié aux déplacés internes et situé dans la localité de Foubé, sur la commune de Barsalgho (cf. ci-avant). Les cars sont là, prêts à partir. La proposition gouvernementale sonne pour les déplacés comme une trahison, un abandon. Ils ont le choix entre rester à Ouagadougou et perdre toute possibilité de voir leur statut de « personnes déplacées internes » formellement reconnu, ou repartir dans un camp situé à 45 km de leur village de provenance, dans une zone qu'ils perçoivent comme dangereuse. Quelques déplacés acceptent la proposition alors que la plus grande majorité refuse : ils ne veulent pas « repartir là où ça chauffe ».

Ce moment de désillusion où les déplacés apprennent qu'ils ne seront pas reconnus comme tels, a marqué l'expérience de nos interlocuteurs. Leurs discours à ce sujet témoignent que cette décision politique a été vécue comme un mépris et un abandon, suscitant une forte réprobation vis-à-vis des institutions gouvernementales. Une femme âgée, originaire de Silgadji, exprimait ainsi sa déception :

*« Ils nous ont dit de repartir à Foubé ou à Barsalgho. Nous avons dit que nous n'allons pas pouvoir repartir. Nous qui sommes déjà ici, nous allons demander de faire pardon pour qu'on reste ici, car ce sont nos vies que nous avons sauvées. Entre nous [notre village de provenance] et Foubé ça ne dépasse pas 20 km. Il y a un problème là-bas, les gens fuient et vous leurs dites d'y repartir ? Vraiment nous savons que vous voulez nous protéger mais ça nous fatigue (nous ne sommes pas d'accord), donc nous ne pourrons pas. Donc nous ne nous sommes pas entendus. C'est la raison pour laquelle ils nous ont abandonné »* (Entretien collectif avec des femmes déplacées de Pazani, octobre 2022).

Ainsi, face au refus des déplacés internes de faire demi-tour, l'État ne les « enregistre » pas, leur laissant l'amer sentiment d'être abandonnés à leur triste sort. En l'absence de statut officiel, ils deviennent invisibles et là commence leur quête d'une autonomie économique et résidentielle, contrainte. L'invisibilité (Bjarnesen et Turner 2020) imposée à « ces déplacés que l'on ne veut ni voir ni compter » (*Le Monde*, 21 septembre 2021) pointée par de nombreux journalistes mais aussi dans le champ scientifique (Soma 2021) constitue un facteur de vulnérabilité qui impacte sans nul doute leurs possibilités d'insertion.



## Chapitre 4. Les déplacés face aux défis de l'expansion urbaine

*« Quand on était à Kelbo, avant l'arrivée du terrorisme, walaye notre vie était bien ! On travaillait, on cultivait, on faisait l'élevage et le commerce aussi. Nous faisons tout cela et aucune personne ne manquait de nourriture. Tu ne manques pas de nourriture et lorsque tu as besoin de l'argent pour résoudre un problème seulement, ce n'est pas difficile. La vie est agréable. [...] Donc on se nourrissait et on adorait notre Dieu. Il n'y avait pas de guerre. Notre vie était comme ça là-bas. On faisait l'élevage, il y avait de la richesse et on n'a jamais manqué d'argent. [...] Actuellement c'est comme si on nous avait attachés, c'est difficile. »* (Entretien collectif avec des hommes déplacés internes, quartier de Wobdegre, octobre 2021).

Cette nostalgie d'un temps révolu où la vie villageoise « d'avant » serait facile et harmonieuse est exprimée à maintes reprises (parfois de manière plus nuancée) par les déplacés de tous les quartiers de Ouagadougou où nous avons enquêté. Pourtant, il n'est point nécessaire d'avoir passé beaucoup de temps au village pour connaître la rudesse des conditions d'existence du monde rural. Ces propos sont donc à remettre dans leur contexte d'énonciation. Ils indiquent la perception d'un contraste entre la vie d'avant au village en temps de paix et celle d'exilés dans « le non-loti »<sup>45</sup> de Ouagadougou, où tout est difficile. Au village, la supposée facilité d'accès aux ressources, la possibilité de manger à sa faim et de mener des activités agricoles, d'élevage et de commerce, contraste avec la vie de déplacé à Ouagadougou, faite de manque et de souffrance.

Au-delà de ces représentations du contexte urbain en contraste avec celui idéalisé du village, ces propos indiquent peut-être aussi le regard des déplacés sur notre rôle de chercheurs, comme potentiels relais de leur voix auprès des instances décisionnaires et financières, qui pourraient leur reconnaître un statut. Depuis leurs différentes positions, d'hommes et de femmes, de jeunes et de vieux, les déplacés nous ont parlé de leur combat pour être reconnus, de leur débrouille, de leurs difficultés, de leurs privations. Quel que soit ce qu'ils ont projeté sur nous, dès lors que les mêmes mots (maux) reviennent d'une personne à l'autre, d'un quartier à l'autre, ils sont à prendre au sérieux. Comme l'écrivent Alice Corbet et Bénédicte Michalon :

---

<sup>45</sup> Cf. ci-après « L'expansion de Ouagadougou et ses zones démunies ».



*« Travailler sur des 'terrains sensibles' permet difficilement de s'extraire des enjeux et débats qui les concernent : le chercheur doit s'attendre à participer à ces derniers, que ce soit par redevabilité envers ses enquêtés, pour valoriser son travail, ou pour alimenter la réflexion » (Corbet et Michalon 2017 : 61).*

Ce chapitre interroge les conditions d'existence des déplacés qui s'installent à Ouagadougou dans les zones périphériques dites non-loties, ces espaces de l'entre-deux, produits d'une expansion territoriale rapide. C'est dans le contexte de territoires urbains périphériques déjà démunis que les déplacés, eux-mêmes fragilisés par leur déplacement forcé, sont arrivés par vagues, s'inscrivant ainsi dans un phénomène de paupérisation déjà en cours.

Après avoir décrit les réalités de ce contexte urbain dans lequel ils s'installent, nous examinerons les difficultés dont ils nous ont fait part et qui ont saturé nos entretiens. Les obstacles pour se frayer une place dans ce territoire urbain sont autant de facteurs de « vulnérabilité ». Nous assumons ce terme, même s'il appartient largement au langage de l'aide humanitaire et de l'action publique (Brodiez-Dolino 2015). Envisagée dans une perspective plus sociale que personnelle (Soulet 2005), la notion de vulnérabilité permet ici de saisir des fragilités partagées et peut-être aussi combien sa médiatisation peut devenir stratégique pour la captation de ressources financières. Ces facteurs de vulnérabilité sont construits à partir d'un point de vue émique, celui des déplacés installés à Ouagadougou.

## L'expansion de Ouagadougou et ses zones démunies

La métropole ouagalaise vit une urbanisation diffuse à un rythme effréné, 7 % de croissance démographique par an et 2 415 266 habitants en 2019 (INSD 2020). Le territoire urbain ne cesse de s'étendre. Sa superficie, qui a triplé entre 1992 et 2002 (AFD 2019) est estimée à 600 km<sup>2</sup> en 2018 (Commune de Ouagadougou 2019). Cette étendue reste sans doute sous-estimée mais les statistiques disponibles les plus récentes fournissent désormais les superficies à l'échelle du « Grand Ouaga », donc à une échelle bien plus vaste que la partie réellement urbanisée de l'agglomération.

La ville se construit à deux vitesses : le rythme lent des lotissements conduits par les plans d'urbanisme, dans les quartiers périphériques qui succèdent au centre-ville, face à l'expansion vertigineuse des constructions sur des marges qui échappent à tout contrôle. Un phénomène ancien puisque déjà en 1983, 60 % de la population se trouvaient dans les vastes périphéries non planifiées qui représentaient « près des trois quarts de la superficie urbaine » (Jaglin 1995 : 42). Les autorités peinent donc à maîtriser l'extension du territoire urbain.

Les marges de la capitale, communément appelées « quartiers non-loties », sont des « espaces de l'entre-deux », « à la fois considérés comme faisant partie de la ville mais présentant un habitat proche de l'habitat rural » (Robineau 2014 : 2). Elles sont caractérisées par un « logement auto promu, dans le cadre d'un habitat bas et de cour » (Boyer 2010 : 48). Ces territoires de « l'invisible » (Robineau 2014),

au regard d'un cadre d'urbanisation fondé sur le respect de règles et de normes, et même s'ils abritent une grande partie de la population urbaine, concentrent les effets négatifs de l'absence de maîtrise du développement urbain. Ce prisme négatif explique que les pouvoirs publics cherchent à les faire disparaître et à en arrêter la croissance en les intégrant à la ville légale (Clerc 2018). Construits hors réglementation publique, ils ne sont pourtant pas sans ordre, et ne créent pas obligatoirement la confusion (Förster et Ammann 2018). Ces périphéries sont de véritables « centralités secondaires », en termes de lieux d'échanges et de sociabilité et fournissent de ce fait de quoi survivre à des populations démunies.

C'est dans cet environnement, où l'équilibre économique est instable, que les déplacés internes venus du Nord du pays s'installent. Sierra et Tadié (2008 : 5) affirment que les marges se présentent comme des « marqueurs de la différence sociale » et qu'elles renvoient à des espaces qui ne correspondent pas aux règles de l'autorité publique. La présence des déplacés, non autorisée par l'État, alors que les périphéries des autres villes constituent des espaces d'accueil (Guigma 2022), reflète tout le paradoxe de la capitale.

L'atout principal est la forte élasticité de cette partie du territoire pour accueillir de nouvelles constructions. La spéculation foncière (Guigma 2019) qui prévaut en périphérie conduit à la multiplication de parcelles autrefois soumises au droit coutumier. Ainsi, « *le meilleur moyen de devenir propriétaire en loti reste l'acquisition d'une parcelle en non-loti* » (Fournet et al. 2008 : 65). Ces quartiers fournissent aux nouveaux arrivants la possibilité de se loger soit par l'occupation de logements vacants, comme, par exemple, les « maisonnettes-alibi » (Fournet et al. 2008 : 46)<sup>46</sup>. Mais ces parcelles restent toujours de petites tailles et ne permettent aux migrants de s'installer qu'avec les membres les plus proches (famille nucléaire) ou de façon individuelle (logement unipersonnel) (Boyer 2010). Sten Hagberg a montré dans son ouvrage sur la pauvreté au Burkina Faso comment, dès les années 2000, les politiques de développement urbain, avec leurs opérations de bornage et de vente des terres dans les périphéries de la capitale, produisent des logiques de spéculation où les petits propriétaires les plus pauvres vendent leurs droits aux nantis et aux promoteurs. Quant aux habitants locataires de leur logement dans les quartiers non-lotis de Ouagadougou, ils représentent une de ces figures de la pauvreté qui cumulent les difficultés propres à ces quartiers périphériques exsangues en infrastructures mais néanmoins en pleine mutation (Hagberg 2008 : 62–63).

Ces périphéries présentent une caractéristique, celle d'être les lieux de relégation des migrants internes, contrairement aux migrants internationaux disposant de « *l'efficacité des réseaux sociaux et familiaux dont les uns et les autres disposent à l'intérieur comme à l'extérieur de l'espace urbain* » (Boyer 2010 : 63). Ainsi, sur ces marges hors contrôle, le paysage urbain proche du rural, associé à une infor-

---

<sup>46</sup> Les zones non-loties étant un moyen d'accès à la propriété légale, on observe dans ces espaces le développement de ce type d'habitat. Ils apparaissent pour les habitants comme des projections matérielles d'une revendication foncière (Prat 1996).

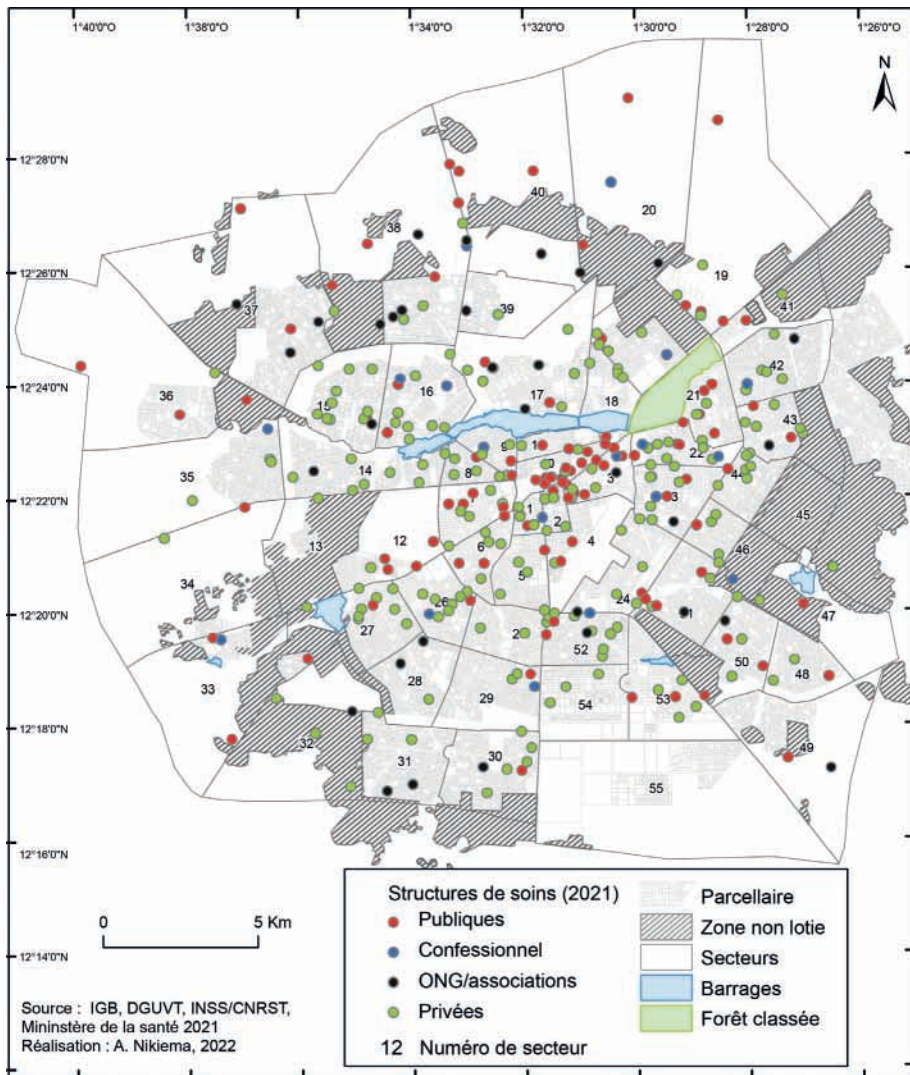
malité facilitant l'installation, procure aux déplacés internes un cadre d'insertion plus favorable que la ville lotie. Mais ces espaces sont marqués par des inégalités d'accès à la ville auxquelles doivent faire face les déplacés, car ces quartiers offrent peu de potentiel d'emploi (Boyer et al. 2016) et de rares équipements sociaux de base : « *Le fait le plus marquant est le non-équipement quasiment absolu des quartiers non lotis denses, qui accueillent pourtant une population nombreuse* » (Delau-nay et Boyer 2017 : 16). Des actions sont menées pour améliorer les conditions de vie des populations mais elles restent marginales. Ainsi, l'accès à l'eau potable a bénéficié d'interventions d'un nouveau genre par l'installation de conduites souples et l'appui de petits opérateurs auprès de l'ONEA, structure responsable de la fourniture d'eau. Mais, cette disponibilité reste rare et il existe encore d'importantes disparités dans l'accès aux services sociaux de base dont les services de soins sont assez caractéristiques. L'insuffisance constatée au début des années 2000 est toujours observée en 2022.

Par exemple, des travaux (Harang 2007 ; Nikiema et al. 2018) sur l'implan-tation des établissements de soins dans la ville, montrent qu'ils se concentrent dans la partie lotie de la ville, particulièrement le privé laïc très dépendant de la visibilité offerte par la position le long des voies de communication bitumées, qui canalisent les flux de circulation. Ainsi, les marges non-loties fonctionnent comme de véritables repoussoirs et constituent des formes de « déserts médi-caux » (Cadot et Harang 2006 : 338). Ceci explique la quasi-absence de l'offre de santé à de rares exceptions près, le secteur public offrant quelques centres de soins de base (Carte 11).

Cependant, un changement majeur est observé entre le dernier recensement réalisé en 2014 par l'IRD (Fournet et al. 2008) et l'inventaire réalisé en 2021 par le Ministère de la santé à l'échelle nationale. Il s'agit du doublement des services de soins offerts par les associations et ONG. A Ouagadougou, ils sont passés de 16 (dont 2 cabinets médicaux et 2 cliniques) à 32 (dont 14 cabinets médicaux et 2 cliniques). Ils sont présents en périphérie, en limite des quartiers lotis pour l'es-sentiel. 20 % d'entre eux sont établis à l'intérieur des quartiers non-lotis, malgré l'absence d'espace et d'acte officiel leur permettant d'accéder à une parcelle. Cette présence des ONG a permis la croissance et le renforcement de la qualité des soins avec la mise à disposition d'établissements de référence<sup>47</sup> qui représentent la moitié de l'équipement disponible. Cette offre vient pallier les insuffisances observées dans cette partie du territoire urbain et les difficultés d'accès aux soins liées à l'éloignement et la mauvaise liaison observée avec le centre-ville (Delau-nay et Boyer 2017) mieux équipé. Sans avancer un lien direct avec les déplacés internes, il semble probable que l'augmentation de ces services puisse être in-

---

<sup>47</sup> Le système de soins burkinabè repose sur une pyramide de soins à la base de laquelle se trouvent les services de soins de base auxquels succèdent les soins de référence re-présentés par les centres médicaux puis à l'échelon supérieur les centres hospitaliers régionaux et enfin les centres hospitaliers universitaires présents dans les deux grandes villes du pays.



Carte 11 : Répartition de l'offre de soins en 2021 à Ouagadougou.

fluencée par la présence des déplacés, l'offre de soins des ONG s'étant davantage développée dans les quartiers non-loties au nord de la ville alors que ces espaces occupent l'ensemble des marges urbaines.

## La précarité de la vie quotidienne dans les périphéries de la capitale

Installés sur ces territoires démunis, les déplacés décrivent dans tous nos entretiens leur économie de survie. Certains évoquent aussi leur souffrance psychique et sociale, même pour ceux qui ont pu accéder à la propriété et qui disposent d'un capital social plus favorable. Plusieurs facteurs de vulnérabilité se dégagent de leurs discours.

### *La monétarisation des besoins primaires*

Dans leur migration forcée vers Ouagadougou, les déplacés passent d'une relative auto-suffisance villageoise, à une dépendance économique forte. C'est un classique du déplacement forcé, mentionné dans d'autres contextes (Lavergne 1999), qui accentue fortement la vulnérabilité. Lors de notre enquête, nous avons été frappés par le sentiment d'absence de perspectives économiques exprimé à de nombreuses reprises. Soumis à un environnement ne permettant pas de pratiquer une agriculture vivrière, ils se plaignent du coût de la vie et de la monétarisation systématique des besoins les plus primaires, tels que l'eau ou la nourriture, mais aussi le loyer mensuel, qui pèse lourdement sur leur foyer. Il s'agit là de charges financières que les familles n'avaient pas au village. Une femme déplacée dans le quartier de Kamboinsé l'explique :

*« Ici l'endroit est bon mais c'est difficile pour nous, on n'a pas à manger, on paye la maison pour dormir, on n'a pas de travail. Ce qui fait que le lieu nous fait souffrir, c'est qu'à la fin du mois on doit payer le loyer de la maison. Là où on était, on ne payait pas. Tu cultives ton mil, tu enlèves pour manger, la faim ne te rend pas pitoyable. Selon nous, si la situation se calme vraiment, on repart là-bas » (Alizetta, déplacée, Kamboinsé, octobre 2021).*

Les propos tenus par les femmes interrogées dans le cadre de notre enquête montrent leurs difficultés d'adaptation à la ville, par rapport au monde rural où s'alimenter et se procurer de l'eau potable serait notamment plus simple. Sur toutes les lèvres, nous avons lu la même nostalgie du village où tout serait plus facile et plus « doux ». En outre, à Ouagadougou, la survie impose d'avoir un emploi permettant de dégager une rémunération quotidienne, aussi modeste soit-elle, nécessaire aux besoins les plus immédiats.

### *La quête d'un emploi journalier*

Face à leur impérieuse nécessité d'obtenir une rémunération journalière, les femmes se consacrent au ramassage du sable et des graviers destinés aux travaux de construction. Ces « agrégats » sont vendus au seau (entre 2000 et 2500 francs CFA) et à la charrette, et ils leur permettent de dégager une rente journalière :

*« C'est le sable qu'on ramasse et qu'on vend. On ne connaissait pas cette pratique. On ne savait pas qu'on pouvait le faire mais aujourd'hui c'est ce que nous faisons pour avoir à manger »* (Entretien collectif avec des femmes de Kamboinsé, octobre 2021).

Ces femmes se sont donc lancées dans ce commerce perçu comme improbable et dégradant, mais pourvoyeur de revenus. La spéculation foncière, pratique courante dans la capitale, influence cependant leurs activités économiques. Le ramassage des agrégats (sable et gravier) s'effectue sur les surfaces non mises en valeur. Mais ces espaces se raréfient à mesure que la ville se construit, poussant les femmes à se tourner vers d'autres activités économiques telles que le commerce, le tissage, la fabrication du soubala, du savon, du beurre de karité et de la pâte d'arachide, grâce à des formations dispensées par des associations et des ONG. Toutefois, les exigences de présence effective et de disponibilité pour assister aux formations font de la vente de ces produits une activité moins attractive. Elle s'avère également être moins rentable.

*« Pour nous les femmes au tout début on ramassait le sable, mais vous voyez qu'avec les constructions des maisons un peu partout, il n'y a plus de place pour avoir du sable tout est devenu la propriété de quelqu'un, actuellement, en dehors du tissage et la vente du soubala, nous n'avons aucune activité. »* (Alima, déplacée, 48 ans, quartier de Kamboinsé, Ouagadougou, avril 2022).

Régulièrement décriées dans les médias pour leur caractère néfaste pour l'environnement et la santé, les activités de ramassage de sable et d'agrégats sont à l'origine de maladies respiratoires irréversibles pour les femmes qui les pratiquent et les enfants en bas âge qui les accompagnent. La pénibilité du travail (sous le soleil et dans la poussière) n'empêche pas certaines de chercher de nouveaux lieux plus éloignés pour poursuivre cette activité, qui génère plus de revenus à court terme et permet de pourvoir à un besoin immédiat de liquidité pour nourrir la famille. Il n'en reste pas moins, que face à leur impossibilité de se consacrer au commerce, au travail agricole ou au petit élevage, les femmes pratiquant cette activité font part d'un sentiment profond de relégation :

*« Ça fait pitié quand tu faisais le commerce et maintenant on te demande de ramasser le sable pour te nourrir »* (Entretien collectif avec des femmes de Kamboinsé, octobre 2021).

Malgré cela, pour beaucoup de femmes, le ramassage de sable constitue une activité générant de maigres revenus, tout comme la collecte des bidons en plastique vides qu'elles mènent aussi. Ces activités de collecte de sable ou de bidons vides seraient ainsi un dernier rempart face à l'option de la mendicité, notamment celle des femmes et des enfants aux feux tricolores, devenue un tableau quotidien dans la capitale. Si les personnes déplacées que nous avons enquêtées ne semblent pas avoir franchi ce pas, force est de constater que le phénomène de la mendicité

a pris de l'ampleur à Ouagadougou. En 2020, le média en ligne Studio Yafa recensait dans le quartier de Kalgondin, situé au sud de la ville, des mendiants déplacés venus d'Arbinda (Studio Yafa 10/06/2020). On est tenté de dire que face à leur invisibilisation par les autorités, ces personnes déplacées internes installées de manière stratégique aux feux tricolores sont dans une logique de production de visibilité en affichant de façon implacable leur sort à la société lorsque celle-ci marque un arrêt à ces endroits<sup>48</sup>.

Quant aux hommes, ils développent également des économies « de débrouille » dans un contexte de pénurie d'emplois et d'indisponibilité de terres arables. Certains disent qu'il n'y a « rien à faire », d'autres se lancent dans le secteur de la construction en s'improvisant aides-maçons, d'autres s'appuient sur le petit commerce, comme la vente de vêtements pour enfants et adultes. Leur méconnaissance de Ouagadougou limite considérablement leur mobilité. Interrogé sur les secteurs et les quartiers parcourus pour vendre sa marchandise, un commerçant a cité essentiellement des secteurs proches de son lieu de résidence en précisant :

*« Je ne peux pas aller en ville pour vendre, il y a déjà des commerçants et c'est de là-bas que viennent ces mêmes habits »* (Adama, déplacé, 35 ans, Pazani, avril 2022).

Pour ce commerçant, la ville est représentée par le centre et les quartiers lotis. Selon lui, elle est saturée de commerçants travaillant en réseau. Par conséquent, il n'est pas évident pour lui de prospérer avec ses articles en dehors des sites qu'il fréquente : le succès de son activité est aussi déterminé par son ancienneté et influence son cercle de mobilité à Ouagadougou. Rares sont les hommes qui mendient, et les ressources rapportées par les femmes sont mises au profit de toute la famille.

L'examen de situations comparables de déplacements forcés, comme celles des Soudanais étudiés par Marc Lavergne (1999) révèlent là aussi que les conséquences du déplacement sont à bien des égards comparables avec nos observations des déplacés à Ouagadougou. L'auteur pointe lui aussi les changements en termes de modes de vie et de moyens d'existence pour des populations qui ne peuvent plus s'appuyer sur l'autosuffisance alimentaire.

### *Tensions de voisinage : l'accès à l'eau et aux ressources*

L'arrivée massive des déplacés dans les quartiers périphériques déjà démunis en termes d'infrastructures et d'un point de vue économique entraîne une pression, notamment autour des forages, engendrant régulièrement des querelles à propos des points d'eau :

---

<sup>48</sup> Cette mendicité aux feux tricolores accrue avec l'arrivée des déplacés internes semble préoccuper les autorités qui en ont fait l'objet des discussions lors de la session plénière de l'Assemblée législative de transition (ALT), du vendredi 20 janvier 2023. Le gouvernement envisage des opérations de retrait et d'insertion socio-économique (Sidwaya 22/01/2023).

*« A la pompe, il y a beaucoup de gens et l'eau ne suffit pas. [...] Pour tout ce monde, il y a une seule pompe. C'est à cause de cela qu'il y a des conflits » (Mariam, déplacée, 54 ans, quartier de Pazani, octobre 2021).*

Alors que, dans les entretiens, les hommes mettent en avant leur insertion et les sociabilités de quartier visibles à travers leur participation aux cérémonies familiales (baptêmes, mariages et funérailles), les discours des femmes, quant à eux, laissent entrevoir les tensions liées à la pression foncière. Les difficultés d'accès aux ressources communes, telles que l'eau et les agrégats qu'elles revendent pour le secteur de la construction (sable, cailloux), sont source de conflit avec les autres femmes du quartier qui elles aussi, bien que n'étant pas déplacées, ont besoin de ces activités :

*« C'est compliqué pour moi parce qu'on se cache la nuit pour ramasser le sable, sinon c'est la bagarre. On se lève très tôt, pour venir avant que les femmes de la localité ne s'en aperçoivent. Et lorsqu'elles remarquent que le matin il y en a qui sont venues pour ramasser, elles nous trouvent à la maison pour nous insulter. [...] Les problèmes c'est depuis le début et ça persiste. Et lorsque nos enfants sortent pour ramasser du sable, les gens ont des propos du genre 'et vous, fuyards' [zoteba]. Si vous ne faites pas attention vous allez continuer devant. » (Alimata, déplacée, 26 ans, quartier de Pazani, octobre 2021).*

Ces conflits nous sont rapportés par plusieurs femmes, alors que les hommes n'en font pas cas évoquant plutôt la cohésion du quartier. Ils montrent à la fois la pression foncière due à l'arrivée de ces familles, fragilisant également les habitants « hôtes ». En outre, ces conflits révèlent que la cohésion sociale n'est pas toujours aussi évidente qu'il y paraît. Les populations hôtes, elles aussi en situation de vulnérabilité, ne sont pas toujours en mesure de « partager » des ressources foncières de plus en plus difficiles d'accès.

### *La déscolarisation des enfants*

Si le phénomène de déscolarisation a une portée générale dans le pays, on assiste à une déscolarisation massive des enfants au sein des familles de déplacés. Cette réalité est perceptible dans le discours de nombreuses femmes déplacées. Lors d'un entretien collectif à Kamboinsé, plusieurs d'entre elles ont témoigné de leur impossibilité à scolariser plusieurs de leurs enfants :

*« J'ai cinq enfants et tous les cinq enfants partaient à l'école, mais ici ils n'y vont plus. Il n'y a pas de moyens pour scolariser les enfants [depuis 3 ans] » (Entretien collectif avec les femmes déplacées de Kamboinsé, octobre 2021).*

*« Ici, ils ne vont pas à l'école, il n'y a pas d'argent. Lorsque nous étions là-bas, ils partaient à l'école. Pour la scolarité ici ils ont demandé 25 000 francs et plus<sup>49</sup>. Comment*

---

<sup>49</sup> Notre interlocuteur fait référence ici à une école privée.



*avoir cette somme en vendant les agrégats ? » (Entretien collectif avec les femmes déplacées de Kamboinsé, octobre 2021).*

*« J'avais 6 enfants qui partaient à l'école à Silgadji, mais arrivé ici c'est un seul enfant qu'on a pu inscrire à l'école, il n'y a pas d'argent. C'est difficile. » (Entretien collectif avec les femmes déplacées de Kamboinsé, octobre 2021).*

Pour un grand nombre de déplacés, la déscolarisation des enfants avait commencé au village, dans la mesure où la première cible des djihadistes a été le corps enseignant, entraînant la fermeture massive des écoles comme cela a été mentionné précédemment. Toutefois la condition de déplacé à Ouagadougou accentue la déscolarisation des enfants de ces familles qui ne peuvent l'assumer financièrement. La scolarité est gratuite dans l'enseignement public<sup>50</sup> et les autorités municipales et nationales ont donné la consigne d'inscrire à l'école les enfants déplacés. Toutefois, les établissements scolaires publics à proximité sont souvent saturés et les familles ne connaissant pas la ville, les parents ne peuvent les inscrire loin de leur domicile. Les questions de l'accessibilité géographique et de la mobilité intra-urbaine se posent ici. De plus, cette scolarisation gratuite implique à nouveau la reconnaissance et l'enregistrement des familles en tant que déplacées internes. En résulte dans ces quartiers, une présence quotidienne d'enfants dont l'avenir est mis à mal :

*« Nous avons, nous aussi, des problèmes mais nous nous soucions plus des enfants parce que quand tu as 50 ans, tu as déjà un vécu mais un enfant qui a 10 ans ou 15 ans en tout cas c'est lui sa vie qui doit te préoccuper le plus. Si Dieu exauce nos vœux, nous partirons avant ces enfants mais s'ils n'ont pas étudié ce n'est pas bien » (Moussa, déplacé, Pazani-centre, octobre 2021).*

### *Expérience migratoire et capacité à s'approprier la ville*

Les déplacés des quartiers Pazani, Kamboinsé et Château qu'ils soient arrivés en rangs dispersés ou groupés ont été préoccupés tant par la recherche d'un logement que par le souci de retrouver des repères dans un contexte urbain souvent perçu comme hostile. La capacité à s'approprier la ville, à s'y repérer et s'y mouvoir varie en fonction des parcours de chacun. L'attrait des jeunes hommes pour les sites d'orpaillage leur confère par exemple une expérience migratoire leur donnant souvent une meilleure capacité à s'approprier la ville et ce, même s'ils ne connaissent pas Ouagadougou.

Il en est de même des personnes âgées. Nombreuses sont celles qui parmi les enquêtés connaissaient déjà la ville de Ouagadougou et avaient eu l'occasion de voyager au cours de leur vie, que ce soit dans des villes du Burkina Faso ou à l'étranger. Cette expérience leur a permis de construire un réseau d'amitié et d'être en contact avec des parents anciennement installés à Ouagadougou. Il

---

<sup>50</sup> Les frais se limitent à la cotisation à l'association des parents d'élèves de l'ordre de 1 000 à 1 500 FCFA.

leur est possible de réactiver leurs relations à travers des visites de courtoisie qui constituent un motif important de leurs déplacements dans la ville. Les hommes âgés ayant cette expérience se déplacent relativement aisément dans la ville, à l'instar d'Abdoulaye (73 ans) qui, accompagné d'un de ses enfants, explique aller dans le quartier de Rimkiéta pour « saluer des frères », pour « visiter un enseignant (maître coranique) », ou encore pour voir sa famille maternelle. Ce n'est pas le cas de tous, comme le montre l'exemple de cet homme de 65 ans, qui exprime à sa manière son désarroi dans cette ville où il n'y a nulle part où aller :

*« Le matin quand je me lève, je n'ai pas quelque part où aller. Ce sont les enfants qui sortent, qui essayent de se débrouiller »* (Abdoulaye, déplacé, quartier de Kamboinsé, octobre 2021).

La vulnérabilité s'exprime davantage pour les personnes n'ayant peu ou pas d'expérience antérieure du voyage ou de la migration. Celles-ci font part de leur grande difficulté à passer sans transition de la ruralité à la vie périurbaine, perçue comme une forme d'exil dans son propre pays. Pour elles, à Ouagadougou tout est à reconstruire, souvent à partir de rien. La ville immense, inconnue, produit une sensation de perte de repères bien illustrée par le propos de cette femme :

*« Ce sont les djihadistes qui nous ont fait fuir. Sinon je ne connaissais pas Ouaga je ne savais pas où est-ce que ça se situait. On fuyait seulement jusqu'à ce qu'on arrive ici on a eu un local, on demande aux gens pour pouvoir avoir à manger. »* (Entretien collectif avec les femmes déplacées de Kamboinsé, octobre 2021).

Cette idée de « ne pas savoir où se situait Ouaga » illustre cette absence totale de repères. Ce « dépaysement spatial » (Lavergne 1999 : 111), même s'il n'est pas un facteur principal de la vulnérabilité, ne doit pas être négligé. Comme l'indique Marc Lavergne dans son étude sur les migrations forcées depuis le sud Soudan, « *il ne faut pas négliger l'impact du changement de cadre de vie, de paysage et de climat* » (Lavergne 1999 : 111).

Ainsi, dans la description de leur mobilité quotidienne dans la ville, de manière récurrente, les déplacés font référence au fait de « saluer les voisins », « saluer les parents de l'époux » en plus de se rendre sous le « hangar »<sup>51</sup> pour saluer les autres « *zoteba* » et écouter les informations avant de vaquer à d'autres activités.

### *Les sociabilités religieuses mises à mal*

La reconfiguration du quotidien des personnes déplacées internes s'opère également dans le domaine des pratiques religieuses. Alors que certaines personnes disposaient d'une mosquée dans l'enceinte même de la cour familiale, leur per-

---

<sup>51</sup> Le hangar des déplacés de Pazani Centre est un lieu de rencontre, de partage d'information, d'accueil des donateurs, d'exercice d'activités économiques pour certaines femmes.

mettant de prier de manière assidue, à Ouagadougou, elles expriment leur nostalgie du village où la religion serait « plus forte » :

*« Sincèrement pour nous à Silgadji, c'était plus [la prière], là-bas on avait notre propre mosquée dans la cour. Mais ici non, on part là où tout le monde part [...]. Et aussi la religion est plus forte là-bas qu'ici, tout était facile on avait un maître disponible pour nous enseigner le Coran. Mais ici c'est autre chose, il est difficile d'avoir même à manger, n'en parlons pas d'enseigner des gens, on tourne, tout le monde tourne pour chercher à manger » (Alima, commerçante déplacée, 48 ans, Kamboinsé, avril 2022).*

On voit ainsi à travers cet extrait d'entretien que la nécessité économique oblige avant tout à « chercher à manger », et à laisser de côté les activités religieuses qui punctuaient leur quotidien. Ces changements sont source de mal-être dans la mesure où la prière est considérée par nos interlocuteurs comme procurant une forme de soulagement, mais en tant qu'élément constitutif de la vie sociale. Un couple de déplacés installé à Pazani depuis environ cinq mois explique qu'ils ne parviennent plus à consacrer assez de temps à la prière et à la récitation des *zikr*, qu'ils pratiquaient au village :

*« À Déou là-bas, après la prière, on peut faire le « tahaleila » jusqu'à ce que la sueur coule sur nous<sup>52</sup>. On le fait ensemble et avec beaucoup de personnes. Mais ici, après la prière, chacun continue chez lui à la maison ou au travail. [...] Une fois je suis resté à la mosquée pour faire la prière moi seul, tous les autres sont partis » (Idrissa, déplacé, 73 ans, Pazani, avril 2022).*

Comme le montrent ces deux entretiens, les sociabilités religieuses quotidiennes sont mises à mal (invocations collectives ou instruction islamique des femmes). Qu'il s'agisse de récitations coraniques, de l'instruction islamique dispensée de manière collective ou de pratiques culturelles plus ésotériques, cette vie religieuse qui participait à construire leur quotidien au village s'est partiellement délitée du fait de leur précarité économique.

## Dynamiques associatives des déplacés de Ouagadougou

### *Des associations de déplacés face au déni de reconnaissance*

Lors de leur arrivée à Ouagadougou en 2019, les déplacés venus du nord du pays ont rapidement mesuré la nécessité de se constituer en association. Une telle initiative répondait à une volonté de reconnaissance officielle et publique visant à accéder aux mêmes droits, aux mêmes formes de protection et de tutelle que d'autres groupes de déplacés implantés dans le pays. Le « récépissé » de déclaration de l'association est alors conçu comme le sésame permettant aux déplacés de

---

<sup>52</sup> Référence à une récitation pratiquée par les adeptes de la Tidjaniyya qui suppose d'invoquer le principe d'unicité divine (« là Ilâha Illâl lâh ») au moins mille fois.

défendre des droits, de capter une « rente » du développement et de s'entraider. L'expérience des déplacés de Kamboinsé dans la constitution de leur association intitulée « Tel-taaba<sup>53</sup> des déplacés de Kamboinsé » montre bien que sans reconnaissance officielle, les possibilités d'obtenir des aides sont considérablement réduites :

*« Comme on n'a pas de récépissé, on ne peut rien demander. L'association n'est pas reconnue. Si on avait reçu un récépissé, ça nous donnerait du courage. Si ce n'est pas la mairie qui nous appelle parfois... Sinon personne n'est venu pour échanger avec nous, vous êtes les premiers à être venus nous voir. »* (Entretien collectif avec les hommes déplacés de Kamboinsé, octobre 2021).

Dans un contexte où les déplacés internes de Ouagadougou n'ont pas d'existence officielle, on comprend que la définition des statuts et des objectifs de l'association est déterminante pour la délivrance du récépissé. Les représentants de cette association ont souhaité la fonder pour défendre leurs intérêts, mais la simple présence du terme de « déplacés » dans le titre et les statuts de l'association a suffi à l'administration pour leur refuser la délivrance du récépissé :

*« L'association n'a pas de reconnaissance officielle de la part du ministère de l'administration territoriale. Ça veut dire qu'il n'y a pas de récépissé. Parce que [...] conformément à la loi, ils ne peuvent pas délivrer de récépissé pour les déplacés internes, puisqu'il n'y a pas de déplacés internes officiellement à Ouagadougou. Mais on s'est référé à la mairie. La mairie nous a enregistré là-bas et du coup, quand il y a des aides et des rencontres, la mairie a notre contact et nous fait appel. Mais on n'a pas de récépissé. Ce n'est que le règlement intérieur qu'on a. Mais ça ne nous empêche pas de nous réunir »* (Entretien collectif avec les hommes déplacés de Kamboinsé, octobre 2021).

Cet extrait montre toute l'ambivalence des pouvoirs publics qui ne reconnaissent pas l'association à un niveau ministériel, mais l'autorisent à l'échelle locale. La réponse du ministère paraît cohérente avec la politique d'invisibilisation des déplacés installés dans la capitale, ce projet d'association énonçant ouvertement des objectifs en faveur des déplacés internes.

Cette position illustre à la fois le caractère non désirable des déplacés internes établis à Ouagadougou et la nécessité de les prendre en compte malgré tout localement. Dans son livre intitulé, *Gérer les indésirables : Des camps de réfugiés aux gouvernements humanitaires*, Michel Agier désigne ainsi toutes les populations contraintes à la migration forcée ayant acquis un statut de réfugiés ou de déplacés internes, et à ce titre pris en charge. Son propos vise à montrer que derrière les dispositifs d'urgence destinés à ces populations, se dessine surtout des mécanismes de contrôle de personnes dont les migrations massives inquiètent. Ce contrôle qui s'opère de manière conjointe par les États et les organisations humanitaires

---

<sup>53</sup> « Tel-taaba », du mooré, « entraide ».

onusiennes, organise scrupuleusement la mise à l'écart de ces « indésirables » en érigeant des camps. Mais que dire des déplacés installés à Ouagadougou qui sont rejetés de ces dispositifs ? Tout porterait à croire donc que ces « déboutés de tous droits » sont des indésirables parmi les indésirables.

Toutefois, à l'échelle locale des pratiques que l'on pourrait davantage qualifier d'informelles et de charité que de prise en charge sont adoptées. On perçoit à l'occasion de cet entretien collectif avec les déplacés de Kamboinsé que si la reconnaissance « officielle » semble fermée, une voie officieuse se profile, en forme de recours ultime. Les déplacés de Ouagadougou se retrouvent réduits à une aide non pérenne conjuguant charité politique, religieuse et laïque.

### *L'ambivalence des autorités locales*

Ainsi, l'association Tel-taaba, même sans récépissé, a été « enregistrée » par les services de la mairie de secteur comme l'indique l'extrait d'entretien ci-dessus. Le maire est ainsi susceptible à tout moment de « faire appel » à eux, lorsque des « personnes de bonne volonté » se mobilisent. Le hiatus entre la politique gouvernementale de non reconnaissance et les arrangements locaux est perceptible à travers la déclaration de l'ex-maire de Ouagadougou, Armand Béouindé (février 2020) :

*« Malgré que notre ville n'ait pas vocation à recevoir des personnes déplacées internes, elle ne peut rester indifférente face à la présence de ces personnes en situation de fragilité. C'est pourquoi elle appuie et accompagne les actions du Samu social en faveur des personnes déplacées internes. Lorsque nos frères et sœurs viennent vers nous en temps de difficultés, nous nous devons de leur tendre la main pour soulager leurs peines »* (Burkina24 18/02/2020).

Quelques mois plus tôt en septembre 2021, alors même que le ministère en charge de l'action sociale ne reconnaissait pas la présence des déplacés dans la capitale, le maire Armand Béouindé signait au nom de la commune de Ouagadougou une convention de financement de 300 000 euros avec l'Association internationale des maires francophones (AIMF) qui visait à promouvoir la pratique du maraîchage par les personnes déplacées internes dans la ceinture verte<sup>54</sup>. Ce programme de réhabilitation de la ceinture verte, centré sur les personnes déplacées internes, sera ensuite mis en avant par la commune à la conférence internationale sur les forêts à Paris le mois suivant. Ce double discours d'invisibilisation des déplacés d'une part, et de mise en avant stratégique de leur présence d'autre part, est révélateur de l'ambivalence des autorités publiques locales<sup>55</sup>.

<sup>54</sup> Créée dans les années 1970, la ceinture verte devait protéger la ville de la poussière et du vent, pour faire face aux enjeux climatiques et environnementaux. Depuis 2018, le projet est revigoré dans certaines zones de la capitale avec la plantation d'arbres et le maraîchage urbain (Studio Yafa 02/08/2022).

<sup>55</sup> Dans un article rédigé en septembre 2022 est pointé le problème de la reconnaissance du statut des déplacés, qui ne leur permet pas d'accéder aux jardins de la ceinture

La voie informelle de la charité n'offre qu'un flux aléatoire et sporadique de distribution de vivres et d'aides. Une fois partagés, ces dons que les déplacés qualifient eux-mêmes de « dérisoires », se réduisent à quelques plats de riz, ce qui est évidemment loin de subvenir à leurs besoins. Les donateurs sont des acteurs privés, souvent anonymes, qui, par humanisme, font des gestes de solidarité. Ces « personnes de bonne volonté » sont évoquées de manière récurrente dans le discours des déplacés que nous avons rencontrés. L'examen de quelques initiatives médiatisées d'aide aux déplacés de Ouagadougou montre que les pouvoirs locaux, mairie centrale et mairies de secteurs, occupent une fonction de relais de ces aides sporadiques et souvent peu institutionnalisées :

*« Les associations Samu social Burkina Faso et Takafoul Solidarité pour le Développement, ont offert des vivres aux déplacés internes séjournant à Yagma, le mercredi 29 décembre 2021. Cette initiative soutenue par le maire de Ouagadougou, Armand Pierre Béouindé, a permis de doter cent familles vulnérables de kits composés de riz, d'huile, de sardines et de biscuits » (Lefaso.net, 29/12/ 2021).*

En se posant en planificatrices des aides du Samu-social en direction des laissés pour compte, les autorités rendent publique la dissonance de leur action avec les consignes gouvernementales. Ils travaillent également leur notoriété locale. Ces dons permettent de fournir le strict nécessaire (vivres, vêtements, seaux, fournitures scolaires) aux déplacés de Ouagadougou. Si, comme l'explique le responsable des déplacés de Pazani, un grand nombre de dons restent anonymes, on voit bien que d'autres sont médiatisés par le biais de la presse en ligne. Ces initiatives relayées par la presse locale visent à rendre publics des actes de solidarité, et à créer un effet incitatif pour toutes les potentielles « bonnes volontés ».

Dans le journal en ligne Burkina24, le journaliste Jules Kaboré informe les lecteurs que le *Temple Espoir du Monde* a fait un : « *don estimé à plus de 600 000 francs CFA et composé de paquets de macaroni et des vêtements* » (Burkina24 3/5/2022). Ce fut l'occasion pour « *le prophète Bark-wende Barthélémy Tapsoba, fondateur du Centre International de Prière et de Délivrance pour le Salut des Nations, d'exhorter les bénéficiaires à toujours garder espoir car en plus des actions entreprises par les autorités, Dieu saura pacifier les cœurs pour que les personnes déplacées regagnent leurs localités d'origine* » (Burkina24 3/5/2022). La cause des déplacés internes est, on le voit, un champ ouvert pour la charité religieuse, qu'elle soit chrétienne ou islamique.

Les artistes mènent également des collectes pour les déplacés, comme cette association regroupant des humoristes : « *L'Association le temple du rire officiel (TRO) a laissé parler son cœur à travers une remise de don aux Personnes déplacés internes (PDI) installées dans le quartier Pazani à Ouagadougou, le dimanche 27 février 2022. Composé de vivres et de non vivres, ce geste vise à apporter de la joie dans le cœur de ces personnes vulnérables* » (Burkina24 4/3/2022).

---

verte (Reporterre.net 20/09/2022).

Sans reconnaissance officielle de leurs statuts et de leurs associations, les déplacés de Ouagadougou installés dans différents quartiers de la capitale glanent ainsi leur survie dans les réseaux de particuliers, d'artistes ou d'acteurs religieux faisant preuve de charité. Un mécanisme de distribution de vivres venant des « personnes de bonne volonté » faisant intervenir une petite chaîne d'acteurs relais se met en place avec en premier lieu, les représentants des déplacés, et en deuxième lieu, les autorités coutumières ou politiques assurant la planification de l'aide.

A la différence des déplacés internes reconnus officiellement et pouvant à ce titre capter la rente de l'humanitaire, à Ouagadougou, les déplacés restent dans l'informalité. Ils disposent de peu de marge de manœuvre pour capter les ressources de l'aide humanitaire tournée depuis quelques années vers ces « populations cibles ». Par ailleurs, du fait de leur non reconnaissance officielle, ils sont assignés à une aide d'urgence sporadique fonctionnant sur la base de la charité. Du reste, leurs opportunités économiques à Ouagadougou sont fortement déterminées par leurs capitaux économiques (qui leur ont permis d'acquérir un logement même locatif), sociaux (qui favorise la reproduction de leur vie sociale) et relationnels (qui a contribué à leur installation), autant de déterminants nécessaires à leur survie dans les quartiers périphériques de Ouagadougou.

## Chapitre 5. Logement et foncier : affronter deux contraintes urbaines majeures

*« Ici c'est avoir un toit où dormir qui est le problème. Après le toit c'est la question de la nourriture qui est un problème. Ici tu ne peux rien avoir sans échanger avec l'argent. »*  
(Rokhaya, déplacée, 26 ans, quartier de Wobdegre, octobre 2021).

Les tensions entourant l'installation en ville des déplacés, et des nouveaux arrivants de façon générale, se traduisent par deux premières difficultés : l'accès au logement et l'accès à un travail permettant de subvenir de façon journalière aux besoins en nourriture. Sur les terres de la capitale en pleine mutation, la pression foncière est telle que les activités agricoles pour les déplacés venus des campagnes sont presque impossibles à mettre en œuvre. Entre un exil traumatique et une vie quotidienne à réinventer, leurs conditions d'existence sont soumises à rude épreuve dans les quartiers périphériques de la ville déjà exsangues. Comment se loger et trouver sa place après un tel exil et sans aucune perspective de reconnaissance officielle de son statut de personne déplacée interne ? Comment se mouvoir dans une ville où l'on n'a ni repères, ni codes, et où le réseau de relations sociales est en partie à reconstruire ? Quelles activités économiques peuvent être envisagées à court et à moyen termes ? Où scolariser les enfants qui arrivent en masse ? Comment s'insérer économiquement dans un contexte déjà fortement fragilisé par l'expansion rapide et exponentielle de la ville ces cinq dernières années ?

### La quête du logement : deux modèles résidentiels sous contrainte

Comme l'exprime la femme citée plus haut, le logement a très souvent été désigné comme un souci majeur pour la plupart des déplacés, y compris ceux qui sont parvenus à accéder à la propriété. En arrivant à la périphérie de Ouagadougou, les déplacés s'installent dans un environnement péri-urbain, souvent « non-loti » où les modalités d'appropriation foncière répondent à des « normes pratiques » (Olivier de Sardan 2021 : 109–162) qu'ils connaissent mal. Comment parviennent-ils dans ce contexte à avoir un logement et à reconstruire une vie familiale en ville ?

Au regard du nombre de déplacés, l'accès au logement devient problématique. Alors que certaines personnes affirment avoir passé des nuits dehors à leur arrivée, d'autres ont profité d'un élan de solidarité collective et ont été hébergés gratuitement par des familles ayant spontanément endossé le rôle de familles



d'accueil. Les « maisonnettes alibis » (Fournet et al. 2008) ont joué un rôle important dans leur accès au logement.

*« Ce sont les gens du quartier, les personnes de bonne volonté qui ont construit des maisons 10 tôles pour les loger »* (Représentant des déplacés de Pazani, octobre 2021).

Très présentes dans les zones non-loties, ces « maisons alibis » ont été construites massivement par des individus en quête d'une propriété légale, plus que d'un logement. Ces maisons ont été progressivement occupées par les déplacés, avec ou sans l'accord des propriétaires, avant qu'ils ne s'engagent pour certains d'entre eux dans l'achat de leur propre parcelle dans le « non-loti ».

Dépourvus de soutien institutionnel, les déplacés de Ouagadougou s'insèrent donc dans le marché foncier local de manière inégale : chacun se débrouille, avec son capital social, ses contacts, son savoir-faire. On voit ainsi émerger des personnes qui « s'en sortent », voire même qui tirent leur épingle du jeu de la débrouille, mais on voit aussi les inégalités se creuser. Nos enquêtes nous ont permis de déceler deux grandes modalités d'accès au logement en lien direct avec les conditions d'arrivée : la concentration de déplacés dans un sous-quartier ou leur dispersion à l'échelle d'un quartier. Une autre configuration, peu prise en compte dans ce livre, est celle des déplacés s'installant à travers la ville en s'appuyant sur leur réseau individuel.

#### *Regroupés en un sous-quartier de déplacés : le cas de Pazani-Kirakoya*

L'exemple du site de Pazani-Kirakoya donne un exemple de l'insertion des déplacés dans le marché foncier ouagalais suite à une arrivée « en rangs groupés ». Il y a trois ans, ce groupe de personnes déplacées internes a commencé à s'installer dans un sous-quartier de Pazani que certains désignent par le nom de la grande famille qui l'a habité : Pazani-Kirakoya. Après avoir abandonné la solution temporaire que constituait l'occupation de l'école, ces familles ont trouvé un logement dans ce quartier en construction, de multiples manières : occupation de maisons vides, location, achat de parcelle et construction.

En effet, ces déplacés issus de la même zone géographique tentent de reconstruire l'organisation des villages ou des quartiers de départ dans les quartiers d'accueil comme en témoignent les propos d'un enquêté :

*« Le cas de Pazani est un peu particulier parce qu'ils ont quitté un même village et ils sont arrivés ensemble. Ce sont des gens de Silgadji. C'est un quartier qui s'est déplacé d'un coup. Ils sont arrivés tous à Pazani. Ils sont arrivés nombreux du même village. Donc quand ils sont arrivés, ils ont occupé les écoles et ils étaient en grand nombre »* (Entretien collectif avec les hommes déplacés du quartier de Kamboinsé, octobre 2021).

Toutefois, l'organisation du mode d'habiter se trouve recomposé, non plus en concessions comme en milieu rural, mais en un quartier, presque exclusivement habité par des déplacés.

Les entretiens menés auprès des habitants de Pazani-Kirakoya montrent que le processus de construction de ce « quartier de déplacés » s'est opéré sous l'impulsion d'une personne ressource que nous allons appeler « Abdou ». Avant l'arrivée du convoi, Abdou était en lien avec un propriétaire terrien qui a « accepté de vendre » une partie de ses terres à la grande famille Kirakoya qui a constitué l'essentiel du convoi arrivé de Djibo, cité plus haut. Abdou avait auparavant l'habitude de faire des allées et venues à Ouagadougou. Il sert alors d'intermédiaire entre les déplacés et le propriétaire. Ce dernier vend des parcelles à ceux qui ont quelques économies. Pour ceux qui n'ont pas d'autre moyen que de louer, il fait construire les maisons qu'il loue entre 5 000 et 10 000 FCFA par mois. Certaines de ces maisons construites dans l'urgence ne comportent qu'une seule pièce et s'apparentent à ce qui est désigné dans le langage courant comme « entrer-coucher », laissant peu de place à une quelconque intimité. Homme, femmes et enfants partagent ainsi l'unique pièce dans une totale promiscuité.

Cette collaboration dynamique entre Abdou et le propriétaire terrien donne rapidement vie à un petit quartier habité par des déplacés de trois villages (Kelbo, Pogzembraogo et Botodji) tous situés non loin de Silgadji, et ce, dans une zone encore vide, ou presque, de constructions :

*« Lorsque l'on est arrivé ici il y avait seulement trois concessions, donc on ne peut pas vraiment parler d'accueil ou d'hospitalité, puisqu'il n'y avait pratiquement personne. Mais le propriétaire de ce terrain [...] a fait beaucoup pour nous »* (Boureima, déplacé, quartier de Pazani-Kirakoya, octobre 2021).

En outre, si le quartier est doté d'une petite mosquée, c'est aussi en partie grâce à ce propriétaire terrien qui a donné gracieusement une parcelle pour la construction de la mosquée.

On ne sait pas grand-chose de cet homme si ce n'est une origine commune, et une affiliation à la Tidjaniyya de Ramatoulaye, comme les habitants du quartier nous l'ont précisé. Quant à la mosquée, elle est construite par un autre bienfaiteur dont les gens disent ne pas connaître l'identité non plus. Il viendrait du quartier Tampouy de Ouagadougou, et aurait financé l'intégralité de la mosquée. Abdou, l'intermédiaire qui était maître coranique dans son village, est quant à lui devenu l'imam de la mosquée. L'exemple de ce sous-quartier de Pazani, montre que certaines personnes constituent les maillons forts sur lesquels s'est appuyé tout un réseau de parenté pour former un véritable quartier. Ces figures ont pu gagner un statut social à l'instar d'Abdou ou des intermédiaires ayant obtenu des fonctions pour représenter les déplacés. Il n'en reste pas moins qu'Abdou et les autres, sont partis eux aussi dans l'urgence extrême et la menace de mort, mais avec malgré tout, un travail d'anticipation qui bénéficie à toute une grande famille. Cet exemple d'implantation d'un quartier de déplacés, montre également

que le contexte d'arrivée « en rangs groupés » a pu faciliter l'accès au logement de ces populations. Nous faisons l'hypothèse que l'effet du nombre produit par l'arrivée de plus de 180 personnes en une nuit pourrait avoir facilité la mise à disposition de parcelles locatives.

Lorsqu'ils arrivent en rangs dispersés, comme à Kamboinsé, les déplacés s'insèrent dans différents sous-quartiers, au gré des opportunités de logement.

### *Dispersés dans un quartier : le cas de Kamboinsé*

Comme à Pazani, les déplacés de Kamboinsé ont, eux aussi, bénéficié du soutien d'une personne ressource, en l'occurrence le président de leur association (sur laquelle nous reviendrons plus loin) au moment de nos enquêtes. Celui-ci a également joué un rôle majeur dans l'accueil et la recherche de logements autonomes pour les nouveaux-arrivants dans le quartier. Cet homme, que nous nommons « Kassoum », s'est installé à Ouagadougou en 2015. Commerçant de métier, il a construit sa maison sur une parcelle dans une zone non-lotie du quartier alors déjà densément habitée. Le lieu de rassemblement des déplacés du quartier où nous avons été accueillis pour mener les premiers entretiens se trouve à l'ombre d'un manguier situé juste à côté de sa cour.

L'accès au logement des déplacés de Kamboinsé a certainement été plus inégal pour eux du fait de leur arrivée dispersée par rapport à ceux de Pazani. Alors qu'un certain nombre de familles de déplacés a trouvé un logement en location autour de la maison de Kassoum, probablement avec son aide lors de la recherche d'une famille d'accueil, d'autres ont dû recourir à la débrouille, s'appuyant sur des solidarités locales spontanées, externes à leurs réseaux de connaissances et de parents, comme l'explique ce vieillard :

*« Quand on a quitté Silgadji, on est venu directement à Ouagadougou. [...] Ici on ne connaissait personne. Quand on a quitté, c'était Ouagadougou directement. [...] Lorsque nous sommes arrivés à Kamboinsé ici, alhamdoulillah, nous avons rencontré des ressortissants de Gourcy. Ils nous ont donnés de quoi manger et de quoi nous loger. [...] Ils nous ont reçus et jusqu'à présent nous sommes avec eux. Ce sont nos tuteurs [gaansoaba]. Nous sommes nombreux, mais chacun a son tuteur » (Amadé, Déplacé, 74 ans, quartier Kamboinsé, Ouagadougou, octobre 2021).*

L'insertion résidentielle dans ce cas s'opère grâce à la figure du *gaansoaba*, le tuteur. Cette fonction de tuteur témoigne d'une culture de l'accueil qui confère à une personne en migration, et plus généralement à un étranger, la possibilité d'avoir un toit. L'hôte est alors qualifié de « tuteur » (*gaansoaba*), une fonction qui consiste bien plus qu'à fournir un toit : comme le montre cet extrait d'entretien, le *gaansoaba* constitue une véritable famille de substitution, qui accueille, qui loge, qui nourrit et qui accompagne dans le parcours d'insertion. Ainsi, on voit que dans ce contexte fortement contraint, la figure du « *gaansoaba* », encore largement active en Afrique de l'Ouest, est mobilisée. Le tuteur (appelé *jâtigi* en dioula et en bambara) avait également été relevé par Sadio Soukouna comme

étant un personnage crucial pour l'accueil des réfugiés maliens et leur insertion en ville (Soukouna 2019, 2022).

Toutefois, en dépit de cette activation de la fonction sociale et culturelle forte du *gaansoaba*, d'autres situations ont laissé des familles dépourvues de telles conditions d'accueil et de prises en charge. Ceci les a contraints à occuper de manière non contractuelle des maisons vides :

*« Plusieurs femmes ont vu des maisons vides qu'elles ont décidé d'habiter. Mais elles ont été chassées par la suite par les propriétaires de ces maisons »* (Entretien collectif avec les femmes déplacées de Kamboinsé, octobre 2021).

Cet extrait d'entretien collectif montre que tout le monde n'a pas la chance de trouver l'aide bienveillante du *gaansoaba*. Les réactions des propriétaires face à une occupation illégale de leurs maisons ont été multiples : certains propriétaires ont laissé la possibilité aux déplacés de rester un peu alors que d'autres les ont chassés. Ce cas de figure qui conduit potentiellement des familles entières à « dormir à la belle étoile » ou « à l'air libre » pour reprendre des expressions qui ont été employées, nous a été relaté. Nous n'avons pas rencontré de personnes ayant directement vécu une telle expérience mais nous faisons l'hypothèse que les déplacés n'ayant pas pu résoudre rapidement le problème du logement ont été contraints de repartir chez eux, comme le laissent supposer les paroles du directeur d'une école, décrivant le retour forcé d'une famille de déplacés chassée d'un logement qu'elle avait occupé illégalement :

*« La dame est venue dire que là où ils ont trouvé un logement, le propriétaire a dit de libérer les lieux. [...] C'était vraiment précaire donc ceux-là sont obligés de repartir à Djibo alors qu'ils avaient fui le Nord pour venir ici mais arrivés ici n'ayant pas de logement ; évidemment les gens viennent les aider avec les vivres mais je ne sais pas si dans le domaine du logement il y a aussi eu de l'aide même s'ils sont nombreux, tout le monde ne peut pas profiter au même titre. Et certains ont pu venir avec un peu de moyen et ont pu s'acheter des non-lotis, pour construire quelque chose. Ceux qui étaient totalement démunis en venant, c'était aussi compliqué. »* (Directeur d'une école, quartier de Pazani, octobre 2021).

Dans cette économie de la débrouille, il y a donc toutes celles et ceux qui ne disposent ni de relations, ni de moyens financiers pour se loger et rester à Ouagadougou. Il convient en effet de disposer d'un minimum de ressources, financières et relationnelles, pour parvenir à trouver un logement en location, à l'instar d'Amadou, qui a vendu son petit bétail et a bénéficié de l'aide d'un membre de la famille ayant des connaissances et des repères à Ouagadougou :

*« J'ai vendu mes moutons, je les ai vendus pas cher pour avoir le transport et partir. J'ai mon fils ici qui va à l'école, je me suis appuyé sur lui pour avoir un coin, une maison à louer. Mon fils a cherché la maison et on a pu avoir un toit. Le loyer c'est 12 500, il y en a aussi pour 10 000. [...] Mon fils a fait l'école coranique à Ouaga,*

*il a fini et tout, il a fait la cérémonie et c'est lui qui a cherché le logement » (Salifou, déplacé, quartier de Kamboinsé, octobre 2021).*

On voit ainsi à l'échelle du quartier de Kamboinsé se dessiner différentes modalités d'accès au logement. Celles-ci sont fortement déterminées par les ressources financières et sociales dont disposent les individus. En outre, ces deux modèles, celui des déplacés dispersés à Kamboinsé et celui du sous-quartier de Pazani, révèlent que l'accès au logement et l'insertion des déplacés à Ouagadougou sont largement conditionnés par trois facteurs : les conditions d'arrivée, en rangs groupés ou dispersés, les ressources financières disponibles et les appuis de la part d'une ou plusieurs personnes ressources, pouvant jouer un rôle d'intermédiaire facilitant l'accès au logement et l'insertion sur place.

On assiste alors à l'émergence d'acteurs qui, en raison de leur capital social, économique ou relationnel, ont pu jouer un rôle stratégique au moment de l'arrivée des déplacés et dans leur insertion en ville. De même, des inégalités se creusent entre ceux dont le réseau de parents inclut des membres établis à Ouagadougou, et ceux qui ne disposent pas d'une telle ressource. Le cas extrême de la famille qui a dû repartir à Djibo faute de logement en est un exemple.

## Les acteurs de l'insertion foncière

### *Les premiers arrivés : intermédiaires, logeurs et tuteurs*

Les acteurs de l'insertion foncière des déplacés internes à Ouagadougou sont ainsi, avant tout, des parents (proches ou éloignés) de ces derniers. Arrivés en premiers, ils facilitent l'installation de ceux qui vont les suivre, après leur propre arrivée en ville, à l'image du représentant des déplacés de Pazani-Centre, d'Abdou, l'imam de la mosquée des déplacés de Kirakoya, ou du président de l'association des déplacés de Kamboinsé. Toutes ces figures maîtrisaient la ville avant leur propre déplacement et celui de leurs parents en 2019. Ils menaient des activités professionnelles ou « sociales » à Ouagadougou, y résidaient régulièrement et y entretenaient un réseau relationnel. Ils ont ainsi permis le déplacement de quartiers, voire de villages entiers vers Ouagadougou. Même dans certaines familles plus isolées, ayant organisé leur déplacement de manière « dispersée », nous avons souvent trouvé un équivalent de cette figure : un jeune qui faisait par exemple ses études à Ouagadougou et qui, au moment de la fuite de ses parents depuis le village, a pris des contacts pour leur trouver un logement en location.

Une deuxième figure, qui peut être interne ou externe au réseau de parenté des déplacés, relève des « intermédiaires ». Il s'agit là d'une figure qui n'est pas très chargée symboliquement par les déplacés eux-mêmes, mais qui a joué un rôle pratique incontournable à un moment donné. Cet intermédiaire est souvent un ressortissant du village établi à Ouagadougou, il est issu de la communauté. On se souviendra ainsi du commerçant de Sankar Yaaré, ou d'« un (ressortissant) de Djibo », cités par le référent des déplacés de Pazani comme des contacts lui ayant permis d'affréter le camion 10 tonnes pour convoier des habitants de son village

vers Ouagadougou. Ces intermédiaires font généralement partie du réseau de relation des premiers arrivants, certains ayant facilité le déplacement vers Ouagadougou, d'autres, l'insertion sur place. Là aussi, parmi les familles ayant organisé le voyage avec leurs propres ressources et contacts, on peut trouver cette figure, notamment des étudiants ayant joué ce rôle pour leur famille.

Une troisième figure, qui se superpose parfois à celle du *gaansoba* (tuteur), est celle du logeur, du propriétaire des lieux. Le logeur peut héberger gratuitement dans sa cour, en raison d'un lien de parenté réel ou fictif mais aussi avec la finalité de protéger son bien (ce qui place les habitants dans un rôle de gardiennage). Il peut aussi s'agir de privés qui investissent dans les non-lotis de la ville pour mettre leur bien en location (les « maisonnettes alibis ») et avec lesquels les déplacés mettent en place des rapports de locataires à propriétaires. Ainsi, celui qui a permis l'installation de toute une famille dans le sous-quartier de Pazani-Kirakoya représente cette figure du logeur. C'est pour cette raison que certains logeurs comme les ressortissants de Gourcy ayant accueilli une famille de déplacés à Kamboinsé (cf. ci-avant) ne sont pas représentés comme de simples logeurs, mais comme des tuteurs (*gaansoba*), ce qui de notre point de vue, n'est pas anodin.

En dernier lieu, la figure du *gaansoba* se décline sous différentes formes. L'image des ressortissants de Gourcy, activée en vertu d'un impératif culturel d'hospitalité, en constitue un premier exemple. Mais le *gaansoba* est plus que cela. Il relève du droit foncier coutumier propre aux sociétés voltaïques et à leurs voisines. Ainsi, à une époque encore récente où la terre était inaliénable, lorsqu'un étranger (au sens de provenant d'un autre village ou d'une autre région) s'installait de manière plus ou moins permanente dans une nouvelle localité, le tuteur jouait un rôle fondamental (Chauveau 2006 ; Zongo et Mathieu 2000). Le nouvel arrivant pouvait obtenir de sa part une terre à cultiver et le tuteur jouait de son côté un rôle de contrôle et de maintien de l'étranger dans une position à part dans l'échiquier social local. Son intégration se faisait généralement par le mariage, favorisant la constitution de liens de parenté. L'établissement de cette parenté entre étranger et tuteur faisait pleinement partie de l'ordre normal des choses.

### *Un exemple de recomposition du statut de tuteur*

Dans le contexte urbain des quartiers comme Pazani et Kamboinsé, il paraît intéressant de voir que les personnes déplacées, et notamment leurs représentants, s'inscrivent dans des rapports qu'ils définissent eux-mêmes de tutorat, avec des notabilités locales. L'exemple le plus accompli de ce type de relation que nous avons rencontré, est celui qui lie le représentant des déplacés du site de Kirakoya, et le chef (naaba) du quartier, figure locale qualifiée de « *gaansoba* ».

Cette relation est née, à l'initiative du représentant des déplacés, Boureima, comme le veut le protocole décrit par le naaba :

*« Je les voyais mais je ne pouvais pas me présenter, c'est eux aussi qui doivent chercher où on peut trouver Naaba. [...] Quand ils sont arrivés ils ont cherché, [pour] découvrir maintenant que c'est moi qui peut être leur tuteur »* (Chef du quartier de Pazani, octobre 2022).

Considéré comme un chef traditionnel issu d'un lignage de « gens du pouvoir » (Izard 1985) il réside à la frontière entre les zones loties et non-loties de Pazani. Son titre de Naaba est le fait d'« un détachement de Sourgoubila », village situé à une trentaine de kilomètres de Ouagadougou dont dépend le quartier de Pazani. C'est le Sourgou Naaba (Chef de Sourgoubila) qui, sans résider à Pazani mais étant à la fois *teng-soba* (chef de terre) et *na-koamga* (« mangeur du pouvoir ») du territoire de Sourgoubila, le « coiffe ». On assiste donc à des logiques de recompositions des rôles et des fonctions sur la base d'un système traditionnel préexistant que les déplacés peuvent mobiliser. Ces phénomènes ont été étudiés récemment dans le contexte d'aménagement territoriaux comme le barrage de Ziga conduisant à la dépossession de terres et aux déplacements de toute une paysannerie. La marchandisation des terres qui s'en est suivie a favorisé l'émergence d'une « paysannerie sans terre » d'un côté et d'acteurs tirant leur épingle du jeu des spéculations, comme les autorités coutumières et administratives (Zangré-Konseiga 2021).

Le chef de Pazani a, quant à lui, un titre spécifique : celui de *manegd-naaba* (le chef qui arrange en langue nationale moore, de *manegde*, du verbe qui signifie « arranger », « ranger », « disposer en bon ordre »)<sup>56</sup>. Un statut qu'il définit de la sorte :

*« Tout ce qui [se] gâte, c'est eux [les manegd-naaba] qui arrangent. [...] Le souci c'est mon nom et mon projet [rires] »* (Chef du quartier de Pazani, octobre 2021).

Et c'est bel et bien ce statut qui explique, à ses yeux, la relation de tutorat qui s'est construit entre lui et certains déplacés :

*« [...] c'est pourquoi les déplacés qui sont venus ici, ils sont venus me parler et tisser un lien d'amitié avec moi. Moi à mon tour, j'ai fait part à Sourgou [Naaba] et on m'a dit ce que je peux faire à mon niveau pour les aider [...]. De ce fait, comme je suis le chef Maneg-naaba, je cherche des mesures pour les aider à améliorer leurs conditions de vie même si on ne résout pas tout »* (Chef du quartier de Pazani, Octobre 2021).

Concrètement, la mise en lien s'est opérée lors d'une cérémonie publique dans le quartier au cours de laquelle le Naaba a pris la parole. Le représentant des déplacés du site Pazani-Kirakoya était présent et a approché le chef suite à son

---

<sup>56</sup> Chez les Moose, il est courant de voir des titres ce genre attribué à des « chefs » par le chef suprême d'une région donnée. En réalité, ils sont l'équivalent de « ministres » ou, plutôt, de ministres délégués à une activité. Le *Saan Naaba* est par exemple le ministre délégué auprès des étrangers d'une zone donnée et sert d'intermédiaire entre eux et le chef.

allocution pour l'informer de leur situation, et en particulier de leurs difficultés pour la scolarisation des enfants.

Suite à cette première rencontre, le Naaba a mis à profit son capital social en négociant avec l'ONG évangélique CREDO la prise en charge des frais de scolarité de 70 enfants, ainsi que la distribution de vivres auprès des personnes déplacées du quartier. Voici comment il commente l'intervention de l'ONG dans le quartier en 2020 :

*« Si tu veux que la population fasse des cotisations, qu'elles apportent des habits ou des vivres, ce sont des problèmes que tu auras. Si c'est une ONG elle peut aider pour que toi le chef, tu puisses les aider »* (Chef du quartier de Pazani, Octobre 2021).

Mais c'est en revenant sur la « carrière » personnelle du chef que l'on est parvenu à mieux situer son rôle dans le quartier de Pazani en pleine transformation. Il a fait ses premiers pas en suivant un pasteur (qu'il appelle alors son « patron ») qui, sorti de l'Eglise centrale de Pentecôte de Gounghin, avait fondé une église pentecôtiste d'abord à Léo dans le Sud-est, puis à Ouagadougou (Cissin) et à Boromo. Dans ce parcours, il devient pasteur évangéliste, et c'est sous cette casquette qu'en 1985, il collabore avec l'ONG CREDO, en tant qu'aide-comptable. Lorsque son père, lui-même chef, décède, il décide alors d'assumer le rôle que lui impose la tradition. Il quitte son rôle de pasteur évangéliste, pour prendre sa fonction de *naaba* (chef), sans pour autant considérer ce changement comme une rupture biographique. Il décrit au contraire le continuum, de son point de vue, entre foi chrétienne et tradition :

*« La tradition n'est pas uniquement faire des sacrifices mais, de nos jours, les gens ne comprennent pas ça. Ils pensent que lorsqu'on parle de la tradition, c'est le fétichisme. [Or,] les sacrifices ce n'est pas ça seulement, c'est pourquoi avant, lorsque la tradition battait son plein, les gens vivaient en harmonie [vires]. La tradition consolide les liens entre les gens, la tradition fait qu'on connaît la valeur de l'être humain. La tradition est quelque chose qui aide la population à s'entraider et à avoir de la compassion entre eux. C'est pourquoi j'aime la tradition. »* (Chef du quartier de Pazani, novembre 2021).

Mais embrasser la tradition n'empêche pas le Naaba de mener plus loin sa carrière, qui va prendre dès lors un tournant clairement entrepreneurial. Après avoir quitté l'ONG CREDO, il crée une entreprise de « Prestation de services commerciaux », en d'autres mots, du courtage pour les projets de développement, les transactions immobilières. Pour Naaba, il s'agit toujours de faciliter, d'aider les autres. Dans ses propres mots :

*« J'ai créé ça pour pouvoir aider les gens, prestation de services commerciaux s'il y a quelque chose que quelqu'un veut que je fasse, je le fais et il me paye. [...] Si quelqu'un a une moto, qu'il veut la vendre, il peut me la ramener, je peux la vendre et puis, pour qu'il gagne, c'est ça qu'on dit "prestation de services commerciaux"... même si c'est une parcelle »* (Chef du quartier de Pazani, novembre 2021).



Le marché des parcelles était donc au centre des activités de courtage du Naaba, ce qui explique qu'on l'ait rencontré sur un site de fabrication de briques. L'emplacement même de sa cour, à la limite entre une zone lotie et une autre non-lotie, paraît significative de ce point de vue. Il met ainsi en cohérence ses activités commerciales avec son statut traditionnel de *manegd-naaba*, qui consiste désormais en partie à accompagner des transactions foncières dans le quartier.

Pourtant, il est intéressant de remarquer que ce n'est pas dans le domaine du foncier que s'est construite sa relation de tuteur (*gaansoba*) avec les déplacés, du moins d'après les informations de notre enquête. Les déplacés de Pazani-Kirakoya, étant passés par l'intermédiaire de leur imam, Abdou, pour s'installer, on peut supposer qu'ils avaient déjà suffisamment de rapports avec des propriétaires fonciers. Peut-être aussi que, du point de vue du Naaba, il n'aurait pas été convenable de confondre courtage et tutorat, et de mettre alors en tension le domaine des intérêts privés et celui de la protection d'une population vulnérable.

La relation de tutorat que Naaba et les déplacés entretiennent semble convenir aux deux parties en jeu. Et on peut penser que la capacité du premier à changer de casquette ne soit pas que le hasard d'un parcours individuel, mais qu'elle soit une caractéristique nécessaire à l'adaptation de la figure du *gaansoba*, dans un contexte urbain et en transformation rapide comme le quartier de Pazani. Grâce à ses contacts dans le milieu de l'humanitaire confessionnel, il a pu « arranger » en apportant des solutions au problème de scolarisation des enfants de déplacés. Par ailleurs, sa capacité à concilier les intérêts d'acteurs privés à une dimension bénévole, vouée au bien-être et à l'harmonie entre les habitants de son quartier paraît sincère et efficace. Il s'emploie en somme à accomplir sa fonction de *Manegd naaba* auprès des déplacés internes, ce qui est pour lui une façon de répondre à un besoin urgent auquel son quartier doit faire face et être en phase avec son titre et ses responsabilités.

# Conclusion

Depuis 2018, on assiste à un accroissement constant du nombre de personnes déplacées internes quittant leur village sous la contrainte, suite à des attaques d'une extrême violence. Le caractère répété et systématique du mode opératoire des groupes terroristes conduit à faire l'hypothèse que l'exode rural qui découle de ces attaques à répétition est la résultante d'une stratégie dont l'objectif est de vider les campagnes pour déstabiliser les villes. Force est de constater que cette stratégie fonctionne, tant les villes sont incapables d'absorber la demande sociale massive en infrastructures (scolaires, sanitaires), en logements, en ressources foncières et en eau. L'incapacité des villes à absorber de nouveaux arrivants en leur donnant un faible accès aux ressources nécessaires pour vivre décemment participe d'ailleurs au choix de retour d'une minorité de personnes.

Alors, tout se passe comme s'il ne restait aux autorités que deux options. La première, s'en remettre au « gouvernement humanitaire » (Agier 2008). Ainsi, les autorités politiques burkinabè décident, en pleine collaboration avec le HCR, d'ériger des « sites » d'accueil de déplacés internes (présentés comme temporaires) aux abords des petites villes et de donner également le statut de déplacés internes aux familles insérées dans le tissu social des centres urbains. La seconde option qui a prévalu à Ouagadougou jusqu'en mars 2022 et donc au moment de notre enquête de terrain, est celle de ne pas reconnaître aux déplacés leur statut. Cette décision était supposée éviter ce que les autorités ont longtemps redouté : les « appels d'air » conduisant à un afflux de migrants intérieurs qu'elles ne sont pas en mesure de prendre en charge. Au cours de l'année 2022, cette politique de l'invisibilisation a été doucement remise en question pour un changement radical de paradigme à la fin de l'année 2022 date à laquelle les déplacés installés à Ouagadougou semblent être désormais enregistrés.

La conduite politique locale n'en est pas moins demeurée ambivalente. Officiellement, il y avait peu de déplacés à Ouagadougou, mais à travers des associations, les déplacés établissaient des listes pour les autorités locales qui, quand elles le pouvaient, fournissaient des vivres. Sacs de riz, cartons de sucre et d'huile : de quoi alimenter les familles pendant quelques jours. La prise en charge s'est mue en une charité politique, bien loin d'absorber le besoin. Le résultat était celui d'une insuffisance généralisée de l'aide au regard des flux migratoires engendrés par les épisodes réguliers de violence.

Cette gestion minimaliste des déplacés installés à Ouagadougou était caractérisée par un déficit de dialogue et de concertation avec les intéressés. En effet, les

autorités leur ont seulement fait savoir que la reconnaissance de leur statut serait conditionnée par leur intégration sur des sites d'accueils aménagés dans leur province d'origine. Les déplacés internes n'ont pas eu l'opportunité d'exprimer leurs avis et attentes, ce qui ne facilite pas l'efficacité des mécanismes institutionnels publics de prise en charge et d'accompagnement. Au moment où nous écrivons ces dernières lignes en octobre 2023, les statistiques concernant les déplacés ne sont plus publiées, après pourtant plus d'une année au cours de laquelle l'enregistrement et la prise en compte des déplacés étaient de mieux en mieux renseignés à Ouagadougou.

Au-delà de cette question importante de la reconnaissance officielle, nos enquêtes ont clairement révélé que les déplacés venus se réfugier dans la capitale font l'expérience d'une double insécurité : celle liée aux violences vécues qui les ont poussés à partir en laissant tout ce qu'ils ont, et celle liée à leur précarisation « post déplacement » dans la ville de Ouagadougou. Le visage de cette seconde insécurité est multiple. D'abord, il revêt la forme d'une insécurité alimentaire qui pèse quotidiennement sur les foyers et pousse leurs membres vers des activités génératrices de revenus journaliers. Les logiques à court terme, au jour le jour, s'imposent pour faire face aux dépenses quotidiennes n'offrant que des emplois pénibles et précaires, souvent dans le secteur de la construction. Le sentiment de relégation des femmes qui pratiquent le ramassage du sable et des gravillons est très vif. Dans ce contexte de pression foncière et de pénurie de terres arables, ce sentiment est aussi fortement lié au fait d'avoir été contraint d'abandonner leurs activités agricoles. La question de saisir ce que la reconnaissance officielle change à ces difficiles trajectoires d'insertion économique et sociale reste entière.

Le problème d'accès aux ressources tant redouté par les autorités publiques est accentué avec l'arrivée massive des déplacés. L'eau était déjà une ressource rare et payante. Elle l'est encore plus dans ce contexte de pression foncière. Le ramassage du sable et des agrégats était déjà une activité économique de survie pour les habitantes des quartiers périphériques. Or, les espaces disponibles pour mener cette activité se réduisent comme peau de chagrin à mesure que la ville se construit et que les déplacés, mais aussi les nouveaux arrivants non déplacés, s'installent. La concurrence est rude entre communautés « hôtes » et « déplacées », générant des conflits de voisinages très vifs. Les tensions générées par la pression foncière invitent à la mise en œuvre d'actions bénéficiant autant aux personnes déplacées qu'à leurs hôtes, eux aussi en situation de grande vulnérabilité.

Enfin l'insécurité se joue aussi fortement dans l'avenir des enfants dont la déscolarisation sape les perspectives à plus long terme de toute une génération. Là aussi les témoignages sont sans ambiguïté : les déplacés ont dû faire le choix de déscolariser une partie de leur progéniture par manque de moyens.

Malgré tout, ce contexte de crise et de déplacement apparemment désordonné ne doit pas masquer les logiques de solidarité et les systèmes spontanés d'accueil d'urgence à l'œuvre depuis le départ jusqu'à l'arrivée et l'installation à Ouagadougou des déplacés. En effet, dans ce chaos, la capacité à la mobilisation collective semble s'opérer sous l'impulsion d'acteurs relais émergeant tant au sein

des communautés de déplacées que des populations hôtes. L'enquête collective a bien montré comment, de proche en proche, les déplacements s'organisent par groupes plus ou moins grands, plus ou moins élargis au-delà de la parentèle. On a vu le rôle primordial des acteurs disposant de ressources relationnelles et économiques pour préparer le départ et l'arrivée. Ici, un étudiant qui organise le déplacement de plus de 180 personnes et devient le représentant des déplacés pour les organisations de la société civile. Là, un déplacé disposant de relais sur place grâce auxquels il a pu loger tout un quartier. Et tous ceux qui, en s'improvisant tuteurs (« *gaansoaba* ») ont apporté à certaines familles bien plus qu'un simple logement. Dans ce périple, le rôle des petites notabilités locales, politiques, coutumières et religieuses, pour mobiliser une aide substantielle (kits alimentaires, scolarisation d'enfants de déplacés) est fondamentale. Ces personnes relais ont émergé du chaos en actionnant leur réseau et en se mobilisant.

Les modalités du déplacement vers le lieu refuge constituent un des facteurs qui détermine les conditions d'arrivée et à moyens termes, les possibilités d'insertion. Entre ceux qui arrivent « en rangs groupés » (dans des camions transportant une centaine de personnes par exemple) et ceux qui arrivent de manière plus dispersée, il semblerait que les arrivées groupées en grand nombre favorisent davantage l'insertion future : les écoles s'ouvrent pour fournir un accueil temporaire, les logements locatifs se construisent pour former de véritables sous-quartiers de déplacés.

Toutefois, compte tenu du projet de déstabilisation des villes porté par les groupes insurrectionnels, il paraît clair que les autorités ne sont pas uniquement face à un défi militaire, elles sont devant un défi démographique et social nécessitant des réponses politiques fortes pour contrer le terrorisme. Cette prise en compte doit avoir une vocation systémique, c'est-à-dire incluant les personnes hôtes installées dans les quartiers périphériques et côtoyant les déplacés. Sans cela le risque de conflits et de tensions entre les communautés hôtes et déplacées est grand. Les perspectives de changement de paradigme favorisant un « développement endogène » que les autorités politiques appellent de leurs vœux peuvent être envisagées pour favoriser une sécurisation économique des populations vulnérables des quartiers périphériques.

Notre étude a mis à jour des points de discussion sur le déplacement forcé, à commencer par l'impact du degré de contrainte sur les trajectoires d'insertion. Au Burkina Faso, les populations s'en remettent à l'urgence extrême et la menace de mort pour effectuer leur migration vers Ouagadougou. Il s'agit d'un cas de figure où le degré de contrainte, particulièrement fort, s'avère en effet nécessaire à prendre en compte comme l'ont suggéré d'autres travaux (Diaz 2014). Ce degré élevé de contrainte indique l'impossibilité matérielle de préparer le départ, faisant de la confrontation à la violence, une inéluctable issue pour se décider à partir. Or, on a vu que partir loin pour se sentir en sécurité, c'est aussi, pour beaucoup de personnes, arriver en terrain inconnu, sans repères : un monde à reconstruire sans outils à portée de main.

Cette réalité met au jour un autre angle mort du déplacement forcé en Afrique : les coûts psychiques des événements traumatiques vécus avant le départ, mais aussi pendant le trajet et lors du parcours d'insertion dans un univers inconnu. Si la question de la santé mentale en migrations internationales a pu déjà être posée (Petit et Wang 2018), la question du traumatisme de la migration reste un aspect sensible, sinon glissant ; susceptible d'être taxé de culturalisme... « Aller voir le psychologue en Afrique, je n'ai jamais entendu ça » titre un article soulignant le caractère pour le moins inhabituel d'une démarche de soin psychiatrique en Afrique de l'Ouest (Womersley et Kloetzer, 2018). Pour nuancer, nous dirons que la démarche de soin psychologique reste marginale mais émergente, avec peu d'alternatives locales à la nécessité de poser des mots sur les événements traumatiques. Lors de l'enquête collective, notre écoute empathique et les récits qu'elle a pu susciter révèlent pourtant combien le besoin de raconter est criant. Le déplacement forcé en contexte de guerre, suppose des coûts psychiques importants qui ne sont pas supportés et dont les répercussions à court et à moyen termes sont loin d'être négligeables. Il faudra vivre avec un traumatisme dont les conséquences peuvent avoir une ampleur intergénérationnelle et potentiellement nourrir un sentiment de vengeance.

Pour finir, un autre point de discussion touche aux effets de la migration forcée vers les villes de toute une population essentiellement paysanne, qui s'est toujours destinée au travail de la terre et à l'élevage. Alors que l'accès à des terres arables apparaît comme un besoin primordial dans des contextes urbains de pression foncière, l'agriculture urbaine s'offre alors comme une issue à inventer pour pallier aux besoins quotidiens et offrir des activités en adéquation avec les compétences des gens. Toutefois, la problématique particulièrement aiguë de l'accès à l'eau, devient une préoccupation majeure dans tous les espaces urbains délaissés, non-lotis, occupés par les populations (déplacées ou pas) les plus pauvres. Le déplacement forcé, lorsqu'il est vécu à une telle échelle, suppose inévitablement de repenser l'arrivée des déplacés dans les villes.

# Bibliographie

- AFD, 2019, *Ouagadougou 2050 : vivre le quotidien à l'échelle du grand territoire*. En ligne : [https://ateliers.org/media/workshop/documents/doc\\_sujet\\_Ouaga\\_2019\\_Ubn6A31.pdf](https://ateliers.org/media/workshop/documents/doc_sujet_Ouaga_2019_Ubn6A31.pdf)
- Agier, M. 2016. « Ce que les villes font aux migrants, ce que les migrants font à la ville ». *Le sujet dans la cité* 7(2) : 21–31.
- Agier, M. 2008. *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*. Paris : Flammarion.
- aOuaga.com 09/09/2022. « Burkina Faso : Le nombre de personnes déplacées a connu une baisse de plus de 380 000 personnes » consulté le 22/03/2024 : <http://news.aouaga.com/h/142296.html>
- Audet Gosselin, L. 2008. Le projet Zaca et ses suites (Ouagadougou, Burkina Faso, 2001 à nos jours) : Marginalisation, résistances et reconfigurations de l'islam ouagalais. Mémoire de maîtrise d'histoire. Université Laval, Québec.
- Bardelli, N. 2018. « Entre témoignage et biométrie : la production du « réfugié » au Burkina Faso ». *Politique africaine* 152 (4) : 121–140.
- Bationo F. 2021. « De la pluridisciplinarité à l'interdisciplinarité : une méthodologie ancrée ». In *Guide décolonisé et pluriversel de formation à la recherche en sciences sociales et humaines* (eds) F. Piron et E. Arsenault. Éditions Sciences et bien commun. En ligne : <https://www.editionsscienceetbiencommun.org/guide-decolonise-et-pluriversel-de-formation-a-la-recherche-en-sciences-sociales-et-humaines/>
- Bierschenk, T. et J.-P. Olivier de Sardan. 2014. « ECRIS : Enquête Collective Rapide d'Identification des conflits et des groupes Stratégiques... ». *Bulletin de l'APAD* 7. En ligne : <http://journals.openedition.org/apad/2173>
- Bjarnesen, J. 2013. *Diaspora at home ? Wartime Mobilities in the Burkina Faso-Côte d'Ivoire Transnational Space*. Uppsala: Acta Universitatis Upsaliensis, Uppsala Studies in Cultural Anthropology.
- Bjarnesen, J. et S. Turner (eds). 2020. *Invisibility in African Displacements. From Structural Marginalization to Strategies of Avoidance*. Bloomsbury Publishing.
- Bouillon, F., M. Frésia, et V. Talliot (eds). 2005. *Terrains sensibles. Expériences actuelles de l'anthropologie*. Paris : CEA-EHESS.
- Boyer, F. 2010. « Croissance urbaine, statut migratoire et choix résidentiels des ouagalais : vers une insertion urbaine ségréguée ? ». *Revue Tiers Monde* 201 : 47–64.
- Boyer, F., V. Gouëset et D. Delaunay. 2016. « Les mobilités quotidiennes, un révélateur des inégalités sociospatiales à Ouagadougou ». *Autrepart* 80 (4) : 47–68.
- Bredeloup, S. 2006. « Réinstallation à Ouagadougou des 'rapatriés' burkinabè de Côte d'Ivoire ». *Afrique contemporaine* 217 (1) : 185–201.

- Bredeloup, S. 2009. « ‘Rapatriés’ burkinabè de Côte-d’Ivoire : réinstallations, réinvestissements au pays et nouveaux projets migratoires ». *Migrants des Suds* (eds) G. Cortes et al. IRD, collection Objectifs Sud.
- Brodiez-Dolino, A. 2015. « La vulnérabilité, nouvelle catégorie de l’action publique ». *CNAF, Informations sociales* : 10–18.
- Burkina24 11/07/2019. « Quartier Pazani de Ouaga : Les déplacés internes entre l’enclume et le marteau » consulté le 22/03/2024 : <https://burkina24.com/2019/07/11/burkina-violences-deplacement-quartier-pazani-de-ouaga-les-deplaces-entre-lenclume-et-le-marteau/>
- Burkina24 18/02/2020. « Burkina : Le Maire Béouindé à la rencontre des déplacés à Ouagadougou » consulté le 23/03/2024 : <https://burkina24.com/2020/02/18/burkina-le-maire-beouinde-a-la-rencontre-des-deplaces-a-ouagadougou/>
- Burkina24 4/3/2020. « Pazani : Le « Temple du rire » à la rescousse des déplacés internes » consulté le 23/03/2024 : <https://burkina24.com/2022/03/04/pazani-le-temple-du-rire-a-la-rescousse-des-deplaces-internes/>
- Burkina24 3/5/2022. « Panzani : Le temple Espoir du Monde apporte de l’aide aux personnes déplacées internes » consulté le 23/03/2024 : <https://burkina24.com/2022/05/03/panzani-le-temple-espoir-du-monde-apporte-de-laide-aux-personnes-deplacees-internes/>
- Cambrézy, L. 2007. « Réfugiés et migrants en Afrique : quel statut pour quelle vulnérabilité ? ». *Revue européenne des migrations internationales* 23 (3) : en ligne. URL : <http://journals.openedition.org/remi/4199> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/remi.4199>
- Chauveau, J.-P. 2006. « How Does an Institution Evolve ? Land, Politics, Intergenerational Relations and the Institution of ‘Tutorat’ amongst Autochthones and Immigrants Farmers in the Gban Region (Ivory Coast) ». In *Land Right and the Politics of Belonging in West Africa* (eds) R. Kuba et C. Lentz. Leiden/Boston: Brill.
- Clerc, V. 2018. « Repenser la catégorie ‘bidonville’. De Damas à Yangon, les quartiers précaires à l’épreuve des politiques urbaines ». *La revue internationale et stratégique* 112 (4) :139 -148.
- Commune de Ouagadougou. 2019. Évaluation de la gestion des finances publiques municipales. Rapport de performances 2016–2018. Ouagadougou. En ligne : <https://www.pefa.org/sites/pefa/files/2021-05/BF-Ouagadougou-Feb21-PFMPR-SN-Public%20with%20PEFA%20Check.pdf>
- Conasur 30/04/2022. « Enregistrement des personnes déplacées internes » consulté le 22/03/2024 : <https://docs.google.com/spreadsheets/d/17pNcI0nivSW6GBJPztgGSuhhKIWMUyXg/edit#gid=500513417>
- Conasur 30/09/2022. « Enregistrement des personnes déplacées internes » consulté le 22/03/2024 : [https://docs.google.com/spreadsheets/d/1k\\_dkuA\\_Qbb6VZf2XrjrarnriWSCZi\\_TB/edit#gid=834617601](https://docs.google.com/spreadsheets/d/1k_dkuA_Qbb6VZf2XrjrarnriWSCZi_TB/edit#gid=834617601)
- Conasur 30/10/2022. « Enregistrement des personnes déplacées internes » consulté le 22/03/2024 : [https://docs.google.com/spreadsheets/d/1MneN2\\_0R6xGW04AOSpAgfwJ23RnRgB6D/edit#gid=2040864921](https://docs.google.com/spreadsheets/d/1MneN2_0R6xGW04AOSpAgfwJ23RnRgB6D/edit#gid=2040864921)
- Conasur 31/12/2022. « Situation sur l’enregistrement des personnes déplacées internes » consulté le 22/03/2024 : <https://us17.campaign-archive.com/?u=20cd04cea20ffa7c925dadfbc&cid=4523a65c2e>

- Conasur 31/03/2023. « Situation sur l'enregistrement des personnes déplacées internes » consulté le 22/03/2024 : <https://us17.campaign-archive.com/?u=20cd04cea20ffa7c925dadfbc&id=b8322d06d1>
- Corbet, A. et B. Michalon. 2017. « Collaborer avec des organismes non gouvernementaux pour enquêter sur les camps de migrants et de déplacés. Le savoir comme enjeu professionnel ». *Migrations société* 167 : 53–62.
- Courrier international 6/12/2021 « Le mot du jour. ‘Hani’, qui sont ces ‘Hommes armés non identifiés’ qui terrorisent le Sahel? » consulté le 22/03/2024 : <https://www.courrierinternational.com/revue-de-presse/le-mot-du-jour-hani-qui-sont-ces-hommes-armes-non-identifies-qui-terrorisent-le#:~:text=Dans%20la%20presse%20burkinab%C3%A9e%20se,sah%C3%A9liens%20%C3%A0%20identifier%20les%20terroristes>
- Courtin, F., Fournet F. et P. Solano. 2010. « La crise ivoirienne et les migrants burkinabés. L'effet boomerang d'une migration internationale ». *Afrique contemporaine* 236 : 11–27.
- Degorce, A. 2016. « Discours sur les migrants de retour de Côte d'Ivoire dans le roman et la chanson burkinabè ». In *Repenser les mobilités burkinabè* (eds) S. Bredeloup et M. Zongo. Paris : L'Harmattan.
- Delaunay, D. et F. Boyer. 2017. *Habiter Ouagadougou*. IEDES-Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- Dessertine, A. 2021. *A quoi tient le village : Espaces et mobilités en pays malinké*. Nanterre : Société d'Ethnologie.
- Diallo, A. 2021. « Les facteurs historico-géographiques de la crise sécuritaire au Sahel : cas du Burkina Faso, Mali et Niger ». In *Communication de crise et résolution des conflits en Afrique francophone* (eds) S. Mișcoiu et D. Pop-Flanța. Casa Cărții de Știință Cluj-Napoca.
- Diaz, D. 2014. « Comparer les mobilités contraintes ». *Hypothèses*. 17(1) : 145–155.
- Grégoire, E. 2019. « Le Sahel et le Sahara entre crises et résiliences ». *Hérodote* 172(1) : 5–22.
- Grémont, C. 2019. « Dans le piège des offres de violence. Concurrences, protections et représailles dans la région de Ménaka (Nord-Mali, 2000–2018) ». *Hérodote* 172(1) : 43–62.
- Guyot, S. 2012. « La construction territoriale de têtes de ponts antarctiques rivales : Ushuaia (Argentine) et Punta Arenas (Chili) », *L'Espace Politique* [En ligne], 18 | 2012–3, mis en ligne le 25 novembre 2012, consulté le 24 juillet 2023 <http://journals.openedition.org/espacepolitique/2466> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.2466>.
- Fallon, C. 2014. « Des chiffres de la politique à la politique du chiffre : le cas des réformes du financement de la recherche dans les universités belges francophones ». In *Reflets et perspectives de la vie économique*. De Boeck Supérieur : 13–131.
- Förster, T. et C. Ammann. 2018. « Les villes africaines et le casse-tête du développement. Acteurs et capacité d'agir dans la zone grise urbaine ». *Revue internationale de politique développement* 10 : en ligne.
- Fournet, F., A. Nikiéma et G. Salem. 2008. *Ouagadougou 1850–2004, une urbanisation différenciée*. Paris : IRD.



- Guigma, L. 2019. *Le « Marteau », un coup dur sur l'homogénéisation des quartiers de Ouagadougou*. En ligne : [https://ateliers.org/media/workshop/documents/Fascicule\\_recherche\\_non-lotis\\_par\\_Leandre\\_guigma.pdf](https://ateliers.org/media/workshop/documents/Fascicule_recherche_non-lotis_par_Leandre_guigma.pdf)
- Guigma, L. 2022. « Résorption de l'habitat précaire au Burkina Faso entre lourdeur des politiques publiques et foisonnement des dynamiques locales ». *Revue de la ville et l'environnement de l'UC3* 2 (2) : 25–37.
- Hagberg, S. 2008. *Poverty in Burkina Faso. Representations and realities*. Department of Cultural Anthropology and Ethnology, Uppsala Universitet.
- Hagberg, S., L. O. Kibora, S. Barry, S. Gnessi et A. Konkobo. 2017. *Transformations sociopolitiques burkinabè de 2014 à 2016 : Perspectives anthropologiques des pratiques politiques et de la culture démocratique dans « un Burkina Faso nouveau »*. Uppsala Papers in Africa Studies 2. Uppsala Uppsala : Universitet.
- Hagberg, S., L. O. Kibora, S. Barry, Y. Cissao, S. Gnessi, A. Kaboré, B. Koné et M. Zongo. 2019. *Sécurité par le bas : Perceptions et perspectives citoyennes des défis de sécurité au Burkina Faso*. Uppsala Papers in Africa Studies 5. Uppsala : Uppsala Universitet.
- Hagberg, S., L. O. Kibora, B. Koné, A. Konkobo, E. Zongo, S. Barry, Y. Cissao et P. Kaboré. 2021. *Femmes de devant ! Combat du leadership féminin au Burkina Faso*, Uppsala Papers in Africa Studies 6. Uppsala : Uppsala universitet.
- Harang, M. 2007. *Système de soins et croissance urbaine dans une ville en mutation : le cas de Ouagadougou (Burkina Faso)*. Thèse de géographie, Université Paris Nanterre.
- Harris, W. 1976. « History and Significance of the Emic/Etic Distinction ». *Annual Review of Anthropology* 5 : 329–350.
- Ibrahim, Y. I. 2019. « Insurrections djihadistes en Afrique de l'Ouest : idéologie mondiale, contexte local, motivations individuelles ». *Hérodote* 172 (1) : 87–100.
- INSD. 2020. Résultats définitifs du 5ème RGPH 2019.
- International Crisis Group. 2017. *Nord du Burkina Faso : ce que cache le djihad*. Rapport Afrique n° 254.
- Izard, M. 1985. *Gens du pouvoir, gens de la terre*. Paris-Cambridge : Maison des sciences de l'homme/Cambridge University Press.
- Jaglin, S. 1995. *Gestion urbaine partagée à Ouagadougou : Pouvoirs et périphéries (1983–1991)*. Paris : Karthala/ORSTOM.
- Jeune Afrique 25/11/2022. « Burkina Faso : déjà plus de 90 000 VDP engagés contre le jihadisme » consulté le 22/03/2024 : <https://www.jeuneafrique.com/1395924/politique/burkina-faso-deja-plus-de-90-000-vdp-engages-contre-le-jihadisme/>
- Kibora, L. O. 2008. « La question 'Diaspo' à Ouaga ». In *Le Burkina Faso contemporain. Racines du présent et enjeux nouveaux*. SEDET/Harmattan : 83–103.
- Lahuec, J.-P. et J.-Y. Marchal. 1979. *La mobilité du peuplement Bissa et Mossi*. Paris : ORSTOM, Travaux et Documents de l'ORSTOM.
- Langumier, J. et S. Revet. 2011. « Une ethnographie des catastrophes est-elle possible ? Coulées de boue et inondations au Venezuela et en France ». *Cahiers d'anthropologie sociale* 7 : 7–90.
- Lassailly-Jacob, V., J.-Y. Marchal et A. Quesnel (eds). 1999. *Déplacés et réfugiés. La mobilité sous contrainte*. Paris : IRD éditions.

- Lassailly-Jacob, V. 1999. « Migrants malgré eux. Une proposition de typologie ». In *Déplacés et réfugiés. La mobilité sous contrainte* (eds) V. Lassailly-Jacob, J.Y. Marchal et A. Quesnel. Paris : IRD éditions.
- Lavergne, M. 1999. « De la cuvette du Haut-Nil aux faubourgs de Karthoum. Les déplacés du Sud-Soudan ». In *Déplacés et réfugiés. La mobilité sous contrainte* (eds) V. Lassailly-Jacob, J.Y. Marchal et A. Quesnel. Paris : IRD éditions.
- Lefaso.net 02/09/2016. « Sinistrés du 1er septembre 2009 : Une nouvelle vie à Yagma » consulté le 22/03/2024 : <https://lefaso.net/spip.php?article72956>
- Lefaso.net 23/06/2019. « Situation des déplacés internes : ‘Ouagadougou n’a pas les commodités nécessaires pour les abriter’, Laurence Ilboudo » consulté le 22/03/2024 : <https://lefaso.net/spip.php?article90372>
- Lefaso.net 21/10/2021. « Burkina/Humanitaire : Le gouvernement lève la suspension sur les activités du Conseil norvégien pour les réfugiés » consulté le 22/03/2024 : <https://lefaso.net/spip.php?article108421>
- Le Monde 09/04/2017. « Les djihadistes aux enseignants du nord du Burkina : ‘Tu fais l’école du Blanc, tu iras en enfer !’ » consulté le 23/03/2024 : [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/04/09/menaces-djihadistes-aux-enseignants-du-nord-du-burkina-tu-fais-l-ecole-du-blanc-tu-iras-en-enfer\\_5108556\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/04/09/menaces-djihadistes-aux-enseignants-du-nord-du-burkina-tu-fais-l-ecole-du-blanc-tu-iras-en-enfer_5108556_3212.html)
- Le Monde 20/06/2019. « ‘On a fui pour échapper à la mort’ : plus de 1 500 déplacés débarquent à Ouagadougou » consulté le 22/03/2024 : [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/06/20/on-a-fui-pour-echapper-a-la-mort-plus-de-1-500-deplaces-debarquent-a-ouagadougou\\_5479221\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/06/20/on-a-fui-pour-echapper-a-la-mort-plus-de-1-500-deplaces-debarquent-a-ouagadougou_5479221_3212.html)
- Le Monde 21/09/2021. « Ces déplacés que l’on ne veut ni voir ni compter au Burkina Faso » consulté le 22/03/2024 : [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/09/21/burkina-faso-a-ouagadougou-ces-deplaces-que-l-on-ne-veut-ni-voir-ni-compter\\_6095486\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/09/21/burkina-faso-a-ouagadougou-ces-deplaces-que-l-on-ne-veut-ni-voir-ni-compter_6095486_3212.html)
- Le Monde 22/11/2022. « Au Burkina Faso, un million d’élèves privés d’école à cause des attaques djihadistes » consulté le 22/03/2024 : [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/11/24/au-burkina-faso-un-million-d-eleves-privés-d-ecole-a-cause-des-attaques-djihadistes\\_6151393\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/11/24/au-burkina-faso-un-million-d-eleves-privés-d-ecole-a-cause-des-attaques-djihadistes_6151393_3212.html)
- Lenclud, G., E. Clavier et J. Jamin. 1984. « Une ethnographie de la violence est-elle possible ? ». *Études rurales* 95–96 : 9–21.
- Lepoutre, L. et G. Malogne-Fer. 2022. « Comment penser les catégories de la migration : approche réflexive et enjeux méthodologiques ». *Migrations Sociétés* 189 (3) : 13–24.
- Litzkow, J. et R. Forin. 2021. *Migration mixte en milieu urbain : expériences de migrants en déplacement vers, dans et depuis les villes d’Afrique de l’Ouest et du Nord*. Mixed migration Centre. En ligne : [https://mixedmigration.org/wp-content/uploads/2021/11/199\\_Migration\\_mixte\\_en\\_milieu\\_urbain\\_Afrique\\_de\\_lOuest\\_et\\_du\\_Nord.pdf](https://mixedmigration.org/wp-content/uploads/2021/11/199_Migration_mixte_en_milieu_urbain_Afrique_de_lOuest_et_du_Nord.pdf)
- Loyer, B. 2012. « Les crises géopolitiques et leur cartographie ». *Hérodote* 146–147 : 90–107.
- Marchal, J.-Y. 1982. *Société, espace et désertification dans le Yatenga (Haute-Volta) ou la dynamique de l’espace rural soudano-sahélien*. Thèse de 3ème cycle, Université Paris 1.
- Mazzella, S. 2021, « Introduction », *Sociologie des migrations*. Presses Universitaires de France : 3–11.

- Mediaterre 30/09/2010. « Pawamtoré : petite histoire de déplacés environnementaux » consulté le 22/03/2024 : <https://www.mediaterre.org/afrique-ouest/actu,20100930141121.html>
- Ministère de l'urbanisme. 2017. *L'état des villes au Burkina Faso 1995–2015*. Ouagadougou.
- Nikiema, A., I. Ouedraogo et C. Kyelem. 2018. « Distribution spatiale de l'offre de soins en milieu urbain : quel impact de l'urbanisation ? ». *Territoires d'Afrique* 10 : 7–17.
- OCHA. 2019. « Burkina Faso: Affrontements intercommunautaires Update 10 janvier 2019 ». En ligne, consulté le 22/03/2024 : <https://reliefweb.int/report/burkina-faso/burkina-faso-affrontements-intercommunautaires-update-10-janvier-2019>
- OCHA. 2022. Stratégie Cluster CCCM/GSAT 2022–2023, Burkina Faso. En ligne : <https://reliefweb.int/report/burkina-faso/cluster-cccmgsat-strat-gie-2022-2023>
- Observatoire pour la Démocratie et les Droits de l'Homme. 2020. « Burkina Faso, risque d'un nouveau Rwanda ? Bilan de la violence au Burkina Faso. 4 avril 2015–31 mai 2020 », ODDH. En ligne : [https://static.blog4ever.com/2020/09/860507/burkina-faso-risque-d-un-nouveau-rwanda8762776\\_8763417.pdf](https://static.blog4ever.com/2020/09/860507/burkina-faso-risque-d-un-nouveau-rwanda8762776_8763417.pdf)
- OIM. 2018. Rapport de profilage sur les déplacés internes de Déou, 19–22 Octobre 2018. En ligne, consulté le 22/03/2024 : <https://dtm.iom.int/reports/burkina-faso-%E2%80%94-rapport-de-profilage-sur-les-d%C3%A9plac%C3%A9s-internes-de-la-r%C3%A9gion-du-sahel-localit%C3%A9:-:text=98%25%20de%20la%20population%20deplacée,a%20plus%20de%2060%20ans>.
- Olivier de Sardan, J.-P. 1998. « Émique ». *L'Homme* 38(147) : 151–166.
- Olivier de Sardan, J.-P. 1995. « La politique du terrain ». *Enquête* 1 : 71–109.
- Olivier de Sardan, J.-P. 2021. *La revanche des contextes : Des mésaventures en ingénierie sociale en Afrique et au-delà*. Paris : Karthala.
- ONU Info 17/06/2022 « Burkina Faso : près de 80 morts et plus de 16.000 déplacés lors de l'attaque de Seytenga, selon l'ONU » consulté le 22/03/2024 : <https://news.un.org/fr/story/2022/06/1121972>
- Ouali, J. S. 2022. « Carnet de voyage dans la région du Nord : la misère a un visage puéril ». En ligne, consulté le 22/03/2024 : <https://jeansylvanus.over-blog.com/2022/06/carnet-de-voyage-dans-la-region-du-nord-la-misere-a-un-visage-pueril.html>.
- Pérouse de Montclos, M.-A. 2020. *La France au Sahel : Une guerre perdue*. Paris : J.-C. Lattès.
- Petit, V. et S. Wang. 2018. « Éditorial : La santé mentale en migrations internationales ». *Revue européenne des migrations internationales* 34(2–3) : 7–20.
- Petitdémange, C. 2021. *Bricoler au rythme du politique. Ambivalence des islams au Tchad*. Faculté des Sciences de la société de l'Université de Genève/École des Hautes Études en Sciences sociales.
- Pike, K.L. 1954. *Language in Relation to a Unified Theory of Human Behaviour*. The Hague. Mouton. (2<sup>nd</sup> ed. 1967).
- Prat, A. 1996. « Ouagadougou, capitale sahélienne : croissance urbaine et enjeux fonciers ». *Mappemonde* 1 : 18–24.
- Reporterre.net 20/09/2022. « Au Burkina Faso, la fierté des femmes cultivant la 'ceinture verte' » consulté le 23/03/2024 : <https://reporterre.net/Au-Burkina-Faso-la-fierté-des-femmes-cultivant-la-ceinture-verte>

- RFI 03/10/2023. « Insécurité au Burkina: face au million d'enfants privés d'école, l'Unicef s'inquiète » consulté le 22/03/2024 : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20231003-ins%C3%A9curit%C3%A9-au-burkina-face-au-million-d-enfants-priv%C3%A9s-d-%C3%A9cole-l-unicef-s-inqui%C3%A8te>
- Sidwaya 22/01/2023. « Pénurie du Super 91 et mendicité des enfants : le gouvernement à la « barre » des députés » consulté le 23/03/2024 : <https://www.sidwaya.info/penurie-du-super-91-et-mendicite-des-enfants-le-gouvernement-a-la-barre-des-deputes/>
- Sierra, A. et J. Tadié. 2008. *La ville face à ses marges*. Paris : Armand Colin.
- Soma, A. 2021. « Fuir le Sahel et le Nord burkinabè, se réfugier dans la capitale ouagalaise ». *GARI, Recherches et débats sur les villes africaines* 1(1) : 63–87. En ligne : <https://www.revues.scienceafrique.org/gari/texte/assonsi-soma2021/#footnote-189-2>
- Soukouna, S. 2019. « Réfugiés du Mali : mobiliser la solidarité pour sortir des camps ». In *Se chercher en migration. Expériences burkinabè* (eds) S. Bredeloup, A. Degorce et A. Palé. Paris : L'Harmattan, Collection Mobilités Africaines.
- Soukouna, S. 2020. « De l'assistance à l'autonomisation : les trajectoires de (sur)-vie des réfugiés maliens au Burkina Faso ». *Les papiers de la fondation* 32. Fondation Croix-Rouge française.
- Soukouna, S. 2022. « Politique d'accueil et travail humanitaire des réfugiés maliens au Burkina Faso ». *Migrations Société* 188 : 154–168.
- Streiff-Frénart, J. 2020. « Les mots de la mobilité : les concepts des sciences sociales en regard des catégories politiques et des points de vue émiques ». *Cahiers de l'Urmis* 19 : en ligne.
- Studio Yafa 10/6/2020. « Ouagadougou : déplacés internes et mendiants » Consulté le 23/03/2024 : <https://www.studioyafa.org/760-ouagadougou-deplaces-internes-et-mendiants>
- Studio Yafa 2/8/2022 « Ceinture verte de Ouagadougou : Un nouveau souffle porté par des femmes » consulté le 23/03/2024 : <https://www.studioyafa.org/1989-ceinture-verte-de-ouagadougou-un-nouveau-souffle-porte-par-des-femmes>
- TV5 Monde 5/6/2021 « Burkina Faso : le bilan de l'attaque de Solhan s'alourdit à 160 morts » consulté le 22/03/2024 : <https://information.tv5monde.com/afrique/burkina-faso-le-bilan-de-lattaque-de-solhan-salourdit-160-morts-35828>
- UNHCR. 1998. Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays (extrait du document E/CN.4/1998/53/Add.2, paru le 11 février 1998). En ligne consulté le 22/03/2024 : <https://www.unhcr.org/fr/media/principes-directeurs-relatifs-au-deplacement-de-personnes-linterieur-de-leur-propre-pays>
- UNHCR. 2019. « BURKINA FASO\_ Situation sur les personnes déplacées internes (PDI) au Burkina Faso - 30 juin 2019 ». En ligne : <https://data.unhcr.org/fr/documents/details/70401>
- UNHCR. 2020. *Rapport Final Consultations avec les personnes déplacées internes et les communautés hôtes au nom du Panel de Haut Niveau sur le Déplacement Interne*.
- UNHCR. 2022. « UNHCR Burkina Faso : Personnes relevant de la compétence du HCR (Juin 2022) » En ligne : <https://data.unhcr.org/en/documents/details/93937>
- UNHCR-CONASUR. 2022. *Cluster CCCM/GSAT Stratégie 2022–2023*. En ligne, consulté le 23/03/2024 : <https://reliefweb.int/report/burkina-faso/cluster-cccmgsat-strat-gie-2022-2023>

- Vink G. 2023. *Watba, les arrivants*. Semfilms productions. En ligne, consulté le 29/03/2024 : <https://www.youtube.com/watch?v=PL4dAeTqVqg>
- VOA 04/02/2019. « Au moins 210 morts lors du massacre du 1er janvier, selon un collectif » consulté le 22/03/2024 : <https://www.voaafrique.com/a/au-moins-210-morts-lors-du-massacre-du-1er-janvier-selon-un-collectif/4771648.html>
- Womersley, G. et L. Kloetzer. « 'En Afrique, aller voir le psychologue, je n'ai jamais entendu ça' : interprétations croisées du psycho-traumatisme entre médiateurs culturels, professionnels de santé et réfugiés victimes de torture à Athènes ». *Revue européenne des migrations internationales* 34(2-3) : 29-54.
- Zangré-Konseiga, R. 2021. « Le barrage de Ziga et l'invention d'une paysannerie sans terre au Burkina Faso ». *Anthropologie & développement* 52 : 233-235.
- Zongo, M. 2003. « La diaspora burkinabè en Côte d'Ivoire : trajectoire historique, recomposition des dynamiques migratoires et rapport avec le pays d'origine ». *Politique africaine* 90 : 113-126.
- Zongo, M. et P. Mathieu. 2000. « Transactions foncières marchandes dans l'ouest du Burkina Faso : vulnérabilité, conflits, sécurisation, insécurisation ». *Bulletin de l'APAD* 19. En ligne : <http://journals.openedition.org/apad/424>

Uppsala Papers in Africa Studies

Editor: Sten Hagberg

1. Sten Hagberg, Yaouaga Félix Koné, Bintou Koné, Aboubacar Diallo et Issiaka Kansaye. *Vers une sécurité par le bas ? Étude sur les perceptions et les expériences des défis de sécurité dans deux communes maliennes*. 2017.
2. Sten Hagberg, Ludovic Kibora, Sidi Barry, Siaka Gnessi et Adjara Konkobo. *Transformations sociopolitiques burkinabè de 2014 à 2016. Perspectives anthropologiques des pratiques politiques et de la culture démocratique dans « un Burkina Faso nouveau »*. 2017.
3. Sten Hagberg, Ludovic Kibora, Sidi Barry, Siaka Gnessi and Adjara Konkobo. 'Nothing will be as before!' *Anthropological perspectives on political practice and democratic culture in 'a new Burkina Faso'*. 2018.
4. Sten Hagberg, Ludovic O. Kibora et Gabriella Körling (sous la direction). *Démocratie par le bas et politique municipale au Sahel*. 2019.
5. Sten Hagberg, Ludovic O. Kibora, Sidi Barry, Yacouba Cissao, Siaka Gnessi, Amado Kaboré, Bintou Koné et Mariatou Zongo. *Sécurité par le bas. Perceptions et perspectives citoyennes des défis de sécurité au Burkina Faso*. 2019.
6. Sten Hagberg, Ludovic O. Kibora, B. Koné, A. Konkobo, E. Zongo, S. Barry, Y. Cissao et P. Kaboré. « Femmes de devant ! ». *Combat du leadership féminin au Burkina Faso*. 2021.
7. Sten Hagberg, Ludovic O. Kibora, Sidi Barry, Yacouba Cissao, Siaka Gnessi, Amado Kaboré, Bintou Koné and Mariatou Zongo. *Security from below in Burkina Faso. Citizen perceptions and perspectives*. 2023.
8. Sten Hagberg, Baba Coulibaly et N'gna Traoré (sous la direction). *Résistance, Alternance, Souveraineté ! : Une recherche engagée sur la crise et la transition au Mali à partir de 2020*. 2024.
9. Alice Degorce, Ludovic O. Kibora, Maud Saint-Lary, Irissa Zidnaba, Pietro Fornasetti, Issouf Bonsa, Yacouba Cissao, Roger Bindré Dayamba, Siaka Gnessi, Miédome Kam et Aude Nikiema. *Réfugié en son propre pays. Une enquête collective sur les personnes déplacées internes à Ouagadougou (Burkina Faso)*. 2024.

